SOMMAIRE DES DOCUMENTS PARLEMENTAIRES

publiés du 5 au 11 septembre 1955.

ASSEMBLEE NATIONALE

Feuille 69.

Deuxième plan de modernisation et d'équipement. — Rapport par M. Gazier (*suite*) ..... p. 1705

Aménagement de la Durance. — Avis de M. Marcel Massot . p. 1708

Répression des fraudes. — Commerce de la cristallerie. — Proposition de résolution de M. Schaff ..... p. 1711

Pensions des personnels de l'Etat. — Modification de la loi n° 49-1097 du 2 août 1949 portant réforme du régime. — Proposition de loi de M. Maurellet ..... p. 1711

Epandage des produits antiparasitaires et insecticides. — Abrogation de l'arrêté du 5 mars 1955. — Proposition de résolution de M. Desson ..... p. 1712

Vins d'Alsace. — Création d'un comité interprofessionnel. — Rapport de M. René Kuehn ..... p. 1712

Protection de la bouteille d'Alsace dite à « vin du Rhin ». — Rapport par M. René Kuehn ..... p. 1714

Communauté européenne de défense et actes annexes. — Ratification du traité. — Rapport par M. Gaborit .... p. 1715

Caisse d'épargne du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle. — Fonctionnement. — Deuxième rapport supplémentaire par M. Raymond Boisdé ..... p. 1725

Tournée de la Comédie-Française en Union soviétique. — Ouverture de crédits. — Rapport par M. Félix Gaillard . p. 1726

Exercice 1954. — Fixation du budget annexe des prestations familiales agricoles. — Rapport par M. Marcellin .... p. 1726

Dispositions d'ordre fiscal. — Rapport par M. Charles Barangé p. 1727

Mines, minières et carrières. — Codification des textes législatifs. — Rapport par M. Catoire ..... p. 1735

Energie atomique. — Commission de coordination. — Avis de M. Catoire ..... p. 1735

Code de la pharmacie. — Complément à l'article 67. — Proposition de loi de M. Charret ..... p. 1735

Date d'exigibilité de tous les impôts. — Report au 1er novembre. — Proposition de résolution de M. Vendroux .... p. 1736

Personnel communal. — Complément de l'arrêté ministériel relatif au reclassement. — Proposition de résolution de M. Dubois ..... p. 1736

Location-gérance de fonds de commerce. — Modification du décret n° 53-874 du 22 septembre 1953. — Proposition de loi de M. Minjoz ..... p. 1736

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

MINISTERE DE LA JUSTICE

Arrêté du 2 septembre 1955 conférant la médaille pénitentiaire.

Ce texte est publié au n° 23 du *Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses* paru ce jour.

Décret portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Rectificatif au *Journal officiel* du 18 août 1955: page 8269, 2e colonne, 43e ligne, au lieu de: « Hingre (René-Théophile-Léon), chef du service du compte rendu analytique de l'Assemblée de l'Union française », lire: « Hingre (René-Théophile-Léon), chef du service du compte rendu sténographique *in extenso* de l'Assemblée de l'Union française ».

Décret portant nomination et démission de suppléants de juge de paix et conférant l'honorariat.

Rectificatif au *Journal officiel* du 6 septembre 1955: page 8893, 2e colonne, 11e ligne, au lieu de: « Zicavo (Corse), M. Fiama (Jacques)... », lire: « Zicavo (Corse), M. Fiamma (Jacques)... ».

Décret portant nomination d'un secrétaire du contentieux du conseil d'Etat.

Rectificatif au *Journal officiel* du 3 août 1955: au sommaire et page 7756, 1re colonne, dans le titre, au lieu de: « ... Nomination d'une secrétaire du contentieux... », lire: « ... Nomination d'un secrétaire du contentieux... ».

Examen professionnel des juges de paix en 1956.

Rectificatif au *Journal officiel* du 4 septembre 1955: page 8828, 2e colonne, au lieu de: « Livre VII — Titre Ier, chapitre Ier », lire: « Livre VII — Titre III, chapitre Ier ».

Officiers publics et ministériels.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Arrête:

Art. 1er. — Est acceptée la démission de M. Deloffre (Pierre), greffier de la justice de paix du canton Nord-Ouest de Calais (Pas-de-Calais).

Art. 2. — Sont nommés:

M. Tardy (Hubert-Jean-Gabriel-Marie), notaire à la résidence de Sanvignes-les-Mines, canton de Toulon-sur-Arroux (Saône-et-Loire), en remplacement de M. Auzerat (Jean-Joseph-Paul), démissionnaire.

M. Bourdoulous (Marcel-Jean), avoué près le tribunal de première instance de Loudun (Vienne), en remplacement de M. Alirol (Michel-André), démissionnaire.

Mlle Joly (Geneviève-Marie-Reine), greffier de la justice de paix de Pauillac (Gironde), en remplacement de M. Chaigne (Jean-Raoul), démissionnaire.

M. Laurent (Marie-Jacques), déjà huissier de justice du tribunal de première instance d'Angoulême (Charente), greffier de la justice de paix de Rouillac (même département), en remplacement de M. Boulin (André), démissionnaire.

M. Lecocq (Gaston-Paul-Cyrille), déjà greffier de la justice de paix de Merville (Nord), greffier de la justice de paix du canton Nord d'Hazebrouck (même département), en remplacement de M. Patteyn (Stanislas-Joseph-Charles), décédé.

M. Lecocq (Gaston-Paul-Cyrille), déjà greffier de la justice de paix de Merville (Nord), greffier de la justice de paix du canton Sud d'Hazebrouck (même département), en remplacement de M. Patteyn (Stanislas-Joseph-Charles), décédé.

M. Peyre (René-Louis-Emile), déjà greffier de la justice de paix du Vigan (Gard), greffier de la justice de paix de Trèves (même département), en remplacement de M. Constans (Marcel), dont la démission a été acceptée par arrêté du 23 janvier 1954.

M. Labadie (Marcel), huissier de justice du tribunal de première instance de Tulle (Corrèze), en remplacement de M. Lacroix (Jean-Gabriel), démissionnaire.

M. Pomez (Pierre-Eugène-Victor), commissaire-priseur à la résidence de Troyes (Aube), en remplacement de M. Marliat (Maurice-Prosper-Constant), démissionnaire.

Fait à Paris, le 7 septembre 1955.

Pour le garde des sceaux, ministre de la justice,
et par délégation:
Le directeur du cabinet,
HENRY BEYER.

Education surveillée.

Rectificatif au *Journal officiel* du 25 août 1955: page 8507, 2e colonne, au lieu de: « Par arrêté du 5 août 1955... M. Drouaillet (René), éducateur adjoint (2e classe)... », lire: « Par arrêté du 5 août 1955... M. Drouaillet (René), éducateur adjoint (1re classe)... ».

Greffiers.

Rectificatif au *Journal officiel* du 30 août 1955: page 8639, 2e colonne, au lieu de: « Par arrêté du 24 août 1955, le congé de longue durée accordé depuis le 2 juillet 1951 à M. Sartre (André), greffier de 1re classe, 4e échelon, à la cour d'appel de Grenoble, est renouvelé du 2 juillet 1955 à la date du présent arrêté, avec retenue de la moitié de son traitement », lire: « Par arrêté du 24 août 1955, le congé de longue durée accordé depuis le 2 juillet 1951 à M. Sartre (André), greffier de 1re classe, 4e échelon, à la cour d'appel de Grenoble, est renouvelé du 2 juillet 1955 à la date du présent arrêté, avec retenue de la moitié de son traitement. M. Sartre (André) est mis à la retraite pour invalidité ».

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

GRANDE CHANCELLERIE DE LA LEGION D'HONNEUR

Décrets du 8 septembre 1955 relatifs à la discipline de la Légion d'honneur et de la médaille militaire.

Par décret en date du 8 septembre 1955, pris en exécution des décrets des 16 mars et 24 novembre 1852, les peines disciplinaires ci-après ont été prononcées.

Sont exclus de la Légion d'honneur à partir de la date du décret, et privés en outre définitivement du droit de porter toute autre décoration française ou étrangère ressortissant à la grande chancellerie :

Fourniols (Jean-Marcel), chevalier de la Légion d'honneur du 16 juin 1920, en qualité de sous-lieutenant au 167e régiment d'infanterie.

Mallet (Raymond-Paul-Georges), chevalier de la Légion d'honneur du 30 décembre 1948, en qualité de capitaine.

Est rayé des contrôles de la médaille militaire, à partir de la date du décret, et privé en outre définitivement du droit de porter toute autre décoration française ou étrangère ressortissant à la grande chancellerie :

Trouillot (Emile), médaillé militaire du 28 août 1941, ex-adjudant-chef d'infanterie coloniale

Est suspendu pendant cinq ans, à partir de la date de la notification du décret, de l'exercice des droits et prérogatives attachés à la qualité de membre de la Légion d'honneur, et privé en outre pendant le même laps de temps du droit de porter toute autre décoration française ou étrangère ressortissant à la grande chancellerie :

Abadie (Abel-Adam-André), chevalier de la Légion d'honneur du 30 décembre 1948, lieutenant honoraire de l'armée de l'air.

Est suspendu pendant deux ans, à partir de la date de la notification du décret, de l'exercice des droits et prérogatives attachés à la qualité de membre de la Légion d'honneur, et privé en outre pendant le même laps de temps du droit de porter toute autre décoration française ou étrangère ressortissant à la grande chancellerie :

Lashermes (Maurice-Ernest), officier de la Légion d'honneur du 4 novembre 1948, ex-commandant de réserve de l'armée de l'air.

Sont suspendus pendant deux ans, à partir de la date de la notification du décret, de l'exercice des droits et prérogatives attachés à la qualité de médaillé militaire, et privés en outre pendant le même laps de temps du droit de porter toute autre décoration française ou étrangère ressortissant à la grande chancellerie :

Asdikda (Daniel), médaillé militaire du 4 novembre 1948, en qualité de sergent au 18e régiment de tirailleurs sénégalais.

Grandjean de Graux (Paul-Edmond), médaillé militaire du 16 juin 1920, en qualité de maréchal des logis au 87e régiment d'artillerie.

Est suspendu pendant un an, à partir de la date de la notification du décret, de l'exercice des droits et prérogatives attachés à la qualité de médaillé militaire, et privé en outre pendant le même laps de temps du droit de porter toute autre décoration française ou étrangère ressortissant à la grande chancellerie :

Bonnard (Rémy), médaillé militaire du 30 décembre 1948, en qualité de caporal-chef, centre administratif, troupes coloniales.

Par décret en date du 8 septembre 1955, pris en exécution des décrets des 14 avril 1874 et 19 mai 1896, la peine disciplinaire ci-après a été prononcée :

Est exclu de la Légion d'honneur, à partir de la date du décret, et privé en outre définitivement du droit de porter toute autre décoration française ou étrangère ressortissant à la grande chancellerie :

Girard (Camille-Joseph), capitaine du cadre des adjoints techniques du service des matériels (subdivision artillerie), chevalier de la Légion d'honneur du 9 novembre 1944.

Par décret en date du 8 septembre 1955, pris en exécution des décrets des 14 avril, 9 mai 1874 et de la loi du 9 mars 1955, la peine disciplinaire ci-après a été prononcée :

Est rayé des contrôles de la médaille militaire, à partir de la date du décret, et privé en outre définitivement du droit de porter toute autre décoration française ou étrangère ressortissant à la Grande Chancellerie :

M. Abdesselem ben Ahmed ben Zoubaa, mle A 1215/30, médaillé militaire du 12 avril 1951, recrutement du Maroc.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Décret du 17 août 1955 portant nomination d'un ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire en Finlande.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre des affaires étrangères,

Vu l'article 30 de la Constitution;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète :

Art. 1er. — M. Jouve (Géraud), ministre plénipotentiaire de 2e classe, précédemment délégué de la France auprès du conseil de l'Europe, est nommé ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République française en Finlande, en remplacement de M. Lecompte-Boinet.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre des affaires étrangères sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 août 1955.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République :

Le président du conseil des ministres,

EDGAR FAURE.

Le ministre des affaires étrangères,

ANTOINE PINAY.

Décret du 10 septembre 1955 portant nomination d'un ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République française en Argentine.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre des affaires étrangères,

Vu l'article 30 de la Constitution;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète :

Art. 1er. — M. Baudet (Philippe), ministre plénipotentiaire hors classe, est nommé ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République française en Argentine, en remplacement de M. Girard de Charbonnière.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre des affaires étrangères sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 septembre 1955.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République :

Le président du conseil des ministres,

EDGAR FAURE.

Le ministre des affaires étrangères,

ANTOINE PINAY.

Décret du 10 septembre 1955 portant nomination d'un ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République française en Irlande.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre des affaires étrangères,

Vu l'article 30 de la Constitution;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète :

Art. 1er. — M. de Blesson (Jacques-Victor), ministre plénipotentiaire hors classe, chargé des affaires d'Amérique au ministère des affaires étrangères, est nommé ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République française en Irlande, en remplacement de M. Félix.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre des affaires étrangères sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 septembre 1955.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République :

Le président du conseil des ministres,

EDGAR FAURE.

Le ministre des affaires étrangères,

ANTOINE PINAY.

Décret du 10 septembre 1955 portant nomination d'un ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République française aux Pays-Bas.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre des affaires étrangères,
Vu l'article 30 de la Constitution;
Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Petit de Beauverger (Edmond-Antoine), ministre plénipotentiaire hors classe, délégué de la France auprès de l'office du haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, est nommé ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République française aux Pays-Bas, en remplacement de M. Garnier.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre des affaires étrangères sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 septembre 1955.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
EDGAR FAURE.
Le ministre des affaires étrangères,
ANTOINE PINAY.

Décret du 10 septembre 1955 portant nomination d'un ambassadeur de France au Pérou.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre des affaires étrangères,
Vu l'article 30 de la Constitution;
Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Brasseur (Léon), ministre plénipotentiaire de 2e classe, 1er échelon, en fonction à l'administration centrale, est nommé ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République française au Pérou, en remplacement de M. Binoche.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre des affaires étrangères sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 septembre 1955.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
EDGAR FAURE.
Le ministre des affaires étrangères,
ANTOINE PINAY.

Décret du 10 septembre 1955 portant nomination d'un ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République française en Turquie.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre des affaires étrangères,
Vu l'article 30 de la Constitution;
Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Garnier (Jean-Paul), ministre plénipotentiaire hors classe, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République française aux Pays-Bas, est nommé ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République française en Turquie, en remplacement de M. Tarbe de Saint-Hardouin.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre des affaires étrangères sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 septembre 1955.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
EDGAR FAURE.
Le ministre des affaires étrangères,
ANTOINE PINAY.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret du 4 août 1955 accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement.

Ce texte est publié au n° 23 du *Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses* paru ce jour.

Décret du 12 septembre 1955 prononçant la dissolution du parti communiste algérien (P. C. A.).

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,
Vu la loi du 10 janvier 1936 sur les groupes de combat et les milices privées;
Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Le « Parti communiste algérien » (P. C. A.), ainsi que toutes organisations ou associations qui en émanent ou s'y rattachent directement, sont et demeurent dissous sur le territoire de la République française.

Art. 2. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 septembre 1955.

EDGAR FAURE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'intérieur,
MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Décrets du 16 août 1955 portant autorisation de port et attribution de la médaille des évadés.

Arrêtés des 10 et 19 août 1955 portant attribution de la médaille de la gendarmerie nationale.

Décision du 25 août 1955 décernant la médaille d'honneur du service de santé de l'air.

Ces textes sont publiés au n° 23 du *Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses* paru ce jour.

Décret du 8 septembre 1955 portant promotions dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 8 septembre 1955, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de la défense nationale et des forces armées, sont promus dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de commandeur.

Pour services exceptionnels de guerre en Extrême-Orient.

SERVICE DE SANTÉ

Bizien (Pierre-Yves-Marie), médecin colonel.

INFANTERIE MÉTROPOLITAINE

Arnaud (André-Jean-Joseph), lieutenant-colonel.
Autrand (Emile-Louis), lieutenant-colonel.
Bernachot (Jean-Paul), lieutenant-colonel.
De Bruc de Montplaisir (Joseph-Marie-Antoine-François), lieutenant-colonel.
Buchoud (Pierre-François-Marie), chef de bataillon.
Charton (Jean-Marie-Joseph), colonel.
De Corta (Renaud-Marie-René), lieutenant-colonel.
Costa de Beauregard (Roland-Oscar-Marie-Christian), chef de bataillon.
Darmuzai (Pierre-Georges-Fernand), chef de bataillon.
Girard (Jean-Marie-Paul-Henry), lieutenant-colonel.

Godard (Yves-Jean-Antoine-Noël), lieutenant-colonel.
D'Haranguier de Quincerot (Marie-Joseph-Claude), colonel.
Henry (Maurice-Joseph), chef de bataillon.
Legourd (Charles-Georges), lieutenant-colonel.
Mayer (Georges-Camille), lieutenant-colonel.
Pegliasco (Jean-Baptiste), chef de bataillon.
Rancon (Pierre-Honoré-François), chef de bataillon.
Toussaint (Robert-Emilien), chef de bataillon.
Voinot (Pierre), lieutenant-colonel.

ARME BLINDÉE. — CAVALERIE

Alefsen de Boisredon (Jacques-Fernand-François-Marie), colonel.
Huot (Pierre-Charles-Louis), lieutenant-colonel.
Legendre (Jean-Louis-Joseph), lieutenant-colonel.
Moissenet (Jacques-Louis-Prosper), colonel.
Mollat (François-Rogatien-Marie-Jean), colonel.
Schneider (Georges-Robert), lieutenant-colonel.
Thibault de la Carte de la Ferte Senectere (Georges-Marie-Joseph-Gérard), chef d'escadrons.

TRAIN

Guiollot (Pierre-Michel-Henri), lieutenant-colonel.

INFANTERIE COLONIALE

Frat (Robert-Jacques), lieutenant-colonel.
Le Bos (Georges-Louis-Edmond), chef de bataillon.
Marlic (Roger-Joseph), chef de bataillon.
Nemo (Jean-Marius), colonel.
Thiers (Raymond-Jean), lieutenant-colonel.

ARTILLERIE COLONIALE

Monguilan (Louis-Robert-Eugène), colonel.

SERVICE DE SANTÉ DES TROUPES COLONIALES

Dumas (Jacques-Marie), médecin général.

Ces promotions ne comportent pas l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs.

Décret portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Rectificatif au *Journal officiel* du 23 août 1955: page 8446, 2e colonne, au lieu de: « De Clarens, née Rousseau (Jeannine-Yvonne-Ghislaine) », lire: « De Clarens, née Rousseau (Jeannie-Yvonne-Ghislaine) ».

(Le reste sans changement.)

Décret n° 55-1194 du 9 septembre 1955 portant modification du décret n° 52-517 du 10 mai 1952 relatif à l'indemnité pour frais de service allouée aux membres des corps de contrôle de l'administration de l'armée, de la marine et de l'aéronautique.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la défense nationale et des forces armées, du ministre des finances et des affaires économiques, du secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques et du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,

Vu l'ordonnance n° 45-1380 du 23 juin 1945 portant réforme générale du régime de solde des militaires et assimilés des armées de terre, de mer et de l'air, notamment l'article 8;

Vu le décret n° 52-517 du 10 mai 1952 portant relèvement de l'indemnité pour frais de service allouée aux membres des corps de contrôle de l'administration de l'armée, de la marine et de l'aéronautique;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — L'article 1er du décret susvisé n° 52-517 du 10 mai 1952 est complété par un troisième alinéa ainsi conçu:

« Toutefois, les contrôleurs de 3e classe de l'administration de l'armée, de la marine et de l'aéronautique qui, au moment de leur admission dans le corps du contrôle, percevaient en tant qu'officiers des armées de terre, de mer ou de l'air, l'indemnité pour services aériens prévue par les décrets n° 48-1686 du 30 octobre 1948 et n° 49-1655 du 26 décembre 1949 et justifiaient des épreuves minima d'entraînement requises pour le maintien dans le personnel navigant, pourront recevoir pendant une durée maximum de deux ans l'indemnité pour frais de service et son supplément au taux prévu pour les contrôleurs de 2e classe. Le surplus d'indemnité ainsi accordée ne pourra en aucun cas être considéré comme partiellement représentatif de frais. »

Art. 2. — Le ministre de la défense nationale et des forces armées, le ministre des finances et des affaires économiques, le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui prendra effet à compter du 1er janvier 1955 et sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 9 septembre 1955.

EDGAR FAURE

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la défense nationale et des forces armées,
PIERRE KŒNIG.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
PIERRE PFLIMLIN.

Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,
GILBERT-JULES.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,
JEAN MÉDECIN.

Fonds de concours.

Par arrêté interministériel en date du 5 septembre 1955, il a été ouvert, à titre de fonds de concours, un crédit de payement d'un montant de 1.579.211.534 F applicable au paragraphe 1: « Travaux » de l'article 1: « Air », du chapitre 55-81: « Infrastructure interalliée. — Travaux » de la section commune du budget de la défense nationale et des forces armées, pour l'exercice 1955.

Par arrêté interministériel en date du 6 septembre 1955, il a été ouvert, à titre de fonds de concours, un crédit de payement d'un montant de 775.683.720 F applicable à l'article 2: « Télécommunications » du chapitre 55-81: « Infrastructure interalliée — Travaux » de la section commune du budget de la défense nationale et des forces armées, pour l'exercice 1955.

Transfert de crédits.

Le ministre de la défense nationale et des forces armées et le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,

Vu l'article 9 de la loi n° 51-651 du 24 mai 1951 relative au développement des crédits affectés aux dépenses militaires de fonctionnement et d'équipement pour l'exercice 1951 (Défense nationale);

Vu la loi n° 54-1312 du 31 décembre 1954 relative au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère des travaux publics, des transports et du tourisme (II: Aviation civile et commerciale) pour l'exercice 1955;

Vu la loi n° 55-1044 du 6 août 1955 relative au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère de la défense nationale et des forces armées pour les exercices 1955 et 1956,

Arrêtent:

Art. 1er. — Sur les autorisations de programme et les crédits de payement accordés au ministre de la défense nationale et des forces armées, au titre de l'exercice 1955, par la loi n° 55-1044 du 6 août 1955 et par des textes spéciaux, des autorisations de programme et des crédits de payement d'un montant total de 239.205.000 F sont définitivement annulés conformément au tableau joint au présent arrêté.

Art. 2. — Il est accordé au ministre des travaux publics, des transports et du tourisme (II. — Aviation civile et commerciale), au titre de l'exercice 1955, en addition aux autorisations de programme et aux crédits de payement accordés par la loi n° 54-1312

du 31 décembre 1954 et par des textes spéciaux, une autorisation de programme et un crédit de payement d'un montant de 239.205.000 F, applicables au chapitre 53-90: « Equipement des aéroports et routes aériennes. — Métropole ».

Art. 3. — Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme rendra compte de l'emploi des autorisations de programme et des crédits de payement ainsi transférés dans les mêmes conditions que pour ceux de son propre budget.

Art. 4. — Le directeur des services financiers et des programmes au ministère de la défense nationale et des forces armées et le directeur du budget au ministère des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 septembre 1955.

Pour le ministre de la défense nationale
et des forces armées et par délégation:
Le conseiller technique,
CAMILLE LAÉ.

Le secrétaire d'Etat aux finances
et aux affaires économiques,
Pour le directeur du budget:
Le chef de service,
MARTIAL-SIMON.

Autorisations de programme et crédits de payement annulés, sur l'exercice 1955, au budget de la défense nationale et des forces armées.

(SECTION « AIR »)

NUMÉRO des chapitres.	LIBELLÉ DES CHAPITRES	AUTORISATIONS de programme annulées.	CRÉDITS de payement annulés.
		Francs.	Francs.
	DEFENSE NATIONALE		
	Section Air.		
	TITRE V. — EQUIPEMENT		
	3e partie. — Fabrications.		
53-53	Matériel roulant de l'armée de l'air.	160.000.000	160.000.000
53-54	Matériel d'équipement des bases...	79.205.000	79.205.000
	Total pour la défense nationale	239.205.000	239.205.000

Attribution du diplôme technique.

Rectificatif au *Journal officiel* des 1er et 2 août 1955, page 7702:

Au lieu de:

« Le diplôme technique institué par le décret n° 48-1710 du 4 novembre 1948 est attribué avec effet rétroactif du 1er février 1955 aux officiers ci-après désignés:

SERVICE DE SANTÉ

« Tocheport (G.-R.-P.-A.) .....

INFANTERIE

. . . . . .

Lire:

« Le diplôme technique institué par le décret n° 48-1710 du 4 novembre 1948 est attribué avec effet rétroactif du 1er avril 1955 aux officiers ci-après désignés:

SERVICE DE SANTÉ

« Tocheport (G.-R.-P.-A.) .....

INFANTERIE

. . . . . .

Listes des candidats reçus au cycle « normal » 1953-1955 de préparation militaire supérieure.

(Classement par région militaire et par ordre de mérite avec indication du bureau de recrutement.)

LISTE N° 1

Candidats aptes à être incorporés dans une école d'application d'arme avec le grade d'aspirant.

1re RÉGION MILITAIRE

Vinatier (Marcel-Jean) (Chartres), Lesur (Yves) (Valenciennes), Jusseaume (Paul-Henri-Joseph) (Versailles), Hatt (Jean-Pierre) (Strasbourg), Fitsch-Mouras (Yves-Jean) (Nancy), Mulliez (Francis) (Valenciennes), Rose (Louis-André) (Paris), Peters-Desteract (Jean-Pierre) (Versailles), Pépin (Marc-Etienne-Marie) (Paris), Schild (Jean-Léon) (Nancy), Firmin (Jean-Claude-Marie-Roger) (Paris), Lebel (Bruno) (Versailles), Hollande (Jean-Jacques-Antoine), Paris), Saget (Jean-Gabriel-Charles) (Nancy), Bongard (Alain-Clément-Gilbert) (Versailles), Risacher (Jacques) (Rabat), Chamley (Bertrand-Georges-Michel) (Strasbourg), Martin (Jacques-Paul-Henri) (Nancy), Delaunay (Philippe-Serge) (Paris), Lesage (Maxime-Bernard-Georges) (Nevers), Villeroy (Alain) (Nancy), Onfray (Pierre-Jacques) (Rennes), Grosclaude (François-Jean) (Strasbourg), Roux de Bezieux (Bruno-Henry) (Lyon), Dopff (Guy) (Strasbourg).

Mercier (Bernard-Edgard-Jean) (Paris), Cabanes (Hugues-Gabriel) (Strasbourg), Mignon (François) (Poitiers), Carlier (Alain-Henri) (Lyon), Kornprobst (Bruno-Henri) (Marseille), Haffner (Charles-Georges) (Paris), Perrau (Jean-Pierre-Emile) (Rennes), Maurel (Bernard-Henri) (Marseille), Barthes (Michel-Victor-Ernest) (Paris), Largeau (Jack-Gérard) (Orléans), Langlois (Guy) (Valenciennes), Gaucher (Jean-Claude) (Nevers), Veyre de Soras (Joseph) (Lyon), Faure (Pierre-Charles-Martial) (Paris), Hardmeier (Patrick-Olivier) (Paris), Stevenet (Jean-André-Alphonse) (Poitiers), Halle (Claude-Guy-Joseph) (Paris), Garcia (André-Antoine) (Oran), Berny (André-Jean-Paul) (Paris), Barjot (Claude) (Versailles), Gaboriau (Jean-Michel-Pierre) (Rennes), Bourdier de Beauregard (Guy-André-Henri) (Lyon), Casse (Philippe-Olivier-Maurice) (Marseille), Renaux (Charley-Elisée) (Paris), Petry (Maurice-Henri) (Paris).

Lhuillier (Michel-Eric-Bernard) (Tunis), Poline (François) (Paris), Bret (Jean-Victor-Camille) (Poitiers), De la Palme (Alain-Marie-Félix) (Paris), Mack (Jean-Louis) (Nancy), Mommeja (Bernard-Jacques) (Paris), Valdelièvre (Hubert-Alfred-Marie) (Paris), Bony (Georges-Camille) (Versailles), Marchal (Michel-Bernard) (Paris), Audigé (Jean-Paul-Louis) (Paris), Fournier (Jacques-Armand-Joseph) (Paris), Oget (Christian-Claude) (Paris), Cherigny (Pierre-Georges) (Poitiers), Demonicault (Yves) (Lyon), Gosselin (Pierre) (Rennes), Rabuel (Pierre) (Paris), Moser (Pierre-André) (Paris), Romieu (Jean-Marie-Georges) (Rabat), Mary-Rousselière (Bernard-Marie-Louis) (Paris), Chânat (Jean-Claude) (Paris), Regard (Michel) (Pau), Derville (Philippe-Louis) (Valenciennes), Monneron (André-Pierre) (Marseille), Pestel (Michel-Charles-Georges) (Paris), Gibault (André-Louis) (Nevers).

Mercier (Jean) (Versailles), Chapelet-Letourneur (Jean-Christian) (Pau), Le Norcy (Jean-William) (Paris), Berthelot (Jean-Claude) (Nevers), Henry (Guy-Marie) (Marseille), Morel (Emile-André) (Rennes), Baudot (Philippe) (Chartres), Gaudichon (Claude-Marcel) (Rennes), Herson (Jean-Paul) (Paris), Droz (Georges-André) (Alger), Kuhlmann (Pierre-Denis) (Strasbourg), Oger (Jacques-Melchior) (Lyon), Noël du Payrat (Xavier-Marie) (Paris), Baurez (Jacques-Jean) (Versailles), Reynaud-Lacroze (Alain-Marie) (Paris), Chesneau (Jean-Claude) (Paris), Broquisse (Jacques-Jean-Paul) (Poitiers), Boyer (Jacques-Roland) (Poitiers), Urbain (Pierre-Léon) (Strasbourg), de Saint-Mart (Claude-Georges) (Paris), Madec (Gérard-Louis) (Rennes), Parmentiers (Michel-Léon) (Paris), Rochefort (Louis) (Dijon), Heil (Roger-Eugène) (Versailles), Joly (Pierre-Edouard) (Dijon).

2e RÉGION MILITAIRE

Debergh (Jacques) (Valenciennes), Crombecque (Maurice) (Valenciennes), Buguet (Christian) (Valenciennes), Lepesqueur (Didier) (Valenciennes), Mortier (Jacques) (Valenciennes), Ferrouillat (Jean) (Rennes), Boëns (Michel) (Valenciennes), Delmiel (Jacques) (Valenciennes), Rossignol (Etienne) (Valenciennes), Chapelle (Joseph) (Lyon), Meesemaecker (Jean) (Valenciennes), Roquet (Michel) (Valenciennes), Gravier (Gérard) (Valenciennes), Leclercq (Claude) (Valenciennes), Lefevre (Robert) (Valenciennes), Manesse (Paul) (Valenciennes), Le Brun (Bernard) (Valenciennes), Goeman (Francis) (Valenciennes), Seize (Christian) (Valenciennes), Ballemagne (Robert) (Valenciennes), Lagache (Maurice) (Valenciennes), Rauche (Jean) (Valenciennes), Vignerot (Gilbert) (Valenciennes), Bia (Yvan) (Valenciennes), Laveine (Jean-Pierre) (Valenciennes).

Baillet (Jean) (Paris), Bolin (Louis) (Versailles), Marquette (Charles) (Valenciennes); Lavigne (Gérard) (Valenciennes), Beyer (Jean) (Strasbourg), Moronvalle (Jean) (Valenciennes), Dufour (Jean) (Valenciennes), Hebert (René) (Rennes), Boulanger (Bernard) (Valenciennes), Allard (André) (Valenciennes), Przygocki (René) (Valenciennes), Dazin (Pierre) (Valenciennes), Andioc (René) (Toulouse), Milard (Maurice) (Paris), Marleau (Guy) (Valenciennes), Levrez (Michel) (Valenciennes), Rueile (Marc) (Valenciennes), Merel (Gérard) (Valenciennes), Lefebvre (Bernard) (Valenciennes), Maurant (Pierre) (Valenciennes), Defrance (Henri) (Valenciennes), Gravey (Alain) (Valenciennes), Josion (Bernard) (Maroc), Bernard (Claude) (Valenciennes), d'Haussy (Joseph) (Valenciennes), Chatain (Jacques) (Poitiers).

3e Région militaire

Lemaire (Gérard-Marcel) (Valenciennes), Barreau (François-Xavier) (Rennes), Schneider (André-Jean) (Rennes), de Maupéou d'Ableiges (Xavier-Gilles) (Rennes), Daniélou (Jean) (Rennes), Hélie (Michel-Marcel) (Rennes), Albasini (Jacques-Pierre) (Rennes), Masanet (Vincent-Norbert) (Oran), Lelouvier (Yves-Noël) (Rennes), Perrin (Claude-Louis) (Rennes), de La Crotte de Chanterac (Michel-Marie) (Paris), Emilian (Yves-Bernard) (Rennes), Salmon (André-Gaston) (Rennes), Jaouen (Georges) (Rennes), Michel (Laurent) (Lyon), Massot (Yves-Victor) (Rennes), Lahaye (Bernard-Louis) (Rennes), Bourdillon (Jean-René) (Orléans), Dauvergne (Robert-Constant) (Rennes), Duchon (Jean-Léon) (Versailles), Brun (Georges-René) (Lyon), Hémédy (Daniel-François) (Paris), Maurice (Jean-Pierre) (Rennes), Vincent (Louis-Edmé) (Nevers), Leteilier (Bernard-Alexandre) (Paris).

De Quélen (Henri) (Rabat).

4e Région militaire

Brillon (Claude-Jacques) (Poitiers), Chantegreil (Michel-Jean) (Poitiers), Tremouilles (Francis-Jean) (Paris), Campan (Jacques-Pierre) (Poitiers), Sabathié (Jacques) (Poitiers), Roubelet (Michel-Marie) (Montauban), Viriot (Claude-Robert) (Poitiers), Beriruc (Guy-Pierre) (Poitiers), Montalieu (Jean) (Poitiers), du Réau de La Gaignonnière (Christian-Marie) (Rennes), Henry (Pierre) (Saigon), Roux (Henry-Jean) (Poitiers), Bouchet (Robert-Jean) (Poitiers), Dubuis (Louis-Michel) (Paris), Rougebec (Maurice) (Poitiers), Duibecco (Roger-Auguste) (Marseille), Barelly (René) (Alger), Fusillier (Guy-René) (Paris), Barrière (Jean-Pierre) (Poitiers), Sachon (Claude-Albert) (Poitiers), Joseph (Jacky-Jean) (Poitiers), Granet (Paul-Pierre) (Poitiers), Valade (Jacques) (Poitiers), Chevrier (André) (Poitiers), Descamps (Claude-André) (Poitiers).

Grafeuille (Albert) (Poitiers), Le Moigne (Jean-Claude) (Rennes), Janicaud (André-Michel-Georges) (Poitiers), Cordeau (René-Claude) (Poitiers), Helmer (Jean-René) (Poitiers), Potel (Jacques-Paul) (Poitiers), Sudreau (Jean-Marie) (Poitiers), Badinon (Christian) (Poitiers).

5e Région militaire

Rech (Jacques) (Montauban), Cros (André-Fernand) (Perpignan), Benat (Jacques-Henri) (Toulouse), Lavielle (Claude) (Pau), Finet (Léon-André) (Perpignan), Lapchine (Nicolas) (Toulouse), Delseny (Jean-Pierre) (Perpignan), Astorg (André-Jean) (Albi), Sahores (Jean-Joseph) (Toulouse), Bernatas (Michel) (Perpignan), Bratieres (Jean-Lucien) (Toulouse), Gauthier (Pierre-Yves) (Toulouse), Lemarchand (Jean-Claude) (Valenciennes), Millet (Christian) (Toulouse), Freyche (Pierre-André) (Poitiers), Libet (Jacques) (Toulouse), Malaval (Jacques-Jean) (Albi), Saurat (Guy) (Toulouse), Arcas (André-Louis) (Pau), Masarotti (Ario) (Montauban), Chene (Christian) (Nancy), Baseilhac (Louis-Jean) (Pau), Grateloup (Georges-Joseph) (Toulouse).

6e Région militaire

Warnier (Paul-André) (Strasbourg), Goureau (Alain-Ernest) (Nancy), Perrin (Pierre-Henri) (Nancy), Marin (Louis) (Nancy), Guillame (Daniel-Marie) (Dijon), Heinrich (Charles-Frédéric) (Strasbourg), Bontemps (Francis-Jacques) (Nancy), Bouhelier (Guy-René) (Lyon), Chavin (Jean-Louis) (Besançon), Lamarre (Marcel-Etienne) (Strasbourg), Berge (Hugues) (Nancy), Mougin (François-Marie) (Nancy), Lanboley (Raymond-René) (Nancy), Celzard (Robert-Henri) (Nancy), Grosclaude (Gérard-René) (Paris), Deutsch (Bernard) (Strasbourg), Peterschmitt (Jean-Claude) (Strasbourg), Schlawick (Yvan) (Strasbourg), Wind (Claude-Bernard) (Strasbourg), Batigne (Lucien-Jean) (Paris), Deshons (René) (Nancy), Tracez (Jean-Charles) (Marseille), Devilliers (Jean-Paul) (Nevers), Rigaudias (Hubert-Pierre) (Lyon), Thomas (Guy) (Paris).

Gassiole (Pierre-Jean) (Nancy), Piot (Albert-Martin) (Dijon), Courtier (Claude) (Nancy), Schweitzer (Pierre) (Nancy), Cherrier (Gérard) (Strasbourg), Mangin (François) (Nancy), Aubertin (Vincent) (Marseille), Renard (Michel-Charles) (Nancy), Huot (Jean-Michel) (Marseille), Schaufelberger (Gilles) (Paris), Humbert (Paul) (Strasbourg), de Seyssel (Guy) (Lyon), Koch (Marcel) (Strasbourg), Blanchard (Michel) (Nancy), Bolliet (Michel-Georges) (Dijon), Dugoudron (Jacques-Pierre) (Poitiers), Kurtzemann (Bernard-Jean) (Strasbourg), Colson (Etienne-Pierre) (Nancy), Toulemonde (Yves) (Nancy), Uhlrich (Pierre-Louis) (Nancy), Kreiner (Eugène) (Strasbourg), Germain (Jacques-Léon) (Nancy), Virrion (Jacques) (Nancy), Brousse (François) (Strasbourg), Breche (Jean-Pierre) (Nancy).

Monet (Claude) (Nancy), Frenot (Roland) (Nancy), Richard (Jean-Pierre) (Strasbourg), Zindy (Adrien-Henri) (Strasbourg), Demesy (Michel-Jean) (Besançon), Gérard (Michel-Fernand) (Nancy), Uettwiller (Alphonse) (Strasbourg).

7e Région militaire

Bazin (Eric) (Dijon), Loridon (Jean-Claude) (Dijon), Duffard (Bruno) (Nevers), Croibier (Michel) (Lyon), Damongeot (Joseph) (Dijon), Camuzat (Jean) (Besançon), Busche (Joseph) (Strasbourg), Lemercier (Georges) (Besançon), Likus (Walter) (Nevers), Bardoz (Jean-Gaston) (Besançon), Chouffot (Jean) (Besançon), Gravelle (Michel-Maurice) (Besançon), Merveille (Claude) (Nevers), Jacquinet (Jean-Pierre) (Dijon), Breney (Pierre-Jean) (Besançon), Egalon (André) (Rabat), Vuillemenot (Robert) (Besançon).

8e Région militaire

Faure (Bruno-Marie) (Lyon), Robofiam (Jacques) (Valenciennes), Albert (Paul-Ernest) (Lyon), de Bonet-d'Oléon (François) (Marseille), Hugon (Pierre) (Lyon), Colin (Jean) (Lyon), Roman (Jean) (Lyon), Vauchez (Roger) (Besançon), Vaulet (Henri-Emile) (Valenciennes), Dufoix (André-Jacques) (Lyon), de Place d'Aubeterre de Bisseret (Xavier-François) (Lyon), Chanard (Jean-Gaston) (Lyon), Baracco (Elie) (Lyon), Perrin (Jean-Denis) (Paris), Pouillard (Pierre-Joseph) (Dijon), Bulx (René-André) (Lyon), Salamand (Pierre-Joseph) (Lyon), Cesari (Paul-François) (Lyon), de Tullio (Charles) (Lyon), Saulnier de Praingy (Bernard-Robert) (Lyon), Guyot de La Hardrouyère (Maxime) (Lyon), Rouger (Jean-Joseph) (Lyon), Jeunet (Louis-Jean) (Lyon), Silvy (Jacques-Jean) (Lyon), Bonfils (René) (Marseille).

Vernay (Marc), (Lyon), Favel (Georges) (Lyon), Junca (André-Louis) (Lyon), Salamand (Robert) (Lyon), Prouteau (Xavier-René) (Lyon), Genin (Yves-Pierre) (Lyon), Lerges (Bernard) (Lyon), Stauder (Marie-José) (Strasbourg), Monistrol (Joseph-Marie) (Lyon), Allari (Jacques-Joseph) (Tunis); Fourches (Maurice-Jean) (Poitiers), Damesin (François-Claude) (Lyon), Jacquot (André) (Alger), Maslanka (Simon) (Valenciennes), Dambricourt (Michel-Marie) (Valenciennes), Duplaix (Jean-Louis) (Lyon), Lefèvre (Marc-Marie) (Lyon), Piron (Pierre-Daniel) (Lyon), Labouret (Guy-Marcel) (Lyon), Marchandise (René-Georges) (Lyon), Camus (Edmond) (Marseille), Pillat (André-Jean) (Lyon), Bancal (Jacques) (Paris), Tournier (Jean-Marie) (Lyon), Voiron (Georges) (Lyon).

Lentz (Jean) (Toulouse), Genoulaz (Marcel-Louis), (Lyon), Legrand (Michel) (Lyon), Braillon (Maurice-Jean) (Dijon), Lecomte (Jean-Luc) (Tunis).

9e Région militaire

Guilhermet (Jean) (Marseille), Caterdjian (Jacques) (Marseille), Stouff (Claude) (Paris), Pujos (Bernard-Thomas) (Toulouse), Rouberty (Serge-Jean) (Marseille), Dufour de Neuville (Louis-Marie) (Poitiers), Meslier (Pierre-Charles) (Lyon), Desjeux (Jean) (Maroc), Menin (Jean-Paul) (Paris), Mathieu (Jean-Théodore) (Marseille), Mourey (Claude) (Marseille), Orsini (Michel) (Marseille), Mogier (Jean-Claude) (Paris), Meniolle d'Hauthuille (Marseille), Willemin (Michel-Paul) (Lyon), Jeulin (Claude-Gaston) (Marseille), Rouquairol (Michel) (Marseille), Delannoi (Claude) (Paris).

10e Région militaire

Potel (André) (Valenciennes), Lahitette (Jean-Marie) (Toulouse), Torrens (Guy) (Alger), Soudat (Michel) (Rennes), Piolet (Jean-Jacques) (Alger), Bayssel (Henri) (Alger), Sultan (Louis) (Alger), Cadoux (Pierre) (Rabat), Bellevi'le (Robert) (Constantine), L'Huillier (Jean-Claude) (Alger), Chevallier (Daniel) (Paris), Ehrlich (André) (Rabat), Emmelin (Jean-Claude) (Oran), Lehouc (Bernard) (Marseille), Bouissou (Pierre) (Alger), Pantin (Albert) (Alger), Comy (Jacques) (Alger), Viala (Marcel) (Alger), Portal (Bernard) (Paris), Derogis (Jean-Pierre) (Alger), Herblot (Gérard) (Melun), Sialelli (Antoine) (Ajaccio), Strauss (Robert) (Oran), Pons (Gilbert) (Alger), Echaroux (Jean) (Alger).

Genissieux (Marcel-Wilfrid) (Constantine).

Maroc

Hitier (Gérald-Jean) (Maroc), Belinefl (Nicolas-Alexandre) (Maroc), Clément (Marie-Jacques) (Maroc), Teyssedre (Jean-Pierre) (Maroc), Cuissard (Robert-Roger) (Maroc), Neigel (Jacques) (Maroc), Zuida (Claude-Jacques) (Maroc), Rancoule (Jacques-Bernard) (Maroc), Clément (Marie-Pierre) (Maroc), Clausires (Pierre-Jean) (Maroc), Chiale (Willy) (Maroc), Lant (Claude-Roger) (Alger), Bossan (Paul-Anable) (Maroc).

Tunisie

Adeleine (Georges-Lucien) (Tunis), Calabro (Norbert) (Tunis), Lembege (Georges) (Tunis), Domange (Marc) (Tunis), Gery (Charles) (Lyon).

Afrique occidentale française

Lécuyer (Marc) (Dakar), Koudjina (André-Hervé) (Cotonou).

LISTE N° 2

Candidats aptes à être incorporés dans une école d'application d'arme avec le grade de sergent (maréchal des logis).

1re Région militaire

Mehu (Louis) (Dijon), Petit (Georges-Yves) (Rennes), Grolimond (Maurice-Georges) (Lyon), Blanchard (Pierre-Marcel) (Valenciennes), Bello (Roger) (Nancy), Appffel (Marc-Jacques) (Nancy), Cabotin (Claude-Jean) (Paris), Bouteiller (Christian) (Paris), Miloche (Guy-Claude) (Strasbourg), Belanger (Michel) (Alger), Meunier (Claude) (Rennes), Astruc (Daniel) (Lyon), Chambraud (Alfred-Gabriel) (Marseille), Divot (Jean) (Paris), Rousselle (Guy-Lionel) (Valenciennes), Gilibert (Victor-Prosper) (Paris), Rampini (Claude-Marie) (Rabat), Jacquemin (Bernard) (Strasbourg), Sarger de Bourgeaud (Marcel) (Saigon), Vacher (François-Robert) (Dijon), Roche (Jean-Claude) (Paris), Vincey (Pierre-Maurice) (Valenciennes), de Monfreid (Jean) (Lyon), Thépault (Jean-Marie) (Chartres), Lévêque (Guy-Eugène) (Nancy).

Dupont (Jean-Claude) (Paris), Leblan (Pierre-Jean) (Valenciennes), Bayle (François-Louis) (Oran), Rigault (Jacques-Henri) (Paris), Scelles (Bernard-Louis) (Paris), Reverchon (Pierre-Marcel) (Lyon), Gandon (Edmond-Roger) (Paris), Neveux (Didier-Marie) (Versailles),

Tixier (Mathieu-Jean) (Versailles), Rousseau (Jacques-Jean) (Valenciennes), Lehericy (Jacques-Marie) (Paris), Jacquier (Henri-Pierre) (Rabat), Donnadieu (Jacques-Georges) (Poitiers), Martin (Pierre-Lucien) (Versailles), Quiers (Francis) (Nevers), André (Jacques) (Perpignan), Moreau (Jean-Charles) (Poitiers), Pouchot-Camoz-Gandorne (Christian) (Lyon), Meny (Claude-Charles) (Dijon), Gristi (Claude-Marcel) (Alger), Pestel (Yves-Marie) (Paris), Renier (Alain) (Rennes), Durand-Smet (Régis-Antoine) (Paris), Reneuve (Jacques-William) (Nancy), Sarlin (Georges-Gaston) (Dijon).

Decoret (Yves-Henri) (Lyon), Rodary (Jean-Claude) (Paris), Touchard (Michel-Jacques) (Orléans), Herbin (Pascal-François) (Chartres), Devaud (Guy) (Versailles), Schwab (Philippe) (Paris), Boudoin (Bernard-Gérard) (Poitiers), Epry (Jean-Claude) (Marseille), Desplanches (Didier) (Paris), Dubost (Jean-Baptiste) (Lyon), Gouriet (Joseph) (Valenciennes), Vinel (Nicolas-Hubert) (Nancy), Corby (René-Jacques) (Paris), Aucouturier (Jean-Marcel) (Paris), Gueguen (Léon) (Rennes), Faucheux (James-Pierre) (Paris), Beguerie (Maurice-Bernard) (Poitiers), Eyraud (Francis-Charles) (Lyon), Bouchon (Albert-Joseph) (Versailles), Floquet (Alain-Henri) (Versailles), Fourtines (Daniel-Denis) (Paris), Morelle (Michel) (Valenciennes), Hanoteau (Pierre-Charles) (Lyon), Journet (Michel-Paul) (Chartres), Van Den Dries (Jacques) (Poitiers).

Fouassier (Daniel-Robert) (Paris), Besnault (Claude) (Versailles), Saillour (Yves) (Paris), Chaumeton (Jean-Marie) (Alger), Huriet (Bernard-Nicolas) (Paris), Barre (Philippe-Jean) (Chartres), de Contenson (Louis-Charles) (Dijon), Lienard (Gilbert-Jean) (Paris), Depay (Roger-Claudius) (Lyon), Vanthier (Dominique-Charles) (Besançon), Roche (Michel-Alain) (Paris), Davin (Jean-Antoine) (Paris), Goudal (Claude-Léon) (Paris), Coirier (Yves-Raymond) (Poitiers), Bastide (Jean-Léon) (Poitiers), de Neuville (Jacques-Georges) (Valenciennes), Salsac (Louis-Emile) (Paris), Vandon (Daniel-Léon) (Rennes), Motte (Jacques-Raymond) (Nevers), Mory (Jean-Nicolas) (Paris), Langendorff (Jean-Joseph) (Paris), Grosse (Rolland-René) (Lyon), Favart (André-René) (Poitiers), Ricard (Jean-Etienne) (Paris), Delpech (Pierre) (Versailles).

Laville (André-Serge) (Versailles), Righenzi-Hugon de Villiers (Régis) (Versailles), Becker (Michel) (Versailles), Lavenu (Roger) (Versailles), Haberard (Claude-Henri) (Poitiers), Assa (Guy) (Maroc), Tournier (Daniel) (Paris), Esmenard (Michel-Pierre) (Paris), Robin (Roger-Marcel) (Poitiers), Bretle (André-Gaston) (Oran), Ebrayat (Jacques) (Besançon), Danziger (Raymond-Pierre) (Paris), Espargilière (Bernard-Jean) (Paris), Vacheron (Jean) (Versailles), Barbier (Jean-Claude) (Versailles), Maillier (Maurice-Paul) (Chartres), Blancquaert (Jean-Marie) (Marseille), Cannet (Jacques-André) (Paris), Bourguignon (Jean-Paul) (Paris), Giblet (Jacques-Raymond) (Orléans), Thivent (Maurice) (Paris), Reverdy (Yves) (Versailles), Bonis-Charancle (Jean-Pierre) (Versailles), Pilloy (Jean-Claude) (Paris), Boitel (Bernard-Léonce) (Valenciennes).

Bigey (Jacques-Henri) (Lyon), Bencteux (Michel) (Valenciennes), Valin (Gabriel-Pierre) (Lyon), Goin (Jacques-Claude) (Orléans), Davenier (Pierre-Marie) (Rennes), Honhon (Pierre-Maurice) (Paris), Darqué (Jean-Claude) (Paris), Julie (Charles-Pierre) (Poitiers), Wik (Jacques-Jean) (Paris), Caroff (Roger-Joseph) (Paris), Bertrand (Michel-Jean) (Paris), Bertaud (Pierre-Robert) (Paris), Levergne (Jean-Michel) (Versailles), Boissy (Roland-Aimé) (Rennes), Leroy (Jacques-Pierre) (Versailles), Wents (Jacques-Raymond) (Rennes), Legrand (Yves) (Rennes), Martin (Bernard-Jean) (Rennes), Saint-Germes (Philippe) (Paris), Defferriere (Jean-François) (Paris), Ribon (Pierre-Henri) (Paris), Peterson (Jean-Christian) (Paris), Bottier (Jean-Paul) (Paris), de Seynes (Arnaud-Jacques) (Paris), Voituriez (André-Pierre) (Valenciennes).

Carbonel (Michel) (Paris), Millochau (François-Edmond) (Paris), Lejeune (Raymond-Camille) (Dijon), Gervaise (André-Eugène) (Nancy), Hechinger (Jacques-Antonin) (Paris), Cyprien (Lucien-Adolphe) (Paris), Perret (André-Marie) (Lyon), Bai (Luigi-Marco) (Valenciennes), Malcor-Deydier de Pierrefeo (Christian-Marie) (Paris), Blin (Michel-André) (Valenciennes), Delpal (Christian) (Versailles), Godard (Henri) (Dijon), Gruffy (Jean-Victor) (Paris), Mazet (Claude-Pierre) (Tunis), Noiton (Jean-Joseph) (Lyon), Dognin (Francis-Marie) (Paris), Hulot (Bernard-Yves) (Rennes), Bouvier (Jean-Edouard) (Rennes), Compere (Claude-Eugène) (Versailles), de Kisselevsky (André) (Paris), Carpentier (Jean-Louis) (Chartres), Schneider (Charles-Henri) (Besançon), Larcher (Jacques) (Rennes), Vernedal (Claude) (Poitiers), Paloux (Jean-Michel) (Paris).

Schweisguth (Jean-Luc) (Tunis), Rabiller (Yvon-Léon), (Rennes), Cherrey (Jacques-Albert) (Chartres), Moreau (Claude-Jean) (Paris), Saulnier (Jacques-Michel) (Nevers), Daniel-Lacombe (Rémi-Etienne) (Paris), Maréchal (Jean-Pierre) (Alger), Legué (Robert-Roger) (Chartres), Burthey (Pierre-Marcel) (Besançon), Moreau (Jean-Claude) (Rennes), Ritter (Pierre) (Tunis), Simonet (Christian) (Nancy), Roch (René-Auguste) (Paris), Lignières (Louis), (Versailles), Renard (Jean-Albert) (Valenciennes), Garric (Jean-Claude) (Paris), Derieux (Jacques Bernard) (Rennes), Bosse (Jacques) (Poitiers), Dentin (Pierre-Gérard) (Valenciennes), Adalian (Serge-Rémy) (Paris), Dao (Roger-André) (Marseille), Landier (Christian-Jean) (Poitiers), Pellissier (François-Marie) (Rennes), Delaitre (René-Georges) (Paris), Metro (Alexandre-Charles) (Rabat).

Cogombles (Armand-Antoine) (Pau), Larcheveque (Philippe-Georges) (Paris), Zimmer (Marcel-Francis) (Paris), Quintin (Hervé-Jean) (Rennes), Renucci (Jean-Louis) (Constantine), Arnaud (Michel-Marie) (Paris), Cambillard (Fernand-Pierre) (Dijon), Carre (Daniel-Auguste) (Paris), Magnillat (Pierre-Henri) (Rennes), Latrobe (Jean-Louis) (Paris), Dulour (Jean) (Lyon), Bula (Zénon) (Versailles), Lagoutte (Jacques-Henri) (Paris), Menard (Raymond-Hippolyte) (Chartres), Brière (Christian) (Chartres), Bichaton (René-Pierre) (Nancy), Graignic (Yves-Albert) (Alger), Carli (André-Jean) (Orléans), de Rocher de la Beaume (Maxence) (Lyon), Toilet (Tony-François) (Lyon), Tutin (Jean-Claude) (Valenciennes), Asselin (Claude-Georges) (Versailles), Tarrin (Michel) (Lyon), Boulouet (Roger-Gabriel) (Poitiers), Banez (Jean-Louis) (Poitiers).

De Beaurepaire-Louvagny (Ladislas) (Paris), Dechin (Jacques-Pierre) (Paris), Bouvet (Guy-Gaston) (Chartres), Thouvenot (Jacques-Albert) (Nancy), Gouin (Robert-Jean) (Valenciennes), Lelabousse (Robert) (Nevers), Martin (Claude-Jean) (Paris), Medurio (Jean) (Tunis), de Royere (Jean-Claude) (Lyon), Grossi (André) (Versailles), Bouzelle (Jacques-Edmond) (Perpignan), Filliol (Stanislas-Henri) (Paris), Garrigou (Serge-Maurice) (Paris), Souchal (Pierre) (Poitiers), Moutarde (Pierre) (Paris), Courtois (Bernard) (Versailles), Lys (Bernard-Pierre) (Valenciennes), Joly (Claude-Emile) (Lyon), Lesieur (Michel-Louis) (Paris), Mamdy (Bernard-Jean) (Valenciennes), Peytral (Alain-Maurice) (Marseille), Roux (Daniel) (Tunis), Rouxel (Roland-Yves) (Paris), Dorey (Jean-Claude) (Alger), Villemain (Octave) (Paris).

Landouzy (Bernard) (Paris), Bourne (Paul-Maurice) (Alger), Jault (Pierre-Louis) (Valenciennes), Billart (Etienne) (Dijon), Molino (Michel-André) (Orléans), Asselot (Alain-Georges) (Paris), Marro (Jean-Elie) (Paris), Plouvier (Alain-Antoine) (Paris), Nicolski (Alexandre) (Paris), Pichon (Henri-Pierre) (Paris), Zelier (Jean-Loup) (Paris), Mialon (Christian-Jean) (Lyon), Villelle (Gérard-Jean) (Paris), Cador (Pierre) (Paris), Bidault (Michel-Jean) (Nevers), Lemoues (Claude-François) (Chartres), Demoulin (Jean-Michel) (Paris), Schiffmacher (Jacques) (Chartres), Charveriat (Yves-Jean) (Lyon), Gilg (Henri-Pierre (Versailles), Valron (Robert-Marie) (Paris), Monla (Bernard-Simon) (Paris), Capitain (Robert) (Paris), Archambault (Paul-Claude) (Paris), Darret (Georges-Marcel) (Lyon).

Lefebvre-Dibon (Tanguy-Michel) (Paris), de Pommery (Bernard) (Nancy), Laumain (Roger-Michel) (Nevers), Laloux (Jacques-André) (Paris), Chapelain (Pierre-Emile) (Paris), Jordan (Patrice-Bernard) (Rabat), Berry (Jean) (Lyon), Sala (André-Jacques) (Perpignan), Cousin (Jean-Marie) (Versailles), Boyer (Jean-Claude) (Strasbourg), Malgouyard (Bernard-Jean) (Poitiers), Bourgeois (Jacques-Armand) (Paris), Brunet (Jean) (Paris), Marret (Jean-Guy) (Paris), Hugues (Francis) (Marseille), Pineau (Gérard-Albert) (Chartres), Pinchaud (Daniel) (Poitiers), Bouthegourd (Didier) (Orléans), Courtot (Pierre-Marcel) (Paris), Burgy (Pierre-Eugène) (Paris), Pichard (Jean-François) (Versailles), Nec (Claude-André) (Nevers), Parent (Marcel-Augustin) (Paris), Tricoche (René-Paul) (Paris), Amathieu (Jean-Marie) (Paris)

Lecoq (Jean-François) (Versailles), Madiès (Jean-Marie) (Poitiers), Garanger (Marc-Paul) (Chartres), Desvoyes (Louis-Charles) (Nancy), Jacquet (Pierre) (Poitiers), Chauzy (Marcel) (Alger), Cueluille (Lucien-Roger) (Poitiers), Roghi (Guy) (Paris), Tonnelier (André-Georges) (Versailles), Guibert (René-Joseph) (Toulouse), Barraco (Guy-Louis) (Alger), Dewasnes (Pierre-Armand) (Paris), Recton (Guy-Yves) (Versailles), Calelot (Henri) (Valenciennes), Lantz (Gérard-Charles) (Besançon), Pellerin (Guy-Marcel) (Paris), Verdier (Christian) (Paris), Chardonneau (Guy-Roger) (Nancy), Marret (Claude) (Paris), Rouland-Tomasi (Guy-Serge) (Paris), Cotnareanu (Michel-Yves) (Paris), Raillat (Claude-Pierre) (Poitiers), de Beaumont (Tristan) (Versailles), Istre (Jean-Claude) (Lyon), Poulnais (Pierre-Yves) (Rennes).

Sokolovsky (Alexandre) (Paris), Debersée (Serge-Louis) (Lyon), Moine (Georges-Jean) (Dijon), Ropars (Pierre-François) (Paris), Guérault (Patrice-Michel) (Paris), Masset (Jacques-Marie) (Paris), Auguste-Dormeuil (Patrick-Henri) (Paris), Gillot (Jacques) (Lyon), Marie (Jean-Bernard) (Rennes), Rampillon (Bernard-Paul) (Versailles), Montal (Michel-François) (Versailles), Bertrand (Louis-Jacques) (Paris), Delerue (Marc-Gérard) (Valenciennes), Munsch (Roger-Jean) (Rennes), Chertier (Claude) (Paris), Delile (Guy) (Poitiers), Barre (Joseph) (Strasbourg), Haag (Michel-François) (Paris), de Gournay (Xavier-Pierre) (Versailles), Combettes (Guy) (Perpignan), Comte (Guy-Henri) (Poitiers), de Tarragon (Xavier-Louis) (Paris), Becker (Jean-Charles) (Valenciennes), Bard (Georges-François) (Paris), Garroux (Jean-Martin) (Chartres).

Morin (Gérard-André) (Rennes), Jumelle (Philippe-Maurice) (Paris), Le Goff (Alain-Yves) (Versailles), Rosche (Jean-Jacques) (Versailles), Rosier (Claude-Bernard) (Lyon), Boissier (Michel-Marie) (Lyon), Guyon (Jean-Louis) (Chartres), Girardot (Jean-Marie) (Chartres), Degueldre (Philippe) (Paris), Laurence (Jean-Louis) (Paris), Petit (André) (Paris), Laurenceau (Jean-Marie) (Nancy), Di-Meglio (Pierre-José) (Constantine), Rousseaux (Michel-Jean) (Dijon), Lengagne (Guy-Auguste) (Valenciennes), Widhoff (Jean-Claude) (Paris), Vidal (Jean-Paul) (Marseille), Pussard (Marc-Henri) (Marseille), Leclec'h (Jean-Maurice) (Rennes), Vidal (Marcel-Claude) (Paris), Farenc (Roland-André) (Nevers), Bacache (Jean), (Toulouse), Dumarché (Bernard-Paul) (Besançon), Pelletier (Gérard-Jacques) (Paris), Laumond (Jacques-Pierre) (Lyon).

Tirot (Pascal-André) (Rennes), Adenot (Serge-Frédéric) (Nevers), Gascard (Pierre-Marcel) (Nancy), Drouet (Jean-François) (Paris), Bouchard (Fernand-Jean) (Rennes), Besson (Marc) (Lyon), Medard (Jacques-Georges) (Poitiers), Lugan (Christian) (Paris), Renoux (Etienne) (Poitiers), Guichard (Jacques) (Marseille), Paulhan (Pierre) (Marseille), Berthoud (Didier-Marie) (Lyon), Galipon (Georges) (Tunis), Aubret (Claude-Bernard) (Paris), Piat (Régis-Jacques) (Valenciennes), Frissard (Pierre) (Versailles), Dumas (Jean-Pierre) (Paris), Masselot (Yves-Jean) (Nancy), Picard (Jean-Claude) (Paris), Sautereau (Jean-Pierre) (Paris), Coumes (Charles-Marie) (Toulouse), Lepinay (Yves-Jean) (Rennes), Bizot (Léon-Claude) (Paris), Vannier (Jean-Loïs) (Rennes), Pavard (Jean-Pierre) (Versailles).

Fagette (Gérard) (Versailles), Pierre (Daniel-Marie) (Paris), Pagot (Raoul-Jacques) (Dijon), Delgutte (Georges-René) (Alger), Roux (Jean-Louis) (Strasbourg), de Grammont-Crillon (Charles-Emmanuel) (Paris), Bodson (Jean-Pierre) (Versailles), Askienazy (Alexandre) (Paris), Lefaou (André) (Paris), Proust (Jean-Marcel) (Orléans), Cuyamendous (Claude) (Paris), Dorizon (Henri-Jacques) (Versailles), Prigent (Bernard-Jacques) (Paris), Causse (Eric) (Marseille), de Malczieux (Emmanuel-Henri) (Versailles), Courtinat (Patrice-Gérard) (Nancy), Breban (Jacques) (Paris), Catte (Michel-Gabriel) (Valenciennes), Chaineau (André-Sincère) (Rennes), Rode (Marcel-Marius)

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

(Paris), Hauseux (Bernard-Mathieu) (Valenciennes), Crouvizier (Claude-Emile) (Paris), Martinet (Michel-René) (Poitiers), Cazade (Pierre-Marcel) (Paris), Cayla (Claude-Adrien) (Alger).

Desnoyers (Michel-Jean) (Valenciennes), Toulon (Pierre) (Versailles), Roche-Bruyn (Charles-Marie) (Paris), Magnol (Jean-Etienne) (Paris), Moulet (Gérard) (Albi), Gougé (François-Robert) (Paris), Raffard (Guy-Maurice) (Versailles), Boucher (André) (Valenciennes), Bel (Henri-Paul) (Lyon), Camboulives (André-Pierre) (Toulouse), Lerch (Charles) (Versailles), Teissier du Cros (Henri) (Paris), Mallassi (Jacques-Michel) (Chartres), Simet (Claude) (Strasbourg), Benoist (Jacques-Gabriel) (Chartres), Pitre (Claude) (Paris), Caillet (Serge-Guy) (Lyon), Serie (Jean-Charles) (Paris), Bourneuf (René-Claude) (Paris), Camut (Claude-Michel) (Chartres), Dreyfus (Roger-Rodolphe) (Strasbourg), Davanne (Georges-Marcel) (Valenciennes), Baguelin (Jean-Emile) (Rennes), Henard (Jean-Jacques) (Paris), Machlinger (David) (Paris).

Gilet (Jacques-Marcel) (Valenciennes), Lemoine (Claude-Jean) (Poitiers), Meynard (Bernard) (Versailles), Roubi (Jean-Michel) (Paris), Mazzella (Jean-Pierre) (Alger), Schmidt (Jean-Claude) (Strasbourg), Belliot (Jean-Pierre) (Paris), Bordet (Gilles-Paul) (Rennes), Jeannin (Pierre) (Paris), Michelet (Alain-Gaston) (Paris), Ben Salah (Ali) (Perpignan), Pourlier (Pierre-Jean) (Chartres), Chapelle (Jean-Louis) (Paris), Le Touzé (Jean-Marie) (Paris), Leheu (Jacques) (Paris), Gallier (Alain-Claude) (Paris), Rambeau (Michel-Roger) (Poitiers), Leroy (Yvon-Raoul) (Paris), Rieu (Jean-Claude) (Lyon), Zirnheld (Jacques-Jean) (Paris), Guilbert (Roger-Julien) (Rennes), Scheer (François-Alfred) (Strasbourg), Bonchon (Daniel-Jean) (Paris), Mathieu (Philippe-Marie) (Nancy), Croix (Max-Georges) (Paris).

Fabre (Jean-Claude) (Lyon), Beulé (Roland-Alfred) (Chartres), de Talhouet (Roland) (Rennes), David (Pierre-Jacques) (Lyon), Sudy (Philippe-Jean) (Rennes), Daussy (Robert) (Paris), Delauve (Robert-Maurice) (Versailles), Petit-Girard (Claude-Marie) (Paris), Labour (Pierre-Charles) (Paris), Vidal de la Blache (Jean-Pierre) (Paris), Essig (Bernard-Marie) (Paris), Pelletier (Claude-Marcel) (Poitiers), Terrasse (André-Jean) (Orléans), Legait (Jacques) (Nancy), Minerbe (Michel) (Versailles), de Bruce (Charles-Edouard) (Paris), Morel (René-Georges) (Nancy), Hanoun (Norbert) (Constantine), Ulpat (Claude-Lionel) (Paris), Aubert (Paul) (Besançon), Chevalier (Denis-Paul) (Paris), Mary (René) (Nevers), Muley (Pierre-José) (Paris), Truffinet (Jean) (Lyon), Rousseau (Bernard-Louis) (Marseille).

Lenaire (Jean-Alain) (Rennes), Collet (René-Jean) (Lyon), Bougros (Michel-Maxime) (Paris), Guyard (Jean-Pierre) (Paris), Baudu (Jean-François) (Chartres), Cluzeau (Louis-Marie) (Lyon), de Maistre (François-Xavier) (Paris), Bedjoucha (Maurice-Moïse) (Tunis), Gerbault (Gérard) (Orléans), Buisson (Gérard-Gustave) (Chartres), Marchais (Robert) (Poitiers), Buat (Maurice-Georges) (Nancy), Dumas (Philippe-Raymond) (Valenciennes), Agricola (Jean-Jacques) (Valenciennes), Renard (Jean-Claude) (Paris), Descourtieux (Henri-Jacques) (Paris), Cottin (Philippe-Marie) (Lyon), Labrousse (Claude-Pierre) (Paris), Bozec (Guy-André) (Orléans), Simonnet (Michel) (Paris), Denis (François) (Versailles), Portalier (Jean) (Valenciennes), Porte (Michel-Pierre) (Paris), Remy-Neris (Guy-Paul) (Paris), Gentet (Clément) (Rennes).

Colin (Pierre-Marie) (Paris), Perrot (Jean-Denis) (Versailles), Limeau (Bernard) (Paris), Vatin-Perignon (Philippe) (Lyon), Blais (Pierre-Maurice) (Paris), Hervet (Jean-Henri) (Nevers), Kantorowicz (Gérard) (Nancy), Golliet (Jacques-Emile) (Lyon), Broegg (René-André) (Paris), Darredeau (Michel-Pierre) (Valenciennes), Colin (Marc-Félicien) (Lyon), Maugard (Michel) (Paris), Deuquet (Michel-Robert) (Paris), Collet (Robert-Eugène) (Paris), Onfroy (Philippe-Paul) (Paris), Champagnac (André) (Versailles), Belcher (Jacques-René) (Versailles), Bourniche (Lucien-Charles) (Paris), Kieffer (Gérard-Roger) (Paris), Ragnideau (Gilbert-Benoît) (Paris), Roussel (Jean-Fernand) (Versailles), Charon (Philippe) (Orléans), Dauchy (Yves) (Strasbourg), Breuillot (Jacques-Marie) (Paris), Dubrulle (Jacques-Yves) (Paris).

Bazaille (Roger) (Paris), de Quango de Tonquedec (Jean-Henri) (Paris), Noger (Pierre-Paul) (Paris), Vannes (Henri-André) (Chartres), Michel (Alain-Jules) (Paris), Lacoste (Gérard-Henri) (Paris), Bouchy (Albert-Jean) (Paris), Vogel (Eugène) (Strasbourg), Privault (Bernard) (Versailles), Engeluin (Jean-Michel) (Paris), Villeroy de Galhau (Claude) (Nancy), Marlio (Denis-Albert) (Paris), Lamourette (François-Jean) (Valenciennes), Bolveck (Jean) (Nancy), Deneux (Jean-Maurice) (Alger), Bianchi (René) (Nancy), Rocheroile (Eric-Gilles) (Paris), Podolsky (Serge) (Paris).

2e Région militaire

Tiberghien (Gérard) (Valenciennes), Ramon (Claude) (Valenciennes), Martin (Jean-Pierre) (Valenciennes), Vanderjaeisen (Pierre) (Valenciennes), Wendel (Jacques) (Valenciennes), Gainville (Jean) (Valenciennes), Guedin (René) (Valenciennes), Catelin (Michel) (Poitiers), Salente (François) (Paris), Cliche (Bernard) (Valenciennes), Arrachard (Robert) (Valenciennes), Royczyk (Bernard) (Valenciennes), Riquier (Michel) (Valenciennes), Basilien (Michel) (Valenciennes), Dellere (Jean) (Valenciennes), Marquis (Bernard) (Strasbourg), Brûlé (Jean-Pierre) (Le Mans), de Lagabbe (François) (Paris), Lutgen (Alain) (Valenciennes), Thorez (Jacques) (Valenciennes), Gauthier (Jean) (Valenciennes), Audebourg (Janick) (Valenciennes), Lecœur (Jean) (Valenciennes), Delecour (Jocelyn) (Valenciennes), Bucret (Jean) (Valenciennes).

Deromme'aere (Roland) (Valenciennes), Joly (Alain) (Dijon), Bombeke (Paul) (Valenciennes), Delplanque (Jean) (Valenciennes), Bouglon (Jean) (Valenciennes), Cart (Jean) (Nancy), Bailly (Denis) (Valenciennes), Bobee (Michel) (Valenciennes), Roig (Maurice) (Nancy), Lamy (Jean) (Valenciennes), Charrier (Alain) (Valenciennes), Courlin (Michel) (Valenciennes), Bertrand (Jean) (Valenciennes), Vanheeghe (François) (Valenciennes), Dewavrin (Gérard) (Valenciennes), Minaca (Jacques) (Paris), Carrat (Bernard) (Rennes), Brunetie (Etienne) (Valenciennes), Georges (Claude) (Nancy), Berthelot (André) (Valenciennes), Collet (Philippe) (Paris), Coillot (Jacques) (Valenciennes), Debrun (Henri) (Valenciennes), Brod (Jean) (Strasbourg), Spee (Bernard) (Paris).

Bonchard (Daniel) (Valenciennes), Dewanckel (Bernard) (Paris), Maillard (Daniel) (Valenciennes), Poncelet (Jean) (Valenciennes), Leroy (Pierre) (Valenciennes), Lebœuf (André) (Rennes), Ponant (Jacques) (Paris), Labbe (Jacques) (Nancy), Pechevie (Guy) (Paris), Touchet (Rémy) (Rennes), de Feraudy (Gérard) (Paris), Ronsin (Guy) (Valenciennes), Soriaux (Jean) (Valenciennes), Jacquot (Roger) (Nancy), Soleilhac (Maurice) (Valenciennes), Belpeer (Christian) (Valenciennes), Grœuet (Hubert) (Valenciennes), Staquet (Gérard) (Valenciennes), Struyve (Fernand) (Valenciennes), Aubourg (Francis) (Valenciennes), Lefebvre (Louis) (Valenciennes), Decaudin (Jacques) (Valenciennes), Rousselin (Philippe) (Valenciennes), Mallart (Jean) (Valenciennes), Willefert (Daniel) (Valenciennes).

Bouillet (Jean) (Paris), Geraux (Jean) (Valenciennes), Lavoix (Georges) (Valenciennes), Salles (François) (Rennes), Duprez (Paul) (Valenciennes), Groux (Richard) (Valenciennes), Payenneville (François) (Valenciennes), Villard (Georges) (Nantes), François (Jacques) (Paris), Cage (Guy) (Valenciennes), Vilbas (Jean) (Valenciennes), Vienne (Claude) (Valenciennes), Verdurand (Henri) (Paris), Lecocq (Michel) (Valenciennes), Bouvard (Hubert) (Lyon), Aubry (Bernard) (Valenciennes), Silvert (Claude) (Valenciennes), Husson (Claude) (Valenciennes), Lothe (Léon) (Valenciennes), Heudier (Jacques) (Valenciennes); Simon (Claude) (Valenciennes), Zennacker (Hervé) (Paris), Souliez (Francis) (Valenciennes), Osteux (Francis) (Valenciennes), Ecart (Jean) (Poitiers).

Lemaire (Pierre) (Valenciennes), Montagne (Bernard) (Valenciennes), Doumergue (Gaston) (Valenciennes), Dubois (Hector) (Valenciennes), de Cournmaud (Alain) (Poitiers), Pochet (Yvon) (Valenciennes), Duthoit (Henri) (Valenciennes), Carlier (Maurice) (Valenciennes), Gaveriaux (Maurice) (Valenciennes), André (Jean) (Valenciennes); Renard (Max) (Valenciennes), Tonnel (Gérard) (Valenciennes), Granier (Jacques) (Valenciennes), Montrichard (Daniel) (Valenciennes), Dallery (Etienne) (Valenciennes), Lemoine (Lucien) (Valenciennes), Laval (Jacques) (Valenciennes), Bruyère (Georges) (Valenciennes); Ponsin (Denis) (Valenciennes), Carpentier (Georges) (Valenciennes), Boulenger (Jean) (Valenciennes), Wattecamps (François) (Valenciennes), Barnier (Jacques) (Paris), Chenon (François) (Lyon), Galibourg (Jean) (Chartres).

Henning (Jacques) (Paris), Cordeau (Michel) (Paris), Fremeaux (Jacques) (Valenciennes), Coste (Jean) (Marseille), Martin (Jean) (Valenciennes), Defrance (Gustave) (Valenciennes), Romagny (Jacques) (Valenciennes), Crozel (Jean) (Paris), Lemoine (Marcel) (Valenciennes), Boinet (Jacques) (Valenciennes), Pelfresne (Denis) (Valenciennes), Tuton (Roger) (Valenciennes), Wion (Jacques) (Valenciennes), Godron (Dominique) (Valenciennes), Louis (Bernard) (Valenciennes), Messager (Jacques) (Valenciennes), Dhollande (Gilbert) (Valenciennes); Lietard (Paul) (Valenciennes), Dewaele (Jean) (Valenciennes), Gosselin (Jean) (Valenciennes), Aly (Guy) (Paris), Meyer (Pierre) (Strasbourg), Mortier (Bernard-Edmond) (Valenciennes), Dujardin (Philippe) (Valenciennes), Quarez (Louis) (Valenciennes).

Seifert (André) (Valenciennes), Saint-Sans (Gérard) (Valenciennes), Druguet (Pierre) (Versailles), Fosse (François) (Valenciennes), Lossignol (Georges) (Valenciennes), Daliphard (François) (Valenciennes), Moreaux (Marcel) (Valenciennes), Desoutter (Michel) (Nancy), Holvoet (Francis) (Valenciennes), Rochepeau (Claude) (Valenciennes), Dechery (Gilles) (Valenciennes), Pinchon (Pierre) (Dijon), Rayband (Michel) (Toulon), Durlent (Francis) (Valenciennes), Grimonprez (Albert) (Valenciennes), Huys (Jacques) (Valenciennes), Mortier (Bernard) (Valenciennes), Mercier (Robert) (Valenciennes), Aubert (Jean) (Valenciennes), Merlet (Jacques) (Lyon), Robert (Jean) (Valenciennes), du Tartre (Michel) (Valenciennes), Jozwiak (Edmond) (Valenciennes), Larzilliere (Charles) (Valenciennes), Ernotte (Jean) (Valenciennes).

Mascart (Pierre) (Valenciennes), Becquart (Maurice) (Valenciennes), Laigle (Bernard-César) (Valenciennes), Prouvost (Bernard) (Valenciennes), Delcambre (Jacques) (Valenciennes), Wojtyna (Jean) (Paris), Delfrasnes (André) (Valenciennes), Coget (Emile) (Valenciennes), Perimony (Charles) (Valenciennes), Skrzypczak (André) (Valenciennes), Dernoncourt (Claude) (Valenciennes), Gelley (Jean-Claude) (Valenciennes), Carton (Daniel) (Valenciennes), Prouvost (Christian) (Valenciennes), Le Mouleo (Jean) (Valenciennes), Leleu (Jean) (Poitiers), Painthiaux (Marc) (Valenciennes), Mercier (Roger) (Valenciennes), Dairaine (Alain) (Valenciennes), Buiche (Michel) (Valenciennes), Frigout (Marcel) (Valenciennes), Cugier (Eugène) (Valenciennes), Simon (Yvan) (Valenciennes), Fauquenoy (Robert) (Valenciennes), Lestringuez (Claude) (Valenciennes).

Galusik (Marcel) (Valenciennes), Mercier (Jacques) (Valenciennes), Renaud (Christian) (Valenciennes), Pruvost (Roger) (Valenciennes), Blanchet (Roger) (Valenciennes), Charlemagne (Henri) (Poitiers), Delgrange (Pierre) (Valenciennes), Allender (Roland) (Valenciennes), Delhaye (Pierre) (Valenciennes), Salmon (Jacques) (Valenciennes), Pilot (Pierre) (Valenciennes), Boutteville (Claude) (Paris), Davesne (Jean) (Valenciennes), Bourgueil (Pierre) (Valenciennes), Desrousseaux (Jacques) (Valenciennes), Dambournet (Alain) (Paris), de Courcy (Paul) (Valenciennes), de Mersseman (Pierre) (Valenciennes), Vetter (Jean) (Valenciennes), Pironelle (Claude) (Alger), Durand de Gevigney (Pierre) (Rennes), Fazio (Gino) (Toulouse), Adenis (Jean) (Valenciennes), Vandemoortele (Pierre) (Valenciennes), Ferrand (Gérard) (Marseille).

Gagliardi (Gilbert) (Valenciennes), Vanheuverswyn (Gilbert) (Valenciennes); Willecomme (Marcel) (Valenciennes), Cart (Michel) (Nancy), Duclos (Jean) (Rennes), Loupie (Jean) (Valenciennes), Verdure (Bernard) (Valenciennes), Fourlegnie (Bernard) (Valenciennes), Caseau (Jean) (Valenciennes), Donat (Guy) (Valenciennes), Baumann (Gilbert) (Valenciennes), Desportes (Jean) (Paris), Gayet (Claude) (Valenciennes), Isola (Robert) (Valenciennes), Marmousez (André) (Valenciennes), Garbe (Michel) (Valenciennes); Warhem (Alain) (Valenciennes), Desvillette (Roger) (Poitiers), Caron (Phi-

lippe) (Valenciennes), Prouvost (Hubert) (Valenciennes), Dauchez (Philippe) (Poitiers), Willoquet (Pierre) (Valenciennes), Hugot (Georges) (Valenciennes), Laude (Charles) (Valenciennes), Caron (Jean) Valenciennes).

Tellier (Paul) (Valenciennes), Malderet (Etienne) (Valenciennes), Bacquet (Régis) (Valenciennes), Belotte (Gérard) (Nancy), Dufresne (Alexis) (Valenciennes), Weber (Daniel) (Nancy), Delquignie (Jacques) (Valenciennes), Cardon (Jacques) (Valenciennes), Mermet (Paul) (Valenciennes), Steininger (François) (Paris), Gollain (Gilles) (Valenciennes), Zoude (Jacques) (Valenciennes), Messin (Yves) (Valenciennes), Munier (Michel) (Dijon), Trouart (Paul) (Valenciennes), Banse (Georges) (Valenciennes), Meersseman (René) (Valenciennes), Goux (Jean) (Dijon), Slosse (Rémy) (Valenciennes), Courmont (Michel) (Valenciennes), Guibert (Charles) (Valenciennes), Moreaux (André) (Valenciennes), Lebreton (Marcel) (Valenciennes), Lequeux (Jean-François) (Valenciennes), Trebuquet (Michel) (Dijon).

Delplanque (Christian) (Valenciennes), Lejeune (Jean) (Valenciennes), Declerck (Gilbert) (Valenciennes), Creton (Guy) (Valenciennes), Wille (Claude) (Valenciennes), Delecluse (René) (Valenciennes), Blot (Pierre) (Valenciennes), Devignes (François) (Valenciennes), Legaut (Daniel) (Paris), Queroy (Robert) (Valenciennes), Taillandier (Michel) (Valenciennes), Schoutteten (Claude) (Valenciennes).

3e Région militaire

Urbain (Daniel) (Rennes), Koehler (Henri) (Rennes), Le Ru (Jacques-Lucien) (Rennes), Le Prat (Jean-Pierre) (Paris), Coquet (Honoré-Jean) (Rennes), Gékan (Jules-Paul) (Rennes), Arnaud (Yves) (Lyon), Corbel (Alexandre-Marie) (Rennes), Tangre (Michel-Jacques) (Paris), Rolland (Claude-André) (Rennes), Péron (Jean-Yves) (Rennes), Dinéty (Xavier) (Rennes), Barbier du Mans de Chalais (Jacques-François) (Rennes), Urvoas (Yves-Marie) (Rennes), Roy (Jean-Marius) (Valenciennes), Guelle (Bernard-Emile) (Rennes), Sesboue (Daniel-Louis) (Rennes), Dorut (François-Jean) (Lyon), Vannier (Paul-Henri) (Rennes), Orieux (Jean-François) (Rennes), Foussat (François) (Lyon), David (Jean-Henri) (Rennes), Gautier (Michel-François) (Rennes), Vidal de Lausun (Jean-André) (Rennes), Mao (Alain-Pierre) (Rennes).

Le Breton (Jean-Emile) (Rennes), Lagroix de Croutte de Saint-Martin (Jean-Marie) (Poitiers), Prigent (Jean-Pierre) (Valenciennes), Marguerite (Christian-Yves) (Rennes), Morio (Pierre-Stanislas) (Rennes), Maiseau (Bernard-Jean) (Rennes), Nourry (Joseph-Henri) (Rennes), Lorcy (Jean-Marc) (Rennes), Mas (Vincent-André) (Oran), Aupépin de Lamotte Dreuzy (François-Marie) (Rennes), Pompidou (Jean-Jacques) (Rennes), Blancard (Hubert-André) (Rennes), Lemière (Serge-Fernand) (Rennes), Poteau (André-Gilbert) (Valenciennes), Le Lamer (Raymond-Charles) (Rennes), Thiollet (Pierre-Marie) (Poitiers), Masson (Yves-Georges) (Rennes), Inquello (Yves-Louis) (Rennes), Babiol (Pierre-Henri) (Oran), Heydon (Guy-Joseph) (Rennes), Legrand (Pierre-Yves) (Rennes), Richard (Jean-Michel) (Valenciennes), Esnouf (Gilbert-Kléber) (Rennes), Mérian (Jean-Fernand) (Rennes), Quiniou (Yves-Jean) (Rennes).

De Lavenne de La Montoise (Denys) (Rennes), Rio (Yves-Fernand) (Orléans), Richard (Jean-Léon) (Valenciennes), Roignant (François-Yves) (Rennes), Bellanger (Jacques-Marcel) (Rennes), Briens (Louis-Guy) (Rennes), Kérambrun (Guy) (Rennes), Rousseau (Jacques) (Paris), Sauldubois (Bernard-Louis) (Besançon), Langellier-Bellevue (Guy-Marie) (Paris), Fesquet (Robert-Marius) (Marseille), Domage (François-Louis) (Paris), Meslé (Lucien-André) (Versailles), Rey (Michel-Henri) (Rennes), Lépicier (Michel-Lucien) (Rennes), Pradel (Jean) (Lyon), Papin (René-Robert) (Rennes), Caron (Bernard-Claude) (Nancy), Martineau (Charles) (Rennes), Bescond (Albert-Yves) (Rennes), Rousier (Marc-Georges) (Rennes), Hélaine (Emile-Edouard) (Rennes), Albert (Yves-Roger) (Rennes), Demouveaux (Christian-Marcel) (Rennes), Bes de Berc (Robert-Emmanuel) (Besançon).

Bénéat (Jean-Michel) (Rennes), Ledos (Pierre-André) (Paris), Le Guédard (Jean-Isaac) (Rennes), d'Oiron (René-Jacques) (Poitiers), Lacoste (Jean-Claude) (Rennes), Letondeur (Rémy-Léon) (Rennes), Lagoutte (Yves) (Rennes), Gloaguen (Pierre-Henri) (Rennes), Joseph (Jean-François) (Besançon), Fontenil (Roger) (Lyon), Régnault de Bouttemont (Philippe-Jean-Gérard) (Rennes), Saquet (Michel-Henri) (Poitiers), Perrot (Jean-Noël) (Rennes), Martin (Joseph-Michel) (Rennes), Le Gall (Claude-Guillaume) (Alger), Lemoine (Paul-Jules) (Rennes), Le Roux (Charles-Yves) (Rennes), Stortz (Pierre-Charles) (Besançon), Le Berre (Yves-Corentin) (Rennes), Le Bailleul (Lucien) (Rennes), Nazair-Blanc (Claude-Marie) (Poitiers), d'Alès de Corbet (Raymond-Marie) (Rennes), Jussiaux (Michel-Roger) (Paris), Feugère des Fort (Philippe-Roger) (Paris), Barret (Georges-Louis) (Rennes).

Desaubliaux (Yves-Germain) (Poitiers), Le Quézourec (Michel-Henri) (Rennes), Thomaso (Jacques-Jean) (Rennes), Moisson (Michel-Jules) (Rennes), Carro (Jean-Emmanuel) (Rennes), Mercier (Lucien-Henri) (Rennes), Kadecka (Jacob) (Paris), Touchet (Paul-Jean) (Rennes), Legendre (Pierre-Jean) (Rennes), Ganault (Pierre-Charles) (Rennes), de Ybarlucéa (Rémi-Georges) (Rennes), Galmiche (Gérard-Marcel) (Nancy), Dufour (Jean-François) (Rennes), Grolleau (André-Yves) (Rennes), Mouriaux (Alain-Jean) (Paris), Eveilleau (Marcel-Henri) (Rennes), Erepmoc (Clovis-Auguste) (Fort-de-France), Gélinaud (Gilles-Yves) (Rennes), Doiteau (Jean-Marie) (Orléans), Brossard (Michel-Xavier) (Poitiers), d'Elbée (Gonzague-Henri) (Pau), Bescond (José-Sébastien) (Rennes), Le Maréchal (Gérard-Michel) (Rennes), Samzun (Serge-René) (Rennes), Rigot (Jacques-Ernest) (Rennes).

Dayodeau (Michel-Pierre) (Rennes), du Pontavice (Jean-Régis) (Rennes), Dupont (Jack-René) (Rennes), Morier (Pierre-Jules) (Rennes), Harcourt (Jean-Pierre) (Rennes), Durand (Roland-Raymond) (Nancy), Broussolle (Claude-Pierre) (Paris), Le Tinnier (Serge-Charles) (Rennes), Liard (Louis) (Valenciennes), Koulytchizky (Serge-Victor) (Rennes), Sinquin (Alain) (Rennes), Michel (Bernard-Louis) (Rennes), Botrel (Pierre) (Rennes), Guillaume (Bernard-Joseph) (Rennes), Maudelonde (Alain-Julien) (Rennes), Lecoq (Martin-Jean) (Rennes), Guisnel (Georges-Armand) (Rennes), Le Feuvre (Serge-Auguste) (Rennes), Sauvée (Michel-Alban) (Rennes), Illusie (Jean-Paul) (Rennes), Debroise (Gérard-Marie) (Paris), du Cauze de Nazelle (Jacques-François) (Nancy), Boucher (Jacques-Jean) (Rennes), Bonnel (Henri-Louis) (Poitiers), Chesneau (Philippe-Jean) (Rennes).

Toullec (Bernard) (Rennes), Le Bar (Yves-Marcel) (Rennes), Demesiay (Francis-Victor) (Rennes).

4e Région militaire

Sussingeas (Jean-Jacques) (Poitiers), Demarly (Jean-Pierre), (Poitiers), Fugnet (Guy-Georges) (Poitiers); Verbe (Philippe-Guy) (Poitiers), Gauthier (Robert-André) (Rennes), Isle de Beaucharne (Max) (Poitiers), Giraud (Michel-Gérard) (Poitiers), Dussartre (Michel-André) (Poitiers), Silhouette (Jean-Max) (Poitiers), Labbaye (André) (Poitiers), Melois (Christian) (Poitiers), Paronneau (Jean-Jacques) (Paris), Aranovitch (Eric) (Paris), Louis-Joseph (Raymond) (Fort-de-France), Denéchaud (Jacques) (Poitiers), Diez (François) (Poitiers), Goguet (Christian-Claude) (Poitiers), Pacher (André-Lucien) (Poitiers), Vaucelle (Bernard-Paul) (Poitiers), Pugimier (Jacques) (Poitiers), Despont (Gilbert) (Poitiers), Ganil (Gabriel-Jean) (Poitiers), Mesplède (Georges-Francis) (Poitiers), Pailler (Guy) (Poitiers), Frassati (François) (Rabat).

Lascombe (Jean) (Poitiers), Brunet (Serge-Roger) (Poitiers), Dupont (Bernard) (Poitiers), Hervé (Jean-Noël) (Poitiers), Meillon (Bernard) (Poitiers), Colin (Gérard-Maurice) (Paris), Genty (Hubert-Marie) (Poitiers), Thevin (Paul) (Poitiers), Pringuey (André-Marcel) (Poitiers), Barthès (Robert-Michel) (Poitiers), Godefroi (Guy-Christian) (Poitiers), Gardarein (Roland-Henri) (Poitiers), Besson (Chrishian-Lucien) (Poitiers), Noirault (Guy-Marcel) (Poitiers), Cauwel (André) (Poitiers), Virefleau (Jean-Marcel) (Poitiers), Mounier (Jean-Claude) (Poitiers), Michaud (Jean) (Poitiers), Frousley (Nicolas-Oscar) (Poitiers), Dauzon (Michel-Jean) (Poitiers), Petit (Michel) (Poitiers), Urbero (Marc-Bernard) (Poitiers), Ayçoberry (Jean-François) (Poitiers), Sauget (Gérard-Roger) (Poitiers), Grafleuil (Gérard) (Poitiers).

Mathias (Jean) (Poitiers), Bataille (Maurice) (Saigon), Nivard (Jacques) (Poitiers), de Testas de Folmont (Xavier) (Poitiers), Devay (Pierre-Marie) (Paris), Ferraud (Jean-Jacques) (Poitiers), Montanaro (Noël-Mario) (Poitiers), Queyrouil (Robert-Jean) (Poitiers), Archambaud (Pierre-André) (Poitiers), Babaloyne (Jean-Marie) (Poitiers), Lalyie (René) (Poitiers), Guyvarch (Paul-Jean) (Poitiers), Tricoche (Robert) (Poitiers), Réyé (Bernard-Jacques) (Poitiers), Deveautour (René) (Poitiers), Lajaumont (Claude) (Poitiers); Brethous (Yves-François) (Poitiers), Gratiot (Guy) (Poitiers), Tavernier (Jean-Marie) (Poitiers), Salviat (Aris-Jacques) (Poitiers), Gallard (Jackie-Yvon) (Poitiers), Antonoff (Georges) (Paris), Euphrosine (Claude-Justin) (Fort-de-France), Bertrand (Guy-Maxime) (Poitiers), Tixier (Pierre) (Poitiers).

Castell (René) (Toulouse), Gizardin (Jean-Louis) (Poitiers), Gallet (Jean-Paul) (Poitiers), Guenon (Yves) (Poitiers), Chaye (Bernard-Jean) (Poitiers), Fontaine (Bernard) (Paris), Mathélie-Guinlet (Jacques-Pierre) (Poitiers), Richard (Claude) (Poitiers), Bessette (Marc-Jean) (Poitiers), Auget (Jean-Claude) (Poitiers), Dufour (Michel) (Poitiers), Malbet (Pierre) (Poitiers), Poirier (Pierre-Robert) (Poitiers), Faucard (Jean-Claude) (Poitiers), Crosetto (Georges-Germain) (Poitiers), Ganem (Joseph-Alphonse) (Poitiers), Lafont (Jacques) (Poitiers), Paris (Jean) (Poitiers), Lefrère (Guy) (Paris), Porcheron (Gérard-Robert) (Poitiers), Pelgé (Marc) (Poitiers), Pagis (Bernard-Jean) (Poitiers), Teyssier (Henry) (Poitiers), Delas (Jean-Pierre) (Poitiers), Niot (Jacques-Paul) (Poitiers).

Rideau (Georges-Francis) (Poitiers), Auger (Pierre-Michel) (Poitiers), Meseguer (Grégoire-Louis) (Poitiers), Duffau (Jean-Marie) (Poitiers), Dautriche (Guy-Jean) (Poitiers), Desmier (Jean-Pierre) (Paris), Goumard (Jean-Claude) (Poitiers), Camus (Jean-Claude) (Poitiers), Doubrère (Robert) (Poitiers), Thomas (Georges-Louis) (Poitiers), Dort (Michel-Jean) (Poitiers), Duguet (Jacques-Maurice) (Poitiers), Robert (Max-Noël) (Poitiers), Cimbar (José-Godefroy) (Guadeloupe), Giry (Henri-Armand) (Poitiers), Rideau (Henri-Maurice) (Poitiers), Rivet (Michel-Emile) (Poitiers), Rampoldi (Gilbert-Georges) (Poitiers), de Terrasson de Montleau (Philippe) (Poitiers), Denoix de Saint-Marc (Pierre-Henry) (Poitiers), Gauthier (André-Marcel) (Poitiers), Rouchand (Jean-Claude) (Poitiers), Marie (Serge-Alphonse) (Poitiers), Sarrus (Michel-Aimé) (Poitiers), Cherioux (André) (Poitiers).

Volondat (Jean-Marie) (Poitiers), Allard (Pierre-Jacques) (Paris), Chazeaubeneix (Philippe-Abel) (Poitiers), Descudet (Jean-Claude) (Poitiers), Palemon (Roland) (Poitiers), Laurans (Guy-Marcel) (Poitiers), Boinot (Michel) (Poitiers), Sauzet (François) (Poitiers), Gillot (Jean-Louis) (Poitiers), Yserd (Marcel) (Poitiers), Guyonnet (Jacques-Fernand) (Rennes), Monziols (Michel-Armand) (Poitiers), Joly (Jacques-Bernard) (Poitiers), Delas (René) (Poitiers), Moreau (Jean-Pierre) (Poitiers), Sardin (Pierre-Henri) (Poitiers), Dubos (Claude-Marcel) (Poitiers), Rebière (Pierre-Louis) (Poitiers), Sartorio (Philippe-Henri) (Poitiers), Jude (Michel-Léon) (Poitiers), Vican (Claude-Victor) (Poitiers), Goubeau (Jacques-Charles) (Poitiers), Tayrac (Claude) (Toulouse), Daveau (Louis-Pierre) (Rennes), Couchot (Jacques-Paul) (Poitiers).

Buissière (Bernard-Pierre) (Poitiers), Delannet (Jean) (Poitiers), Merlin (Armand-Jean) (Poitiers), Bessette (Jean-Clément) (Poitiers), Autissier (Jean-André) (Poitiers), Kubicki (Edouard) (Valenciennes), Ducloux (Marcel) (Poitiers), Chambon (Pierre-Louis) (Toulouse), Pailler (Jean-Baptiste) (Poitiers), Cabrol (Jean) (Toulouse), Touzet (Jacques-Robert) (Poitiers), Bigaud (Pierre-Eugène) (Poitiers), Taunay (Jean-Claude) (Poitiers), Verger (Guy-Jean) (Poitiers), Janvier (Philippe-Henry) (Poitiers), Sulzer (François-Jean) (Poitiers), Mourdie (Jacques-Jean) (Poitiers), Chevalier (Pierre) (Poitiers), Cotron (Jean-Eugène) (Lyon), Legrand (Claude) (Poitiers), Borrel (Georges) (Poitiers), Amoreau (Jean-Pierre) (Poitiers), Boutin (Jacques-Pierre) (Poitiers), Richard (Jean-Louis) (Poitiers), Durand (Jean) (Poitiers).

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Giscard d'Estaing (Antoine-Marie) (Poitiers), Girault (Marc-Marcel) (Poitiers), Vican (Jean-André) (Poitiers), Guillaume (Jean) (Poitiers), Launay (Jean-François) (Poitiers), Lacombe (Jean-Léon) (Poitiers), Lucet (René-Pierre) (Poitiers), Cholet (Bernard-André) (Poitiers), Mesnard (Claude) (Poitiers).

5e RÉGION MILITAIRE

Kurczewski (François) (Toulouse), Denat (Jean-Henri) (Toulouse), Ricou (Jacques) (Montauban), Mariet (Bernard) (Orléans), de Geloes (Bernard) (Paul), Bastien (Michel-Daniel) (Poitiers), Vincent (Pierre) (Pau), Joffes (Jean-Martial) (Toulouse), Deloncle (Joseph-Louis) (Perpignan); Palasset (Pierre) (Pau), Buratto (Pierre-Marc) (Albi), Aussenac (Bernard) (Albi), Lapeyre (Joseph) (Perpignan); Maisonneuve (Jean-Yves) (Rennes), Prayssac (Jean) (Montauban), Gurgaud (Georges) (Toulouse), Cholet (Robert-Lucien) (Albi), Montastruc (Pierre) (Toulouse), Charmet (Yves) (Pau), Guyot (Jean-Roger) (Lyon), Lespine (Robert) (Toulouse), Pascual (Jean-André) (Perpignan), Mazeroles (Pierre-Henri) (Montauban), Dupuy (Claude) (Toulouse), Nicephor (André) (Toulouse).

Lorine (Jean-Joseph) (Strasbourg), Fourmeau (Alain) (Montauban), Rodriguez (Michel) (Oran), Chat (Jean) (Toulouse), Costedoat (Louis-Jean) (Pau), Daury (Jean-Michel) (Pau), Monereau (Louis) (Toulouse), Halbardier (Michel) (Albi), Chambrette (Pierre) (Poitiers), Cere (Robert-Paul) (Toulouse), Lagarde (Jean) (Marseille), Guichene (Pierre) (Toulouse), Loubat (Maurice) (Perpignan), Combis (Pierre) (Toulouse), Saint-Arroman (André) (Toulouse), Gouillioud (Tristan-Paul) (Rabat), Le Franc de Pomuignan (Michel) (Toulouse), Condamines (Alfred-Léonce) (Albi), Gracie (Alain) (Toulouse), Bruguière (Michel) (Toulouse), Lapierre (Robert) (Pau), Cazajous (Claude-Jean (Pau), Paihe (Jean-Claude) (Toulouse), Faucher (Christian) (Pau), Graule (Bernard) (Toulouse).

Girardeau (Charles) (Poitiers), Marty (André-Jean) (Perpignan), Brufus (Christian) (Perpignan), Lafon (Pierre) (Albi), Authier (Albert-Jean) (Perpignan), Carles (Jacques) (Albi), Enjalbert (Michel-Georges) (Marseille), Simon (Jacques-Louis) (Toulouse), Franc (Didier-Louis) (Lyon), Melet (René-Albert) (Pau), Ricard (Jean) (Albi), Mercier (Jacques) (Albi), Saint-Macary (François) (Pau), Toma (Christian-François) (Toulouse), Deveze (Jean) (Rabat), Vielmas (Michel) (Perpignan), Bellocq (Gérard) (Pau), Irigoyen (Pierre) (Pau), Ducasse (Paul) (Toulouse), Busserd (André-Paul) (Pau), Cavrouse (Jacques (Albi), Rives (Claude-Paul) (Albi), Bouloc (Jean-Camille) (Albi), Carayol (Maurice-Georges) (Perpignan), Anglade (Jean-Sabin) (Pau).

Pevredieu (Jean) (Albi), de Beaupuy de Genis (Christian-Louis) (Albi), Petit (Jean-Pierre) (Pau), Pintat (Pierre-Louis) (Pau), Moulie (Arnaud) (Toulouse), Joubert (Léon-Marcel) (Montauban), Piot (Georges-François) (Pau), Pardo (Jean-Claude) (Pau), Ferrioux (Yves) (Pau), Minier (Bernard) (Rennes), Valleix (André-Paul) (Poitiers), Marty (Antoine) (Toulouse), Sicard (Guy-François) (Montauban), Viguier (Claude-Jean) (Albi), Angles (Jean-Pierre) (Albi), Marty (Gérard-Jean) (Albi), Charonnet (Raymond-Pierre) (Besançon), Laucagne (Georges) (Perpignan), Arseguel (Robert) (Toulouse), Fanouillere (Hugues) (Albi), Ferriol (Eugène-Emile) (Perpignan), Rouch (Norbert) (Toulouse), Dabeleille (Jean) (Pau), Thieblemont (Jacques) (Pau), Torne (Jacques) (Montauban).

Cazalières (Gabriel) (Montauban), Caillaud (Michel) (Pau), Calzada (Aimé-Guy) (Toulouse), Fabre (Pierre) (Pau), Raynaud (Jacques) (Albi), Durin (Maurice-Louis) (Toulouse), Higounenq (Francis) (Toulouse), Montaud (Jean) (Pau), Barrau (Robert) (Pau), Querol (Henri) (Perpignan) de Ferluc (Guy-Benoit) (Perpignan), Laurans (François-Michel) (Paris), Aillet (Hubert-Jean) (Poitiers), Denis (Pierre-Marie) (Albi), Carrie (Jean-Germain) (Toulouse), Guiraudet (Pierre) (Montauban), Peyron (Jean) (Toulouse), Capelle (René-Marie) (Albi), Montaud (Paul-Joseph) (Albi), Paules (Jean-Pierre) (Pau), Perebaskine (Michel) (Toulouse), Souzac (Paul) (Albi) Dufau (Jacques) (Pau), Senegas (Jacques) (Perpignan), Torne (Jean) (Pau),

Echegut (Bernard) (Pau), Blanc (Jacques-Louis) (Toulouse), Delage (André-Claude) (Albi), Marty (Louis-Michel) (Albi), de Loth (Henri-Moise) (Toulouse), Bleysse (Marcel-Pierre) (Albi).

6e RÉGION MILITAIRE

Kieny (Gérard-Antoine) (Strasbourg), Rosemberg (Paul-Louis) (Nancy), Bertrand (Jean-Marie) (Nancy), Purel (Jean-Julien) (Nancy), Tomai (Richard) (Strasbourg), Biendel (Aloyse-Robert) (Strasbourg), Bechet (Claude-Augustin) (Rennes), Garzonio (Roland-Constant) (Nancy), Muller (Alphonse-Marie) (Strasbourg), Mosser (René-Alfred) (Strasbourg), Morvrand (Jean-Emile) (Dijon), Vergos (Michel-Henri) (Rennes), Fourre (Christian-Marcel) (Paris), Vardavoir (Claude) (Nancy), Seigneurin (Laurent-Louis) (Tunis), Gaillard (Jean-Claude) (Orléans), Jouffroy (Gérard) (Besançon), Aubert (Michel-Robert) (Nancy), Hamann (Jean-Jacques) (Strasbourg), André (Marcel-Marie) (Strasbourg), Wargnier (Bernard) (Nancy), Dannhart (Jean-Marie) (Nancy), Garcez (Gérard-José) (Nancy), Aubertin (René-Eugène) (Strasbourg), Faudi (Marc-Gérard) (Strasbourg).

Faber (Lucien) (Strasbourg), François (Michel-Marie) (Nancy), Hengy (Fridoli) (Strasbourg), Schillinger (Jean-Paul) (Strasbourg), Duringer (Michel-Jean-Marie) (Lyon), Koehl (Pierre-Emile) Strasbourg), Cordier (Jean-Marie) (Nancy), Oubron (Guy-Emile) (Paris), Kraemer (Marcel) (Nancy), Kister (Robert) (Strasbourg), Damiano (Jean-François) (Marseille), Sohet (Jacques-Louis) (Nancy), Pfister (Jean-Paul) (Strasbourg), Heckmann (Antoine) (Strasbourg), Richardot (Michel) (Strasbourg), Robe (André-Victor) (Nancy), Sauvage (Louis) (Versailles), Hann (Gilbert) (Strasbourg), Parmentier (Hubert) (Paris), Dejean (Yves-Jean) (Toulouse), Telinge (Jean-Loup) (Tunis), Klein (Hubert) (Strasbourg), Mensch (Maurice) (Strasbourg), Godbillon (Jean-Jules) (Nancy), Hemard (Claude) (Nancy).

Lagarde (Jean-Louis) (Perpignan), Zeman (Raymond-Joseph) (Besançon), Reitzer (Michel-André) (Strasbourg), Steffen (Jacques-Théophile) (Nancy), Hainguerlot (Philippe) (Valenciennes), Delorme (Pierre-Louis) (Nancy), Morel (Henri-Louis) (Nancy), Arnoux (Pierre-Jules) (Nancy), Fisch (Bernard-Jules) (Paris), Houot (Claude) (Nancy), Bellnde (André) (Nancy), Caspar (Gilbert) (Strasbourg), Ferrand (Robert-Jean-Marie) (Paris), Schneider (Marc-Edouard) (Strasbourg), Biegel (André-Michel) (Strasbourg), Jacquemin (Robert-François) (Nancy), Le Corre (Jacques) (Valenciennes), Mulier (Jean-Claude) (Strasbourg), Oiland (Hubert) (Strasbourg), Compagnon (Jacques) (Besançon), Gondei (Serge-Pierre) (Nancy), Fromont (Pierre) (Nancy), Ringwald (Claude-Pierre) (Strasbourg), Chevreux (Georges-Désiré) (Strasbourg), Aubry (Jacques) (Strasbourg)

Aubry (Yves) (Nancy), Herrmann (Robert-Jean) (Strasbourg), Saint-Etienne (Jean-Emile) (Nancy), Eller (Claude-Louis) (Nancy), Cuif (Jacques) (Valenciennes), Guillon (Daniel-Henri) (Lyon), Martin (Jean-Bernard) (Strasbourg), Eble (Jacques-Yves) (Strasbourg), Fullsack (Jean-Louis) (Strasbourg), Nicot (Gérard-Charles) (Nancy), Prudhomme (Michel) (Nancy), Jambel (Michel-Maurice) (Nancy), Morel (Pierre-Georges) (Albi), Schaller (René) (Strasbourg), Dewet (Denis) (Strasbourg), Thomas (Claude) (Nancy), Baresch (René-Joseph) (Strasbourg), Baechtel (Georges) (Strasbourg), Landrin (Michel-René) (Rennes), Laurent (Claude) (Nancy), François (Jacques) (Nancy), Perron (Claude) (Nancy), Christmann (Jean-Louis) (Strasbourg), Marchel (René-Camille) (Nancy), Joukoff (Michel-Jacques) (Nancy).

Jani (Claude) (Nancy), Egler (Claude-Damas) (Strasbourg), Levy (Manfred) (Strasbourg), Ravaux (Jean) (Nancy), Lardin (Lucien-Charles) (Nancy), Mahe (Yves-Célestin) (Rennes), L'Huillier (Pierre-Marc) (Strasbourg), Depregney (Christian) (Nancy), Gisselbrecht (Claude-Albert) (Strasbourg), Christ (Rémy) (Strasbourg), Noble (Maurice-Lucien) (Marseille), Etheimer (Jean-Paul) (Strasbourg), Daniel (Yves-Gaston) (Nancy), Karm (Robert-Marceau) (Strasbourg), Kraemer (Roger-Jacques) (Strasbourg), Maire (Camille) (Strasbourg), Casagrande (Hugo) (Strasbourg), Keller (Paul-Jean-Marie) (Nancy), Ledoux (Jean) (Strasbourg), Billard (Alain) (Nancy), Conreux (Claude-André) (Nancy), Merten (Richard-Roland) (Strasbourg), Langlet (Claude-André) (Nancy), Roth (Désiré) (Strasbourg), Banniere (Jean-Pierre) (Paris).

Schlesser (Paul-Marie) (Strasbourg), Blanchot (Jean-Jacques) (Nevers), Chemardin (Michel-Jean) (Dijon), Feltz (Jean) (Nancy), Duchamp (Bernard-Alain) (Lyon), Bondoerffer (Raymond) (Strasbourg), Garnier (Norbert-Louis) (Strasbourg), Urvoy (Jean-François) (Paris), Hallinger (Armand) (Strasbourg), Heuillon (Bernard-René) (Nancy), Desouche (Jean-Loup) (Valenciennes), Rudelli (Pierre) (Nancy), Zaretti (Mario-Paul) (Strasbourg), Renner (François-Louis) (Strasbourg), Muller (Jean-Paul) (Strasbourg), Scheuer (Roger) (Strasbourg), Cartier (Claude) (Strasbourg), Chevrier (René-Georges) (Nancy), Poirot (Georges-Pierre) (Nancy), Cadet (Bernard) (Valenciennes), Munsch (Robert) (Strasbourg), Corillon (Michel) (Nancy), Colson (Jean-Marie) (Nancy), Uhlrich (Jacques-Paul) (Nancy), Collignon (Jean-Claude) (Valenciennes).

Couty (Gérard-Robert) (Paris), Germain (Jean-Marie) (Nancy), Steinbach (Jean-Daniel) (Strasbourg), Lesage (Jacques-Louis) (Paris), Benoit-Gonin (Roger-Séverin) (Dijon), Fei (Bernard-André) (Lyon), Paquin (Pierre-Marie) (Nancy), Rousselot (Lucien) (Nancy), Pfister (Bernard) (Strasbourg), Kiener (Jean-Pierre) (Strasbourg), Aucoc (Christian) (Paris), Genevaux (Pierre-Ernest) (Strasbourg), Marange (Roger-Charles) (Nancy), Dangin (Claude) (Valenciennes), Giorgi (Xavier-James) (Nancy), Stoifel (Claude-Joseph) (Strasbourg), Bellot (Michel-Marie) (Nancy), Calba (Alain-André) (Strasbourg), Reitzer (Claude) (Strasbourg), Hagen (Martial-Michel) (Strasbourg), Huckendubler (Charles-Frédéric) (Strasbourg), Pietto (Claude-Jean) (Strasbourg), Grandbarbe (Claude-Jean) (Strasbourg), Haefele (Georges-Emile) (Strasbourg), Pilard (Pierre-Lucien) (Nancy).

Combel (Roger-Aimé) (Oran), Klinger (Georges) (Strasbourg), Poitier (Philippe-Jean) (Nancy), Gauthier (Roger) (Strasbourg), Lallemand (Pierre-Jacques) (Nancy), Broly (Jean-Paul) (Strasbourg), Entringer (Jacques-Lucien) (Strasbourg), Thiriez (Bernard) (Valenciennes), Berger (Alain Pierre) (Tunis), Morel (Christian-Paul) (Nancy), Larregain (Christian Bernard) (Nancy), Andrault (Jean-Pierre) (Paris), Bock (René) (Strasbourg), Schwab (Joseph-Gérard) (Strasbourg), Fis (Claude) (Paris), Patry (Pierre-Maxime) (Nancy), David (Jacques-André) (Nancy), Lorcin (Guy-Georges) (Nancy), Martinet (Jacques) (Nevers), Detroux (Claude) (Nancy), Germain (Daniel-Jean) (Nancy), Laurent (Claude-Robert) (Nancy), Perillon (Jean-François) (Nancy), Sauter (Gérard) (Strasbourg), Malafosse (Jean-Pierre) (Paris).

Labyre (Pierre) (Poitiers), Thevenet (Roger-Jean-Baptiste) (Strasbourg), Ribera (Guy) (Poitiers), Parisot (Pierre-Gaston) (Nancy), Merat-Viriot (René-Pierre) (Nancy), Robert (Jean-Claude) (Nancy), Fery (Jean-Marie) (Nancy). Legrain (Jacques-Lucien) (Dijon), Thirion (Bernard-Victor) (Nancy), Payeux (Jacques-Marcel) (Nancy), Dussart (Didier) (Nancy), Henrion (Guy) (Nancy), Cousin (Henri) (Strasbourg), Lienard (Jean) (Nancy), Moret (François) (Strasbourg), Vimar (Jean-Pierre) (Nancy), Bitsch (Claude) (Nancy), Willard (Jean-Pierre) (Strasbourg), Viel (Jacques-Georges) (Strasbourg), Sibille (Daniel) (Paris), Schweyer (Marc) (Strasbourg), Hugo (François) (Nancy), Port (Marcel-Victor) (Strasbourg), Tresse (Raymond) (Strasbourg), Serpier (Jean-Claude) (Nancy).

Alby (Christian-Louis) (Paris), Slomiany (Bruno) (Nancy), Coeffler (Gérard-François) (Nancy), Helmling (Maurice) (Strasbourg), Vilain (André-Pierre) (Valenciennes), Partont (René-Paul) (Nancy), Brunstein (Gérard-Claude) (Strasbourg), Fornoff (Herbert) (Strasbourg), Armanet (Jacques) (Lyon), Loing (Roger-Joseph) (Strasbourg), Payen (Philippe) (Nancy), Percheron (Gérard-Frédéric) (Nancy), Schwenk (Georges) (Strasbourg), Krebs (Gilbert) (Strasbourg), Chauffier (Pierre-Jean) (Valenciennes), Sauvage (Claude-Michel) (Nancy), Lemarchand (Paul Henri) (Paris), Hugeat (Noël-Raymond) (Nancy), Letang (Claude-Marie) (Nancy), Percheron (François) (Nancy), Malher (René-Anatole) (Nancy), Bodart (Jean-Marie) (Strasbourg), Auptel (Georges) (Nancy). Schoennagel (Lucien) (Strasbourg), Lamey (Arnaud-Xavier) (Nancy).

Marin (Jean-Albert) (Paris), Fisson (Rémy) (Nancy), Gottwalles (Bertrand) (Strasbourg), Grimm (Francis) (Strasbourg), Rombach (François-Charles) (Nancy), Gourdeau (Pierre-Fernand) (Poitiers), Chevalier (Pierre-Bernard) (Strasbourg), Masson (Gilbert-Marie) (Nancy), Aubry (Denis-Charles) (Besançon), Tissier (Guy) (Strasbourg), Bera (Alain) (Paris), Brodier (Claude) (Nancy), Zimmermann (Marc) (Strasbourg), Rubert (Jean-Claude) (Strasbourg), Portal (André-Pierre) (Lyon), Philias (Roland) Martinique), Schweickart (Robert) (Strasbourg), Hamm (Fernand-Joseph) (Strasbourg), Becker (Jean-Marie) (Strasbourg), Dimaria (Lucien) (Strasbourg), Schmitt (Jean-Marcel) (Strasbourg), Favelin (Pierre-Maurice) (Strasbourg), Habrant (Jacques) Strasbourg), Rousseau (Jacques-André) (Nevers), Smorag (Bernard-Jean) (Versailles).

Hippert (Jean-Albert) (Strasbourg), Thomas (Jacques-Albert) (Nancy), Goulette (Roger-Albert) (Nancy), Guiganti (Michel-Jean-Marie) (Strasbourg), Altier (Jean-Bernard) (Valenciennes), Jeanney (Daniel-Marcel) (Nancy), de La Motte Angot de Flers (Pierre-Hubert) (Paris), Huhardeaux (Marc-Paul) (Strasbourg), Langinier (Robert-Paul) (Nancy), Hoffmann (André) (Strasbourg), Graufogel (Jean-Marie) (Strasbourg), Prost (Louis) (Metz), Gerardin (René-Louis) (Strasbourg), Holec (Jean-Marie) (Strasbourg), Mantrand (Robert-Edouard) (Besançon), Dubreuil (Yvan-Albert) (Nancy), Huguenel (Claude) (Nancy), Baron (Ivan-Emile) (Alger), François (Maurice) (Strasbourg), Bohn (Pierre-Louis) (Valenciennes), Kretschmar (Rodolphe-Paul) (Strasbourg), Burger (Gilbert-Joseph) (Strasbourg), Gobert (Philippe-André) (Nancy), Gillier (Bruno-Marie) (Nancy), Stahl (Raymond-Jean) (Valenciennes).

Alif (Denis-Louis) (Nancy), Marzolf (Jacques-Lucien) (Strasbourg), Dreyfus (François) (Strasbourg), Even (Gilbert-Antoine) (Strasbourg), Badreau (Michel-Florentin) (Valenciennes), Hirt (Bernard) (Nancy), Constans (Louis) (Nancy), Jaeger (Jean) (Strasbourg), Goussard (Jean-Marcel) (Nancy), Riotton (Bernard-Robert) (Nancy), Quiles (Alain-Jean) (Nancy), André (Jacques-Noël) (Nancy), Furgaut (Michel) (Nancy), Bussy (Claude-Pierre) (Nancy), Gobillard (Michel-Marie) (Nancy), Kiffer (René-François) (Strasbourg), Fauster (Jean-Georges) (Strasbourg), Hazotte (Guy) (Nancy), Nicolas (Pierre) (Nancy), Borie (Jean-Emile) (Nancy), Rollin (Yves-Maurice) (Nancy), Garnier (Serge-René) (Nancy), Genot (Pierre-Louis) (Nancy).

7e Région militaire

Plubeau (Gérard) (Besançon), Roy (Noël) (Besançon), Pautrat (Jean) (Nevers), Frare (Italo) (Dijon), Faivre-Rampant (Robert-Marie) (Besançon), Darroux (Claude-Daniel) (Valenciennes), Hari (Jean-Claude) (Besançon), Voilot (Jacques-André) (Marseille), Marconnot (Michel) (Dijon), Charpin (Bernard-Noël) (Besançon), Lacour (Maurice) (Besançon), Babinet (Didier-Henry) (Poitiers), Reiniche (Michel-Renaud) (Besançon), Picardet (Michel) (Dijon), Lombard (Pierre-Octave) (Besançon), Lhote (Pierre-Marcel) (Besançon), Randon (André) (Strasbourg), Marsigny (Robert-Paul) (Nevers), Gagon (Claude) (Dijon), Maassen (Henri-Charles) (Nancy), Marguet (Roland-Ferréol) (Besançon), Bernard (Claude-Henri) (Nancy), Legrain (Bernard-Georges) (Besançon), Roy (Gilles) (Besançon), Ehrmann (Bernard) (Dijon).

Fourcaudot (Jean) (Dijon), Durr (Claude) (Nevers), Jacquin (Maurice) (Besançon), Douillard (Gérard) (Dijon), Dore (Robert) (Besançon), Chesnais (François) (Versailles), Fleury (Denys-Pierre) (Besançon), Marchal (Daniel-Camille) (Constantine), Silvestre (Bernard) (Nancy), Dalsace (Jean-Pierre) (Dijon), Moury (Fernand) (Nevers), Oyant (Aimé) (Lyon), Goineau (Lucien) (Paris), Gilbert (Pierre-Marie) (Poitiers), Galmiche (Georges) (Besançon), Grivet (Gabriel) (Marseille), Hurault de Ligny (Claude) (Paris), Le Bricon (Jean) (Nevers), Millet (François) (Besançon), Joly (Guy-Jean) (Besançon), Destors (Bruno-Marie) (Rennes), Regnier (Bernard-Henri) (Besançon), Vonblon (Joseph) (Strasbourg), Paulin (Claude-Georges) (Besançon), Morlon (Jean-Jacques) (Nevers).

Gerstenhaber (Michel) (Nancy), Comte (Gilbert-Louis) (Nevers), Thozet (Bernard-Jean) (Nevers), Lacheny (Pierre) (Nevers), Audat (Jean) (Nevers), Charplat (Raymond) (Besançon), Rativeau (Jean-Roger) (Nevers), Fevre (Jacques) (Nevers), Grillond-Boitier (Henri-Léon) (Besançon), Riaise (Jean) (Besançon), Demoulin (Jean-François) (Besançon), Monnier (Francis) (Besançon), Delavenna (Pierre) (Besançon), Canton (Pierre-Barthélémy) (Toulouse), Guidot (Gérard) (Dijon), Chaput (Jean-Louis) (Nevers), Gautron (Claude-Roger) (Nevers), Giloux (Jacques) (Dijon), Tranzer (Antoine) (Strasbourg), Jeannerod (Alfred-Marie) (Besançon), Keller (Hubert) (Dijon), Rollet (Pierre) (Nevers), Millet (Michel) (Dijon), Grosjean (Pierre-André) (Nevers), Herbert (Claude) (Besançon).

Gillot (Jacques) (Besançon), Guyonnet (Pierre) (Besançon), Pras (Jean-Claude) (Dijon), Guichard (Jean) (Besançon), Bitard (Hubert-Paul) (Besançon), Breuznon (Jacques) (Nevers), Roussel (Jacques-Emile) (Besançon), Juif (Bernard-Paul) (Besançon), Hary (André) (Nevers), Guichard (Claude) (Besançon), Mazimann (André) (Besançon), Hantz (Claude) (Besançon), Bigonnet (Gérard-Etienne) (Nevers), Schuber (Pierre-Alexandre) (Paris), Piercy (André) (Besançon), Convercy (Claude-Charles) (Besançon), Michaud (Henri) (Besançon), Chauve (Pierre-Jean) (Besançon), Talbert (Marc) (Oran), Cornier (Paul-Louis) (Besançon), Pirat (Michel) (Dijon), Dor (André) (Nevers), Verney (Jean) (Dijon).

8e Région militaire

Chauvineau (Michel-Louis) (Poitiers), Potie (Louis) (Lyon), Trouche (Robert) (Dijon), Guichon (Jean-Charles) (Lyon), Décret (Jacques-Claude) (Lyon), Dallemagne (Louis-Marie) (Lyon), Dudoux (Jacques-Yves) (Lyon), Castien (Jacques-Félix) (Valenciennes), Jalbert (François-Jules) (Lyon), Virot (Michel-Charles) (Lyon), Villard (Guy-Gabriel) (Lyon), Passot (Marcel) (Lyon), Leclerc (Claude-Félix) (Strasbourg), Asfulloni (Paul-François) (Lyon), Bouvard (Bruno-Marie) (Lyon), Rosetta (Jean) (Lyon), Zeller (Laurent-Charles) (Strasbourg), Amardeilh (Sylvain-Félix) (Oran), Comptour (Bernard) (Paris), Bataille (Bernard) (Valenciennes), Maitre (Daniel Aimé) (Lyon), Perret (Jacques) (Lyon), de Murard (Henri-Pons) (Dijon), Schlegel (Michel-Louis) (Strasbourg), Gauthier (Albert-Paul) (Lyon).

Labonne (Michel-René) (Lyon), Lachaise (Bernard-Charles) (Paris), Bouterige (Bernard) (Lyon), Verrin (Paul) (Lyon), Lamy (Jacques-Louis) (Marseille), Ladier (Maurice) (Lyon), Bourgeois (Hugues-Jacques) (Lyon), Deragne (Jean-Louis) (Lyon), Revol (Serge) (Paris), Chappey (Bernard) (Paris), Bertrandy (Alfred-Marie) (Lyon), Nicoud (Pierre-Roger) (Lyon), Labossiere (Yves-François) (Lyon), Duplan (André-Jean) (Lyon), Berthier (Jean-Louis) (Paris), Douplat (Marcel-Antoine) (Lyon), Gangloff (Pierre-Louis) (Strasbourg), Baudin (Guy-Désiré) (Nancy), Doron (Jean-Alain) (Lyon), Ribaucourt (Philippe-Henri) (Valenciennes), Romatier (Laurent) (Lyon), Le Magny (Christian-Jean) (Lyon), Renaudin (Pierre-Hubert) (Besançon), Thomas (Bernard) (Lyon), Peres (Aimé-Joseph) (Toulouse).

Lafon (Robert-Joseph) (Lyon), Renard (Maurice) (Lyon), Galamand (Joseph-Jean) (Lyon), Guinot (Jean-Pierre) (Lyon), Leroux (Guy) (Valenciennes), Counas (Georges) (Paris), Lanfelme (Jean-Joseph) (Valenciennes), Lazarewitch (Michel) (Lyon), Delaunay (Philippe-Pierre) (Poitiers), Boussaut (Alain) (Lyon), Wohlschlegel (Paul-Jean) (Lyon), Perochon (Claude-Christian) (Nancy), Bres (Antoine-Emile) (Lyon), Lavirotte (Yves-Marie) (Lyon), Marrel (Jean) (Lyon), Bordenave (Max) (Marseille), Audureau (François) (Constantine), Vernet (André-Prosper) (Lyon), Laurent (Henri) (Lyon), Beaufils (Jacques-Louis) (Lyon), Paradan (Bernard-Jean) (Lyon), Barthod (Jacques-Henri) (Lyon), Vinay (Jacki) (Lyon), Bolomey (Louis-Henri) (Lyon), Bernachot (Michel-Henri) (Lyon).

Catella (Charles-Auguste) (Lyon), Duchenaud (Pierre-Marcel) (Lyon), Maguin (Jean-Marie) (Nancy), Verdier (Jacques) (Lyon), Roussel (Jacques-Louis) (Lyon), Carlon (Jacques) (Lyon), Gounon (Gérard-Camille) (Lyon), Maillard (René-Pierre) (Lyon), Routier (Gal-René) (Lyon), Leger (Claude) (Strasbourg), Lhubat (Maurice) (Lyon), Veyrenc (Maurice) (Lyon), Debelle (Claude) (Lyon), Payrard (François-Philippe) (Lyon), Trojani (Guy-Octave) (Lyon), Tissot (Robert-Henri) (Lyon), Monier (Michel-Joseph) (Marseille), Lapeyre (Pierre) (Poitiers), Fevre (François-Christophe) (Lyon), Burger (Norbert) (Constantine), Fattor (Joseph) (Dijon), Vignet (Charles-Marie) (Lyon), Barsacq (Jean-Louis) (Paris), Morel-Lab (Philippe-André) (Lyon), Audigier (Joseph) (Lyon).

Rossetti (Gilbert-Henri) (Lyon), Le Gouz de Saint-Seine (Benigne-Hervé) (Poitiers), Rouviere (André-Edouard) (Lyon), Labrosse (Georges-Lucien) (Dijon), Robert (Henri-François) (Lyon), Villard (Marcel) (Lyon), Malhevon (Robert-Jean) (Lyon), Guignard (Jean-Emile) (Lyon), Gay (Christian-Léon) (Lyon), Chenu (Jean) (Lyon), Bélicard (Aimé) (Lyon), de Beney (Regis-Pierre) (Lyon), Blunat (Alain) (Lyon), Josserand (Jean-François) (Lyon), Taveau (Pierre-Jean) (Rennes), Fallotin (Pierre) (Lyon), Paget (Maurice-Gérard) (Lyon), Moermann (Maurice) (Lyon), Godenecche (André-Georges) (Lyon), Houlié (Jacques-Henri) (Lyon), Faure (Jean) (Lyon), Lambercourg (Jean-Guy) (Lyon), Bourgeat (Michel) (Lyon), Pourret (Roger) (Lyon; Grave (Henri-Georges) (Lyon).

Chapon (Marcel) (Lyon), Lyraud (André) (Lyon), Moussime Pouchkime (Wladimir) (Lyon), Landon (Georges-Henri) (Lyon), Piallasse (Bernard) (Lyon), Gautheron (Michel-Jean) (Lyon), Bernaudon (Albert) (Lyon), Bellocque (Gérard-Maurice) (Lyon), Pinet (Guy-Jean-Baptiste) (Lyon), Grand (James) (Poitiers), Moulin (Guy-Henri) (Lyon), Pascal (Gabriel-Jean) (Lyon), David (Claude-Joseph) (Lyon), Trouëssart (Erwan-André) (Paris), Fredon (Claude-Georges) (Lyon), Passaquay (Robert-Hector) (Lyon), Charlot (René) (Lyon), Clausel (Maurice-Jean) (Lyon), Pachoud (Robert) (Lyon, Aby (Pierre-Ernest) (Lyon), Serval (André-Alfred) (Lyon), Pointu (Jean-Lucien) (Versailles), Luppi (Pierre-Maurice) (Lyon), Chardon (Michel-Georges) (Lyon), Granier (Michel-Claude) (Lyon).

Joubert (Marcel-Marie) (Lyon), Mollard (Robert-Jean) (Lyon), Rigaut (Marcel-Emmanuel) (Montauban), Debord (Alphonse) (Lyon), Abrial (Henri-Louis) (Lyon), Robert (Maurice-Marie) (Lyon), Perrot (Maurice-Claude) (Lyon), Cauly (Michel-Yves) (Poitiers), Robert (Charles) (Lyon), Jourdy (Marcel-Claudius) (Lyon), Tavel-Besson (Maurice-Eugène) (Lyon), Renard (André-Léonce) (Lyon), Pignon (André) (Lyon), Galland (Gérard-Philippe) (Lyon), Elon (Michel) (Lyon), Gin (Michel) (Lyon), Gigon (Marc) (Rennes), Viard (Daniel-Louis) (Dijon), Chemin (Henri) (Lyon), Charles (Jacques) (Lyon), Reboud (Louis) (Lyon), Aguesse (Bernard-Jean) (Alger), Blanc (Mathieu-Louis) (Lyon), Gros (Bernard-Louis) (Lyon), Sicherbanioff (François-Guy) (Lyon).

Barbe (Pierre-Léon) (Lyon), Julien (André-Marie) (Poitiers), Mérard (Michel-Lucien) (Lyon), Boutonnet (François-Marie) (Lyon), Bonnard (Alain-Emilien) (Lyon), Gwozdz (Eugène) (Nancy), Cayer-Barioz (Bernard-Louis) (Lyon), Chaigne (Michel-Charles) (Paris), Giraud (Georges-Noël) (Lyon), Marcon (Georges-Henri) (Lyon), Richard (Claude-Maurice) (Lyon), Sauvigné (Pierre-Emile) (Lyon), Huguet (Serge) (Lyon), Imbard (Jean-Pierre) (Lyon), Bernard (Michel) (Marseille), Trabet (Pierre-Joseph) (Lyon), Fenech (Jean) (Alger), Moleins (Charles-Pierre) (Lyon), Mauro (Bruno) (Tunis), Avenel (Jean-Louis) (Paris), Longequeue (Jean-Pierre) (Poitiers), Bommelaer (Dominique-Marie) (Paris), Dufour du Rouchet (Henry-Pierre) (Lyon), Mareschal (Jacques-François) (Lyon), Julliard (François-Edouard) (Lyon).

Suau (Jean-André) (Lyon), de Choudens (Henri) (Lyon), Vogt (Pierre) (Paris), Pasqualini (François) (Lyon), Chollier (Avit) (Lyon), Pommier (Maurice-Jean-Baptiste) (Lyon), Yvernault (Camille-Roland) (Poitiers), Gain (Jean-Marcel) (Lyon), Bal (Alfred-Louis) (Lyon), Guide (Pierre-Bruno) (Lyon), Martin-Sisteron (Gérard-Henri) (Lyon), Roch (Jean-Michel) (Perpignan), Rousseau (Michel-Marie) (Marseille), Philiber (Jean-Claude) (Lyon), Rigolet (Jean-Pierre) (Lyon), Buffet (Pierre) (Lyon), Mollard (Paul-Gabriel) (Lyon), Fratacci (Jacques) (Tunis), Gilli (Maurice-Marie) (Lyon), Hugon (Lionel) (Lyon), Saint-Genis (Robert-Henry) (Lyon), Asmodé (Marcel-Laurent) (Alger), Mary (René-Auguste) (Lyon), Barnier (Jean Baptiste-Paul) (Lyon), Lanoiselée (Guy-Charles) (Lyon).

Bonhomme (Paul-Jean) (Lyon), Vimal (Henri Marie) (Lyon), Vaysse (Jacques-Pierre) (Lyon), Marion (Bernard-Jean) (Lyon), Beaudon (Jacques) (Lyon), Guillot (Jean-Marie) (Lyon), Boucheret (Jean-Claude) (Lyon), Peyrin (Claude-Marcel) (Lyon), Pressoir (Bernard-Henri) (Lyon), Colas (Jean-Marcel) (Lyon), Sassoulas (Robert-André) (Lyon), Col (Roland-René) (Lyon), Million (Christian) (Lyon), Peironnenche (Jacques-Michel) (Lyon), Brochenin (Paul-Etienne) (Lyon), Berthier (Pierre-Charles) (Lyon), Motty-Obry (André-Robert) (Valenciennes), Faldutti (Michel-Jean) (Lyon), Bony (Jean-Claude) (Lyon), Rezel (Roland-Joseph) (Lyon), Verois (Daniel-Claude) (Lyon), Peyrousse (Pierre) (Lyon), Lapendry (Armand-Pierre) (Lyon), Fluder (Richard-Pierre) (Valenciennes), Madignier (André-Paul) (Lyon).

Roubaldo (Bernard) (Lyon), Garnier (Bernard-Georges) (Paris), Chapelat (Philippe-Antoine) (Lyon), Davaine (Pierre-André) (Lyon), Prechonnet (Jacques-Henri) (Lyon), Toullieux (Pierre-René) (Lyon), Benoit (Gilbert-Georges) (Marseille), Bochaton (Francis-Pierre) (Lyon), Chassande-Baroz (René) (Lyon), de Wattripont (René-Marc) (Versailles), Baldy-Moulinier (Bernard) (Marseille), Bebos (Pierre) (Lyon), Ardillier (Michel) (Poitiers), Damin (Bruno-Jacques) (Lyon), Méliard (Jean-Claude) (Dijon), Peronneau (Bernard-Marcel) (Lyon), Besos (Gérard-Pierre) (Lyon), Vallée (Jacques-Maurice) (Paris), Fournier (Jean-Claude) (Lyon), Piavoux (Jean-Pierre) (Lyon), Sallerin (Gilbert-Charles) (Strasbourg), Cayius (Pierre) (Tunis), Beaudet (Jean-Michel) (Poitiers), Rouffignac (Yves) (Lyon), Clerec (Michel) (Lyon).

Dumas (Robert-Louis) (Lyon), Boussant-Roux (Georges) (Lyon), Lavergne (Bernard-Louis) (Lyon), Perrot (Michel) (Lyon), Donnadieu (Jacques) (Marseille), Favellet (Roland-Gilbert) (Lyon), Finot (Michel) (Lyon), Janody (Pierre-Joanny) (Lyon), Laures (Etienne) (Marseille), Thevenet (Michel) (Lyon), Courdavault (Armand-Robert) (Lyon), Lacondemine (Pierre) (Lyon), Bourgeot (Jacques-Adrien) (Dijon), Ahmin (Roland-Jean) (Lyon), Canivet (Jean-Vital) (Lyon), Heyler (Marc) (Lyon), Mornave (Claude-François) (Valenciennes), Villeneuve (Marc-François) (Lyon), Chambron (Robert-Marc) (Lyon), Filhiol (Christian-Maurice) (Marseille), Chabert (Jean-Noël) (Lyon), Lejeune (Camille-Alain) (Lyon), Bresson (Jacques-René) (Lyon), Braillon (Marc) (Lyon), Le Guyader (Bernard-Marius) (Lyon).

Bérenger (Claude) (Lyon), Lokieff (Philippe) (Lyon), Coste (Bruno-Marcel) (Marseille), Villeneuve (Jean) (Lyon), Pouzeratte (Paul-Claude) (Lyon), Comby (Pierre-Dominique) (Lyon), Saunier (Paul-Pierre) (Lyon), Gasbarian (Henri) (Lyon), de Rosa (René-Adrien) (Lyon), Couffet (Joseph-Jean) (Lyon), Aunoble (Guy-Jean) (Dijon), Bieth (Jacky-Roger) (Lyon), Rimbaud (Pierre-André) (Lyon), Ginet (Christian) (Lyon), Mourier (Régis-Claude) (Lyon), Roux (Alain-Joël), (Paris).

9e Région militaire

Fraissinet (Hubert-Marc) (Marseille), Debrosse (William) (Strasbourg), Bret (Gérard-Marcel) (Lyon), Visseq de la Prade (Pierre) (Oran), Doazan (François-Ostende) (Toulouse), Plasse (Jean-Paul) (Marseille), Grenier (Paul) (Oran), Comte (Michel-Alfred) (Marseille), Foucher (Jean-Louis) (Paris), Bonnet (Jean-François) (Marseille), Massiani (Don-Joseph) (Marseille), Cuinat (Robin-Alain) (Paris), Rides (Jacques) (Marseille), Aim (Claude) (Marseille), Ghesquiere Dierickx (André) (Marseille), Gasc (Jacques-Henri) (Maroc), Papais (Guy) (Marseille), Haag (Gabriel) (Besançon), Ahr (Pierre) (Marseille), Bonniol (Jacques) (Marseille), Chauvel (Armand-Jean) (Paris), Haupert (Claude) (Marseille), Rastit (Paul) (Marseille), Valensi (Guy) (Marseille), Mercier (Paul) (Marseille).

Leschi (Daniel) (Marseille), Chauvin (Jacques-Pierre) (Marseille), Sempere (Jean) (Oran), Balmat (Maurice-Jacques) (Marseille), Alliot (Louis-Lucien) (Orléans), Pinaud (Claude-Gilbert) (Paris), Marchand (Jean) (Toulouse), Pujol (Jean-Louis) (Toulouse), Chezeaux (Yves) (Marseille), Le Guern (André) (Versailles), Robert (Henry) (Marseille), Sunhary de Verville (Gilbert) (Marseille), Noëll (René) (Toulouse), Soulas (Bernard) (Marseille), Gropp (Daniel) (Marseille), Falque (Robert) (Marseille), Roux (Joël) (Marseille), Billeaud (Claude) (Marseille), Tuech (Max-Alphonse) (Lyon), Evesque (Francis-Marcel) (Marseille), Layec (Christian) (Brazzaville), Libercier (Max-Michel) (Marseille), Renou (Gérard-Michel) (Poitiers).

Cassignard (René-Yves) (Poitiers), Blanc (Roger-Maurice) (Marseille), Alex (Denis-Just) (Dijon), Marinelli (Gérard) (Marseille), David (Alain) (Paris), André (Albert) (Marseille), Bertrand (Jean-Pierre) (Poitiers), Martin (Jacques) (Marseille), Catalan (Robert) (Marseille), Finaud (Claude-Charles) (Marseille), Masquelin (Pierre-Octave) (Lyon), Cartoux (Rémy) (Marseille), Montigny (Jean) (Marseille), Daret (Gilbert) (Marseille), de Douhet d'Auzers (Hervé) (Paris), Coulenet (Jean-François) (Dijon), Guibert (Maurice) (Marseille), Bourrier (Paul) (Marseille), Raude (Bernard-Jean) (Toulouse), Pierre (Jacques-François) (Dijon), Esteve (Francis) (Marseille), Derkrikorian (Edmond) (Marseille), Vimal du Monteil (Gabriel) (Marseille), Claret (Bernard) (Marseille), Dides (Pierre) (Toulouse).

Miramont (Yves) (Marseille), Warnery (Bruno) (Marseille), Barrial (Jean) (Marseille), Biola (Marcel) (Marseille), Genevey (Michel) (Marseille), Bayou (Lucien) (Marseille), Noguera (Jean) (Marseille), Vincent (Yves) (Marseille), Marty (Gaston) (Marseille), Morellet (Jean) (Poitiers), Gras (Henri-Pierre) (Marseille), Coste (Henri) (Marseille), Barbaro (Louis) (Marseille), Wolff (Robert) (Marseille), Bagarre (Lucien-Maurice) (Marseille), Guillard (Claude-Georges) (Valenciennes), Ravier (Jean-Claude) (Marseille), Albertini (Michel) (Ajaccio), Moulon (Michel-Jean) (Lyon), Houles (Henri) (Toulouse), Cavalie (Henri-Marie) (Marseille), Chavret (Michel-Jean) (Marseille), Cayre (Robert) (Constantine), Aubert (Roland) (Marseille), Denarnaud (François-Pierre) (Toulouse).

Studer (William) (Marseille), Reschofsky (Jean) (Marseille), Hourtal (Robert) (Marseille), Cleyet Merle (Roger-Antoine) (Lyon),

10e Région militaire

Corbiere (Jean-Noël) (Oran), Reffay (Pierre) (Strasbourg), Morgat (Gérard) (Constantine), Fleuret (Antoine) (Alger), Colombel (Raymond) (Tunis), Delye (Gérard) (Alger), Bonnefoy (Xavier) (Paris), Chappot de la Chamonie (Jean) (Alger), Medeville (Christian) (Bordeaux), Benesis (José) (Poitiers), Muscat (Claude) (Rabat), Bron (André) (Alger), Gil (Marcel) (Oran), Narbonne (André) (Alger), Courrieu (Yves) (Alger), Patoureaux (Paul) (Oran), Paris (Adrien) (Rabat), Pizzuto (Paul) (Tunis), Capella (Gabriel) (Alger), Gautier (François) (Alger), Gregoire (Etienne) (Oran), Burdin (Jean-Paul) (Alger), Amadeuf (André) (Oran), Besse (Jacques) (Poitiers), Siegwald (Georges) (Alger).

Rivière (Claude) (Constantine), Cesari (Jean) (Constantine), Perrin (Lionel) (Oran), Richardi (Bernard) (Alger), Meyer (David) (Oran), Alles (François) (Alger), Ville (Claude) (Oran), Langlois (Serge) (Rabat), Sors (Pierre) (Oran), Houillet (Marc) (Constantine), Pocthier (Guy) (Tunis), Chinot (Francis) (Oran), Cravero (Marcel) (Alger), Gea (Sauveur) (Oran), Corneloup (Claude) (Oran), George (Norbert) (Oran), Gernolle (Jacky) (Alger), Jouret (Claude) (Constantine), Rochet (Pierre) (Alger), Biot (Pierre) (Rabat), Ceolin (Marco) (Alger), Dupeux (Alain) (Oran), Laurent (Georges) (Constantine), Zahra (Robert) (Alger), Alenda (Roger) (Oran).

Petit (Jean) (Oran), Auvergne (Jean) (Alger), Meyer (Albert) (Oran), Ginoux (Roger) (Constantine), Messana (Sauveur) (Tunis), Benmechri Mohamed Hamda (Constantine), Lagarde (Pierre) (Oran), Cresienzo (Jean) (Alger), Angsthelm (André) (Constantine), Roure (Pierre) (Alger), Clevenot (Jean-Pierre) (Alger), Donnadieu (Henri) (Alger), Maille (Raymond) (Oran), Polana (Serge) (Oran), Roche (Roger) (Alger), Bruguiere (Paul) (Marseille), Giroud (Pierre) (Oran), Rives (Paul) (Oran), Verdun (Henri) (Chambéry), Sebban (Claude) (Oran), Aranzana (Yves) (Alger), Schuller (Paul) (Strasbourg), Degurse (Louis) (Rabat), Kestens (Lucien) (Oran), Noël (Pierre) (Alger).

Dahan (Charles) (Oran), Gesta (Pierre) (Constantine), Gross (Eugène) (Constantine), Abherve (Yvon) (Oran), Pont (Achille) (Oran), Garson (René) (Rabat), Ramirez (Georges) (Alger), Blond (Henri) (Alger), Le Troquer (Claude) (Valenciennes), Aragon (Henri) (Alger), Gare (Paul) (Alger), Bruyeres (Robert) (Alger), Meziane Bahir (territoires du Sud), Thisse (Jean) (Alger), Caillard (Philippe) (Alger), Piquet (Pierre) (Oran), Lavaysse (Philippe) (Alger), Arlandis (Alphonse) (Alger), Camanes (Marcel) (Oran), de Los Rios (Etienne) (Oran), Le Du (André) (Oran), Parra (Roger) (Oran), Dendane Sid Mohamed (Oran), Vaquer (Claude) (Alger), Pietri (Etienne) (Alger).

Lachassaigne (Didier) (Alger), Rosenzweig (Guy-Pierre) (Oran), Medjadi Sid Ahmed (Oran), Ripoll (Gilbert) (Alger), Reale (Marcel) (Oran), Canovas (Christian) (Oran), Benabbou Mohamed (Oran), Lopez (Adrien) (Oran), Guilvard (René) (Alger), Teillet (André) (Oran), Latil (Jean) (Alger), Lurenbaum (Norbert) (Oran), Granger (Jean-Claude) (Alger), Mesa (André) (Oran), Galtier (Viannet) (Lyon); Couchoud (Jean-François) (Alger), Busquets (Gabriel) (Alger), Charpentier (Jean-Marie) (Poitiers), Jametti (Jean) (Alger), Dumas (André) (Marseille), Barrault (Joël) (Rennes), Cerna (Roger) (Oran), François (Jean-Claude) (Alger), Clement (Jean-Maxime) (Oran), Sambain (Jacques), Marseille.

Lapierre (Francis) (Alger), Giudice (René) (Constantine), Cabanas (Jean) (Alger), Nommay (Norbert) (Constantine), Ficini (Gilbert) (Constantine), Fedi (Jean-Marie) (Alger), Voglimacci (Nicolas-Pierre) (Constantine), Billemont (Roger) (Alger), Moragues (Jacques) (Alger), Lebon (Raoul) (Alger), Dubois (Guy) (Toulouse), Hugues (Hubert) (Alger), Trione (Louis) (Tunis), Peuchet (Pierre) (Dakar), El Kaim (Louis) (Oran), Kadi Mohamed (Alger), Richaud (Jean-Claude) (Constantine), Ardizzonne (René) (Poitiers), Mateu (Christian) (Alger), Angeletti (Gérard) (Alger), Goumand (Camille) (Alger), Weibel (Bernard) (Oran), Rondanina (Alain) (Alger), Mercadal (Paul) (Alger), Lavaysse (Bernard) (Alger).

Guillonneau (Guy) (Alger).

Maroc

Dery (Jean-Louis) (Maroc), de Palmas (Hugues-Marie) (Maroc), Charbit (Claude-Edmond) (Maroc), Elbaz (André-Roger) (Maroc), Vigouroux (Pierre-Joseph) (Maroc), Honnoraty (Yves-Marie) (Maroc), Lacourtablaise (Max-Jean) (Maroc), Calmon (Christian) (Maroc), Le Sellin (Jean-Claude) (Maroc), Rumerchene (Yves-Philippe) (Maroc), Roques (Guy-Roger) (Oran), Bouille (Alain-Bernard) (Maroc), de Tremaudan (Paul-Frédéric) (Maroc), Hervier (Jean-Pierre) (Maroc), Rieton (Jacques-Robert) (Maroc), Marchal (Henri-Léon) (Maroc), Bourgeois (Georges) (Maroc), Boinnot (Guy-Antoine) (Maroc); Conrad-Brua (Philippe-Stone) (Maroc), Plichon (Alain-François) (Maroc), Mercier (Claude-Jean) (Maroc), Boyer (Alain) (Maroc), Tufelli (Marc-Ernest) (Alger), Couleuvre (Hubert) (Maroc), Debesse (Guy-Marcel) (Maroc).

Teyssier (Gérard-Aimé) (Maroc), Louvard (Alain-Jean) (Paris), Charles (Alain) (Alger), Grimpret (Bernard-Jean) (Maroc), Roux (Claude-André) (Maroc), Scavone (Claude-Victor), Maroc), Constantin (André) (Maroc). Ripert (Romain-Louis) (Maroc), Buffat (Guy-Julien) (Maroc), Forsans (Marc-Lucien) (Toulouse), Seitschek (Walter-Kurt) (Maroc), Ruiz (Guy-François) (Maroc), Mougin (René-Jean-Claude) (Maroc), Duc (Michel-Pierre) (Poitiers), Bizien (Christian-François) (Maroc), Ricoux (Jean-Claude) (Maroc), Voirin (Guy-René) (Maroc), Mallaroni (Jean-André) (Maroc), Treanton (Pierre) (Reunes), Valentin (Jean-Claude) (Maroc), Licari (Gérard-Yvon) (Paris), Monsour (Jean-Paul) (Maroc), Lhermite (Pierre-Ernest) (Maroc), Salasca (Nonce) (Maroc), Guicysse (Jean-François) (Maroc).

Condamin (Georges) (Albi), Berge (Jean-Pierre) (Maroc), Hamou (Isaac-Jacques) (Maroc), Brousses (Pierre-René) (Maroc), Grimaldi (Pierre) (Maroc), Guedon (Alain-Evariste) (Maroc), Toubas (Claude-Louis) (Maroc), Vaillard (Gilles-Georges) (Maroc), Goux (Pierre-Charles) (Maroc), Bois (André-Marcel) (Poitiers), Casanova (Claude-Guy) (Oran), Chabault (René) (Maroc), Poggiale (Roger-Paul)

(Maroc), Voirin (Robert-Xavier) (Maroc), Poina (Gérard-Emile) (Maroc), Pigeon (François) (Maroc), Perret (Robert-Marius) (Maroc), Garcia (Joseph) (Maroc), Martin-Prevel (Bernard) (Maroc), Chenet (Jean-Paul) (Maroc), Leuchtenberger (Hermann-Charles) (Maroc), Demians (Denis-Marc) (Maroc), Toro (Yves-Raymond) (Maroc), Schwartz (Roger-Paul) (Maroc), Crete (Alain) (Tunis).

TUNISIE

Boglio (Jean-Claude) (Tunis), Derovere (Aldo) (Tunis), Tixier (Jacques) (Tunis), Garnier de Labareyre (Jean) (Tunis), Moret (Jean) (Tunis), Rollin (Hubert) (Tunis), Kervennal (René) (Tunis), Tricoire (André) (Tunis), Moulin (Claude) (Tunis), Fay (François) (Poitiers), Mazet (Robert) (Tunis), Badie (Raymond) (Tunis), Morenas (Raoul) (Tunis), Mazza (Marcel) (Tunis), Thurin (René) (Valenciennes), Lebris (André) (Rennes), Cascio (Vincent) (Tunis), Lamy (Georges) (Tunis), Massabie (Claude) (Tunis), Mayor (Georges) (Tunis), Petit (Claude) (Tunis), Nicolaï (Augustin) (Tunis), Paniere (Yves) (Constantine), Choveton (Gérard) (Tunis), Seli (Marcel) (Tunis).

DAKAR

Bourgi (Fayez-Loutfi) (Dakar), Roque (Christian) (Dakar), Dumas (Michel) (Dakar), Basma (Aly) (A.O.F.).

Liste des étudiants en médecine, en pharmacie et en art dentaire reçus au cycle normal, se terminant en 1955, de préparation militaire supérieure spéciale « Service de santé ».

(Classement par ordre de mérite, avec l'indication du recrutement d'origine.)

MÉDECINS

Fedi (Pierre-René) (Valenciennes), Trinche (Bernard-Louis) (Paris), Commeignes (Jean-Charles) (Paris), Gallet (Philippe-Jean) (Poitiers), Leroy (Louis) (Valenciennes), Cassard (Jean-Albert) (Paris), Dassot (François) (Paris), Vanrapenbusch (Roland) (Valenciennes), Prudent (Frantz-Rémi) (Martinique), Bompart (Germain-André) (Oran), Pocheau (Robert-Victor) (Poitiers), Schuller (Edmond) (Lyon), Saliceti (Claude-Louis) (Paris), Tarris (Joé) (Paris), Rafinesque (Jean-Henri) (Paris), Vedreune (Max-Philippe) (Marseille), Lazarus (Bernard-Jean) (Versailles), Jacob (Rémy) (Rennes), Steens (Jean-Claude) (Versailles), Pouzadoux (Jean) (Paris), Malthe (René-Paul) (Lyon), Colombies (Pierre-François-Louis) (Toulouse), Perier (Michel-Marie) (Paris), Bes (André-Paul) (Toulouse), Nomel (André-Raymond) (Paris).

Roy (Alain) (Poitiers), Planat (Maxime-Jean-Louis) (Lyon), Guidet (Michel-Paul-Louis) (Versailles), Vizioz (Jean-Paul-Henri) (Paris), Corisier (Claude-Jean-Pierre-André) (Paris), Ghestem (Pierre-Louis) (Valenciennes), Eisenstein (Robert) (Paris), Peschaud Chabret du Rieu (Emile) (Paris), Sorin (Yves-Marie-André) (Rennes), Saint-Aubert (Pierre-Edmond) (Valenciennes), Mouktar (Halik-Marcel) (Marseille), Robin (Jean-Pierre-Marie) (Valenciennes), Gailliot (Pierre-Charles) (Valenciennes), Cassan (Jean-Loup) (Paris), Bourse (Camille-François-Roger) (Toulouse), Couraud (Louis) (Poitiers), Vacheret (Guy-Claude-Gabriel) (Constantine), Poussard (Michel-Adrien) (Paris), Fournier (Paul-Roger) (Valenciennes), Salama (Claude) (Oran), Roques (Jean-Claude) (Poitiers), Matot (Jean-Laurent) (Nancy), Toulouze (Claude) (Poitiers), Dantec (Jacques-Charles-Victor-Jean) (Rennes), Barthe (Pierre) (Toulouse).

Mantel (Olivier-Maurice) (Paris), Delattre (Bernard) (Valenciennes), Hermann (Paul) (Strasbourg), Siboulet (Louis-Michel) (Lyon), Ferron (Pierre-François) (Toulouse), Cousson (Paul-Edmond) (Dijon), Inghel (Jacques) (Paris), Jager-Schmidt (Guy) (Paris), Debruxelles (Pierre-Ernest) (Valenciennes), Ternisien (Jean-Henri) (Paris), Maraud (Roland-Noël) (Valenciennes), Rognant (Jean-Yves) (Paris), Trebert (Patrick) (Rennes), Malek (René) (Oran), Bleuler (Pierre-Henri) (Pau), Fave (Claude-Léon) (Poitiers), Pech (Pierre-François) (Toulouse), Stecken (Pierre) (Valenciennes), Néhorai (Jacques-Albert) (Paris), Dongay (Jean-Vincent-Joseph) (Toulouse), Moulis (Henri) (Toulouse), Mimart (Jacques-Auguste) (Albi), Chollet (Paul-Robert) (Poitiers), Amargier (Henri-Robert) (Paris), Ouvry (Paul-Albert) (Paris).

Gondy (Bernard-Roger-Gérard) (Dijon), Chrétien (Jean-Gaston) (Versailles), Lesire (Jacques-Gabriel-Adrien-Paul) (Paris), Bailly (Bernard-Moïse) (Dijon), Mouly (Guy-Pierre) (Paris), Nicouleau (Pierre-Alfred) (Paris), Lemaire (Georges-François) (Versailles), Mariani (Jean-Claude) (Versailles), Epfelbaum (René) (Paris), Canetti (Joseph-Pierre) (Paris), Lapeyre (Raoul-Emmanuel) (Paris), Mourot (Jean-Claude-André) (Nancy), Pivert (Max-Constant-Oscar) (Dijon), Manoylovitch (Pierre) (Paris), Saint-Frison (Gérard) (Lyon), Butaeye (Pierre-Camille) (Valenciennes), Thomas (Marc-Alain) (Rennes), Favot (Claude-Adrien-Marie) (Marseille), Millot (Pierre-Marie-Louis) (Dijon), Dejean (Marcel) (Marseille), Piolet (Jean-Pierre) (Paris), Gibaud (André) (Dijon), Lopez (Claude-Emile-Antoine-Richard) (Alger), Fontaine (Michel) (Valenciennes), Dupuis (Jean-Pierre) (Maroc).

Chapman (Antoine) (Paris), Demolombe (Emile-Charles) (Dijon), Campagne (Etienne) (Pau), Renaud (Gérard-Michel) (Poitiers), Rougeot (Jean-Marie) (Valenciennes), Alric (Jean-Marie-Louis-Léon) (Toulouse), Pinon (François-Marie) (Paris), Grandmottet (Pierre) (Dijon), Combemale (Bernard) (Valenciennes), Rouquette (Jean-Paul) (Paris), Petitjean (Armand-Paul) (Dijon), Glorion (Bernard-Louis-Maurice) (Valenciennes), Chouty (Jacques) (Rennes), Jacod (Paul) (Lyon), Albert (Franck-Paul) (Toulouse), Esturgie (Claude) (Poitiers), Romette (Georges-Laurent-Alphonse) (Alger), Rouchon (Claude-Charles) (Dijon), Barrat (André) (Marseille), Holodenko (Bernard) (Paris), Dejean (Yves-Christian) (Marseille), Lux (Gérard) (Strasbourg), Boulous (Jacques) (Toulouse), Kieffer (Michel-Louis) (Paris), Pellelin (Henri-Louis) (Nevers).

Lajaunie (Michel) (Poitiers), Meunier (Robert) (Valenciennes), Verdier (Jean-Jacques) (Paris), Meillan (Yves-Michel) (Poitiers), Becel (André-Roger) (Valenciennes), Garnier (Jean-Joseph) (Rennes), Jacquinot (Bernard) (Paris), Chavannes (Louis-André) (Paris), Barry (Jacques-Charles) (Nevers), Bassler (Yves) (Lyon), Touchard (Pierre-Léon) (Poitiers), Delleil (Jacques-Germain-Léopold) (Toulouse), Paris (James-Guy) (Poitiers), Baixas (Jean-Louis) (Toulouse), Perroy (Jean-Marie-Marcel) (Rennes), Schwartz (Bernard) (Besançon), Fages (Jacques) (Poitiers), Gourdon (André-Raymond-Joseph) (Poitiers), Rieux (Jean-Jacques) (Nancy), Semelle (Dominique-Georges) (Valenciennes), Desens Duboys de Lavigerie (René-Georges) (Marseille), Faucret (Michel) (Valenciennes), Jost (Hubert) (Strasbourg), Siguier (Jean) (Lyon), Largeaud (Jean-Jacques) (Poitiers).

Douzal (René-Jean-Lucien) (Marseille), Coron (André-Louis-Maurice) (Dijon), Gilet (Jean) (Rennes), Myon (Jacques-Joseph) (Valenciennes), Madru (Jacques-René) (Orléans), Gorse (Gilbert-Georges) (Poitiers), Lefrançois (Roland-Ernest) (Valenciennes), Aupy (Gilbert-André) (Paris), Velluet (Louis-Paul-André) (Paris), Joly (Michel-Clément-Fernand) (Valenciennes), Pivot (Jacques-Claude) (Lyon), Eymeri (Maurice) (Rennes), Fix (Michel-Robert) (Versailles), Schmitzberger (Michel-Jacques) (Nancy), Martin (André-Jean-Alexis) (Rabat), Cretey (Jacques-Pierre) (Paris), Toussaint (Pierre-Adolphe) (Strasbourg), Suzanne (Jean-Paul) (Versailles), Astorgis (Jean-Pierre) (Poitiers), Kremp (Louis-Robert) (Valenciennes), Barrabino (Jacques-Hubert-Gaston-Pierre) (Marseille), Noël (Claude-Jean-Paul) (Strasbourg), Reale (Jean) (Alger), Dauchy (Jean-Pierre-Henri) (Toulouse), Le Boiteux (François-Henri) (Paris).

Michel (Paul-Armand) (Versailles), Peyrode (Pierre) (Lyon), Mourlan (Jean-Paul) (Poitiers), Diemer (Jean-Michel) (Dijon), Brunet (Jean-Louis) (Toulouse), Conti (Marc-Claude) (Constantine), Tavan (René) (Lyon), Olivier (Gilbert-Henri-Louis) (Marseille), Chaleil (Bernard-François) (Paris), Cadet (Serge-Michel) (Valenciennes), Frey (Pierre-Paul) (Strasbourg), Boisson (Eric-André) (Marseille), Cambon (Guy-Auguste-Alphonse) (Toulouse), Legras (Michel-Paul) (Rabat), Siauve (Robert-André) (Valenciennes), Dellestable (Pierre) (Nancy), Pennenc (Pierre-Louis) (Rennes), Kohn (Moïse-Maurice) (Paris), Vaillant (Jacques-René) (Poitiers), Sonderegger (Jean-Pierre) (Strasbourg), Peckels (Bernard) (Valenciennes), Navarin (Gérard-Henry) (Guadeloupe), Roethlisberger (Paul) (Marseille), Poirier (Guy) (Valenciennes), Langlois (André-Jean-Claude) (Paris).

Pastre (André-Joseph) (Lyon), Catoire (Jean-Pierre) (Paris), Pelletier (André-Edouard-Louis) (Poitiers), Nussbaum (Raymond-Joseph-Lucien) (Strasbourg), Beraud (Alexandre-Antoine) (Lyon), Raoust (Emile-Marcel-Pierre) (Marseille), Dagnas (René-Jean) (Poitiers), Nagy (Ladislas) (Lyon), Fabrizy (Paul-Antoine) (Paris), Darcet (Philippe-Louis) (Paris), Saury (Robert-André-Isidore) (Toulouse), Collignon (Bernard) (Paris), Batisse (François) (Lyon), Guillermo (Yves-Charles-Guillaume) (Paris), Duterque (Jean-Marie) (Nancy), Morlighem (Pierre-Jean-Marie) (Poitiers), Dubeaux (Pierre-André) (Valenciennes), Detourbet (Francis-Claude) (Versailles), Paquet (Jacques-Claude-Henri) (Rennes), Deshayes (Raymond) (Toulouse), Vilfey-Desmeserets (Jean-Alain) (Paris), Dechelotte (Raymond-Lucien-Paul) (Dijon), Michelier (Alain-Maurice) (Paris), Decrocq (José-Cury) (Valenciennes), Tarrit (André) (Lyon).

David (Jean-Frédéric) (Lyon), Deminatti (Marc-Marie) (Strasbourg), Quivy (Paul-Jean) (Paris), Haraut (Yves-Jean) (Paris), Robert (Henri-Maurice) (Marseille), Perot (Jean-Roger) (Paris), Lauga (Jean-Robert) (Toulouse), Gluckler (Jean-Bernard) (Montauban), Zigliara (Gontran-Jean-Pierre-Louis) (Alger), Joncheres (Yves-Jean) (Paris), Garric (François-Louis) (Poitiers), Duluc (Pierre) (Poitiers), Rohr (Daniel-Alexandre) (Versailles), Boutelier (Philippe-René) (Rennes), Heber-Suffrin (André) (Valenciennes), Chiron (Michel-René) (Poitiers), Mallejac (Vincent-Yves) (Rennes), Oyhenart (Jean-Louis-Paul) (Rabat), Hillebrand (Albert) (Lyon), Chardon (Jacques) (Lyon), Vian (Jean-Alain) (Alger), Foucaud (Gilbert) (Toulouse), Prevost (Yves) (Poitiers), Daraignez (Pierre-Marie-Dominique) (Toulouse), Loubrieu (Louis) (Versailles).

Lafont (Jean-François) (Perpignan), Vallat (Guy-Raymond-Marius) (Marseille), Tanty (Claude-Marcel) (Paris), Mazeaud (François) (Paris), Vauquelin (François) (Dijon), Peyret (Bernard) (Valenciennes), Asseman (Roger-Georges-Lucien-Maurice) (Valenciennes), Carcenac (André-Yves-Roger) (Poitiers), Filleul (Bernard) (Paris), Balland (Pierre) (Nancy), Japy (Claude-Roger) (Besançon), Lary (André-Jean-Raymond), Fourre (Jean-Michel) (Poitiers), Iiugues (André) (Poitiers), Bourrier (Jacques-Albert-André) (Alger), Authelin (Raymond-Paul-Louis) (Nancy), Pages (Jacques-Etienne), Azoulai (Lucien) (Oran), Desmet (Jean) (Valenciennes), Vache (Georges-Pierre), (Marseille), Allard (Jean-Robert) (Marseille), Baude (André-Paul) (Valenciennes), Pelermann (Eugène) (Strasbourg), Chapoutot (Jean-Louis) (Nancy), Roussel (André-Jean-Michel) (Valenciennes).

Carruzzo (François) (Versailles), Duflot (Claude) (Strasbourg), Fritsch (Gérard) (Strasbourg), Ludwig (Albin-André) (Strasbourg), Boulan (Jacques-Louis-Léonce) (Valenciennes), Levet (Philippe-Robert) (Valenciennes), Kirsch (Paul-Joseph-Jean) (Strasbourg), Mauvais (Jean-Bernard) (Paris), Miraille (Pierre-Jean) (Rennes), Gavini (Jean-Antoine) (Nancy), Sutter (Jean) (Strasbourg), Houssiaux (Claude-Alex) (Strasbourg), Reguault (Joseph-Georges) (Valenciennes), Brault (Henri-Yves) (Rennes), Lacroix (André) (Paris), Dingremont (Pierre-Maurice) (Valenciennes), Laufer (Gérard-Jean) (Lyon), Coumarianos (Eric) (Paris), Le Bouffant (Jean-Paul) (Rennes), Pape (Jean) (Rennes), Guenoun (Albert) (Marseille), Christol (Jacques-André) (Marseille), Boyer (Roger-Antoine) (Marseille), Lassalle (André) (Toulouse), Charleis (Maurice-André) (Valenciennes).

Bosqui (André-René) (Marseille), Dauban (Clément-Jean) (Toulouse), Ferruchon (Jacques) (Poitiers), Siffermann (André-René-Alphonse) (Strasbourg), Varrin (André-Henri) (Besançon), Bene (Paul-Eugène) (Paris), Lagrange (Max) (Paris), Chesneau (Yves-Jean-Pierre) (Valenciennes), Vessereau (Alain-Henri) (Paris), Tanty (Michel-Henri) (Paris), Smadja (Victor-Haï-Emmanuel) (Tunis), Lapicque (Georges) (Rennes), Seror (Robert-Mardochée) (Alger), Delmas (Pierre) (Toulouse), Darde (Georges-Germain) (Toulouse), Broue (André-Joseph) (Toulouse), Le Moël (Claude-Joseph-Ange) (Rennes), Daubinet (Gérard-Camille) (Nancy), Bardou (Yves-Maurice-Maxime) (Tunis), Martin (Pierre-Charles) (Paris), Benoit (Pierre-Claude) (Poitiers), Marini (François-Charles) (Marseille), Heches (Pierre-Xavier-François) (Toulouse), Guillemin (Jean) (Nancy), Canu (François-Raymond-Paul) (Valenciennes).

Grolee (Jean-Louis-Eugène) (Lyon), Darroy (Robert-Bernard-Denis) (Lyon), Auriacombe (Yves-Pierre) (Marseille), Portal (Henri-Marcel) (Marseille), Viala (Jean-Louis) (Marseille), Lucas (René) (Poitiers), Emery (Jean-Alexandre) (Rennes), Malaterre (Paul-Louis) (Albi), Garnier (André) (Strasbourg), Berger (Alex-Joseph-Ghislain) (Valenciennes), Michel (Yves-Olivier-François) (Rennes), Bochot (Jean-Paul) (Dijon), Hays (Henri-Paul-Auguste) (Rennes), Olivier (Jacques-Félicien-Marcel) (Marseille), Ponsot (Claude-Henri) (Dijon), Moussard (Marc-Lucien) (Versailles), Paillarse (Jean-Paul) (Paris), Attali (Pierre-Simon) (Constantine), Picat (Roland-Henri) (Valenciennes), Pinston (Michel-Albéric-Marie), (Dijon), Trinaille (Michel) (Besançon), Fouque (Paul-Jean-Clair) (Marseille), Sarda (Joseph-Sylvani-Marius) (Toulouse), Chapu (Georges-Bernard) (Pau), Chabanet (Pierre-Louis) (Lyon).

Galy (Jean-Claude) (Rennes), Beauregard (François) (Paris), Guerci (Oliero) (Nancy), Guinet (Jean-Michel) (Dijon), Destal (Robert) (Toulouse), Chatellier (Paul-Georges-François) (Rennes), Tuset (Denis) (Rennes), Lab (Pierre-Charles) (Besançon), Garnier (François-Jean-Marie) (Poitiers), Poiget (Roland-Charles) (Versailles), Le Viavant (Serge-Joseph-Pierre) (Paris), Paganelli (Yves-Raymond) (Rabat), Monier (André-Jean) (Lyon), Schick (Achille-Roger) (Strasbourg), Pugniere (Jacques-Jean) (Nancy), Bellaud (Raymond-André) (Poitiers), Corre (Jean) (Rennes), Briet (Serge-Henri) (Nancy), Reichmuth (Robert) (Paris), Miquel (Jean) (Toulouse), Selves (Jacques) (Maroc), Lebrun (Hugues-Jacques) (Valenciennes), Laurent (Paul-Louis) (Paris), Ferrandes (Serge-Hubert) (Alger), Boulot (André) (Toulouse).

Dusapin (Maurice) (Nancy), Faure (Léon-Jean-Laurent) (Poitiers), Servant (Michel) (Poitiers), Brunent (André-Roland) (Rennes), Schwarz (Armand) (Paris), Tillie (Edgar-Joseph) (Poitiers), Lalanne (Roger) (Toulouse), Drouard (Michel-Marcel) (Rennes), Bressieux (Robert) (Lyon), Naboulet (Guy-Claude) (Poitiers), Rochette (Luc) (Lyon), Saillard (Jean-Yves) (Rennes), Mery (Jacques) (Rennes), Loewy (Gabriel-Werner) (Tunis), Ducarre (Claude-Julien) (Paris), d'Alteroche (Jean-Joseph-Marie-Elie-Stéphane) (Marseille), Léopold (Jean-Pierre) (Strasbourg), Perenchio (Gérard) (Paris), Mary (Claude) (Nevers), Jacques (Guy-Robert) (Nevers), Buisson (Jean-Marie-Pierre-Victor) (Toulouse), Pineau (Raymond-Pierre-Xavier) (Marseille), Kern (Roland-Roger-François) (Dijon), Aboudaram (Robert-Gabriel) (Oran), Rouaux (Jean-Jacques) (Rennes).

Beaufils (Alain-Marie) (Paris), Guilhon (François) (Poitiers), Gendre (Paul-Jean-René) (Lyon), Amram (Roger-Pierre) (Alger), Leclet (Claude) (Lyon), Koff (Jean-René) (Paris), André (Jean-Camille) (Marseille), Michel (René-Marcel) (Valenciennes), Graziani (Claude-Pierre) (Constantine), Guibert (Maurice-Michel-Félix) (Dijon), Sicart (Georges) (Toulouse), Geslain (Pierre-Hubert) (Rennes), Fe Nicolas (Roger-Auguste) (Marseille), Grandis (Jean-Gaston-Louis-René) (Marseille), Pierre (Claude-Olivier) (Paris), Meyer (Dominique) (Nancy), Catala (François-Jean-Antoine) (Toulouse), Bensoussan (Joseph-Fernand) (Oran), Azoulay (Robert) (Alger), Jouaron (Jack-Henri-Charles) (Poitiers), Maleviale (Gilles-Serge-Bernard) (Poitiers), Denoy (Edmond-Elie-Jean) (Toulouse), Heller (Isaac-Wilfrid) (Alger), Combes (Guy-Paul-Henri) (Montpellier), Dardel (Jacques-Félix-Xavier) (Valenciennes).

Marty (René-Etienne) (Toulouse), Mejean (Joseph) (Lyon), Boutoroff (Nicolas) (Versailles), Payri (Pierre-Robert) (Perpignan), Vernet (Louis-Gaston-Henri) (Marseille), Petitville (Philippe) (Nancy), Cornet (Pierre-Paul) (Paris), Thomas (René-Adrien) (Nancy), Madon (Michel-Marcel) (Nevers), Simon (Georges-Eugène) (Paris), Mattei (Pierre-Dominique) (Ajaccio), Pachebat (Bernard-Pierre) (Pau), Briand (Daniel-Jean-Michel) (Rennes), Le Gland (Paul) Chartres, Garnier (Henri-Pierre) (Nancy), Bailly (François) (Lyon), Toussaint (Jean-Marie-Philippe) (Strasbourg), Tevissen (Georges-Henry) (Lyon), Dalmais (Jean) (Lyon), Tepper (Léon) (Valenciennes), Maunoury (Pierre-Marie-Julien-Victor) (Rennes), Torfou (Yves) (Poitiers), Conde-Jahn (François) (Paris), Cabantous (Guy) (Toulouse), Page (Jean) (Poitiers).

Bouquet (Jean-Marie-Henri) (Valenciennes), Fantino (Jean-Paul-Thérésius) (Marseille), Paillou (Michel) (Poitiers), Aullas (Marcel) (Lyon), Schodet (Roger-René) (Valenciennes), Alès (Guy) (Lyon), Fabre (Christian-Camille) (Poitiers), Mordret (Yves-Jean) (Rennes), Bugnard (Claude) (Paris), Barbier (Claude-Henri) (Versailles), Dassonville (Régis-Jacques-Marie) (Valenciennes), Lartigau (Paul) (Toulouse), Perie (Robert) (Paris), Levenez (Robert) (Rennes), Dulon (Serge-Jean-Pierre) (Poitiers), Mounier (Jean) (Poitiers), Boudet (Christian-Marie-Joseph-Marcel) (Poitiers), Léveillé-Nizerolle (Henri) (Paris), Festal (François) (Poitiers), Giraudou (Michel) (Paris), Girves (Léo) (Poitiers), Soulet (Henri-Claude) (Toulouse), Briet (Bernard-Marie) (Valenciennes), Neuville (Daniel-Paul) (Valenciennes), Bos (Jean-Pierre) (Paris).

Bensaid (Marcel-Licha) (Alger), Carton (Michel-Jean) (Paris), Fenelon (Jacques-Albert) (Poitiers), Baudet (Yves-Jean-Aimé) (Paris), Challe (Paul-André) (Paris), Grenaudier (Jean-Louis) (Paris), Dupont (Charles-Georges) (Valenciennes), Evrard (Pierre) (Orléans), Brindeau (François) (Valenciennes), Bensussan (Elie-Raymond) (Oran), Hervé (Michel) (Poitiers), Lescoq (Michel-Charles-Jean) (Valenciennes), Durieux (Maurice-Georges) (Valenciennes), Parisot (Bernard) (Nancy), Vidal (Serge-Roger) (Paris), Saint-Martin (Régis) (Toulouse), Neymann (Gérard) (Strasbourg), Monod (Thierry-Christian) (Marseille), Lebeurre (Pierre-Jean) (Valenciennes), Berthelay (Jacques-Marie) (Lyon), Leroux (Michel) (Poitiers), Pasqualini (Henri) (Rabat), Tubery (Pierre-Raymond) (Toulouse), Malka (André) (Oran), Gaudron (Philippe) (Paris).

Vincent-Genod (Bertrand) (Toulouse), Herran (Gabriel-Laurent) (Toulouse), Savournin (Lucien) (Oran), Lebret (Michel-Paul) (Rennes), Laroche (Georges-Jacques) (Lyon), Dayot (René-Jack) (Versailles), Laforet (Claude) (Lyon), Mongruel (Charles) (Valenciennes), Van der Meersch (Jacques) (Paris), Hue (Daniel-Marie) (Poitiers), Balage (Michel) (Poitiers), Quelu (Claude) (Valenciennes), Landel (Guy-Georges) (Valenciennes), Hervy (Jacques-Félix) (Rennes), Lavignac (Emile-André) (Poitiers), Rinet (Jean-Julien-André) (Lyon), Sagot (Marc) (Valenciennes), Le Gac (Hyacinthe) (Rennes), Imbenotte (Claude-Louis-Marcel) (Valenciennes), Guy (Gérard-Georges-Pierre) (Besançon), Lecouf (Pierre) (Valenciennes), Coustau (Jean) (Toulouse), Laporte (Jean-Auguste) (Albi), Launay (Guy) (Rennes), Brenot (Jacques-Auguste-Louis) (Constantine).

Laporte (Jean-Charles) (Paris), Texier (Roland-Jean) (Paris), Pelissier (Georges-Joséphin-Jacques) (Alger), Glikson (Jean) (Pau), Wagner (Emile) (Strasbourg), Godard (Henri-Alexis-André) (Rennes), Jeantet (Robert) (Guadeloupe), Farjon (Joseph) (Tunis), Molimard (Jacques-Léon) (Lyon), Viole (Henri-Marcel) (Lyon), Maitre (Claude-Gabriel) (Dijon), Piet (Jean-Bernard) (Toulouse), Benaïm (Joseph-Aimé) (Oran), Djian (Léon) (Oran), Gug (Pierre-Paul-Maurice) (Strasbourg), Liotet (Serge) (Poitiers), Coiffard (Michel-Henri) (Paris), Truchelet (Yves-Jean) (Dijon), Grégoire (Jean-Claude) (Paris), Olivo (Henri-Raphaël) (Paris), Arnaud (Pierre-Jacques) (Paris), Lagaillarde (Robert) (Toulouse), Robieux (Jacques-Emmanuel) (Rennes), Girard (Claude-Pierre) (Lyon), Pages (Alphonse-Marius) (Toulouse).

Mezière (Jacques-Constant-François) (Rennes), Pasdeloup (Roland-Pierre) (Orléans), Navarro (Pierre-Louis-Henry) (Toulouse), Piedon (Claude) (Orléans), Le Nir (Marc-Yvon) (Paris), Pineau (Michel-Jean) (Paris), Gibaud (Yvon) (Paris), Adam (Georges) (Besançon), Riboulet (Michel) (Paris), Grimault (Henri-Paul-Louis) (Rennes), Dorgeuille (Claude-Jacques) (Paris), Le Sauce (André-Marcel) (Paris), Guyot (Claude-Louis) (Paris), Cocu (Michel-André) (Valenciennes), Glikman (Alexandre) (Paris), Boyot (Jean-Jacques) (Paris), Solvit (André) (Paris), Tissot (Gérard-René) (Dijon), Beranger (André) (Marseille), Chapuis (Gilbert) (Paris), Bertier (Gérard-Marcel-Emilien) (Paris), Amazan (Jean-Michel) (Antilles), Tostain (René-Michel) (Paris), Bébé (Maurice) (Paris), Galligari (Robert-Roland) (Toulouse).

Pancrazi (Claude-Serge-Victor) (Constantine), Valdes (Michel) (Versailles), Loufrani (René) (Alger), Lasson (Michel) (Valenciennes), Bodin (Gilles-Xavier-Maurice-Georges) (Rennes).

Pharmaciens

Salavert (Michel-Léon-Jean) (Poitiers), Crouzat (René-Albert) (Toulouse), Selme (Charles-Christian-Louis-Marie) (Marseille), Mairey (Claude-Charles-André) (Besançon), Cambourieu (Eugène-Etienne) (Toulouse), Claeys (Louis-Arthur-Joseph) (Valenciennes), Bourdon (Michel) (Valenciennes), Levy (Sydney-Prosper) (Oran), Lemasson (Michel-Jean-Gérard-Joseph) (Lyon), Girard (Pierre-Raymond) (Tunis), Lesne (Constant-Joseph) (Besançon), Saillard (Jean-Jules-Victor) (Besançon), Le Roux (Alain-Yves) (Paris), Auerbacher (Pierre-Armand (Strasbourg), Magdelaine (Daniel-André) (Paris), Hardy (Claude-Fernand) (Paris), Doudet (Yves-Jules-Charles) (Rennes), Chaudeurge (Jean-Edouard) (Lyon), Ayache (Maxime) (Oran), Roque (Paul-Emmanuel-Jean-Marie) (Marseille), Metra (Michel-Jacques) (Besançon), Gout (Roberi-Raoul-Jean) (Toulouse), Giraud (Christian-Arthur) (Marseille), Rançon (Jean-Pierre-Louis-Raymond) (Alger), Delobelle (Raymond) (Valenciennes).

Pages (Jean-Georges-Henri) (Toulouse), Gerbail (Denis-Jacques) (Marseille), Ponnelle (Jacques) (Besançon), Jean (Pierre-Georges-Raymond) (Oran), Mescam (Pierre-Henri) (Rennes), Malabre (Gérard) (Poitiers), Cousandier (Gilbert-Camille-Aimé) (Strasbourg).

Dentistes

Benichou (Gilbert-David) (Oran), Hebbinckuys (Pierre-Charles) (Valenciennes), Carbonel (Jean-César-François) (Marseille), Bolla (André-Joseph-Benoit) (Marseille), Legros (Claude-Jean-Yves) (Rennes), Berthelot (René-Marie) (Alger), Cattelain (Maurice-Paul) (Valenciennes), Adnet (Jean-Marie) (Paris), Nouchy (Maurice) (Oran), Beucler (Jean-Georges) (Besançon), Bensadoun (Roger) (Maroc), Vienne (Guy-Michel-Jacques) (Valenciennes), Lacazedieu (Michel-André-Etienne) (Poitiers), Grandmaison (Raymond-Paniel) (Dijon), Pellegrain (Jean-Claude) (Poitiers), Lavergne (Jean-Charles-Paul) (Lyon), Dhers (Raoul-Maurice) (Toulouse), Ducrocq (Pierre-Alexandre-Arthur) (Valenciennes), Hoarau (Clovis-Hector) (Réunion), Aigle (Marc-Maurice) (Nancy), Nourry (Michel-Jean-Auguste-Marie) (Rennes), Vermeil (François) (Marseille), Meyer (Serge-Elie) (Oran), Bouyssou (Pierre-Bernard) (Poitiers), Cassou (Jean-Fernand-Félix) (Toulouse).

Fabiani (Jacques-Philippe) (Ajaccio), Garçon (Claude-Léon-Louis) (Valenciennes), Dalbin (René) (Nancy), Durandeux (Charles-Georges) (Oran), Bordes (Marcel) (Toulouse), Petiau (Jacques-Abel-Albert) (Valenciennes), Bonhomme (Jean-Marcel) (Lyon), Daubinet (Guy-Pierre) (Nancy), Leclercq (François-Jean) (Valenciennes), Dufour (Raymond) (Nancy), Schlienger (André-Michel) (Strasbourg), Biet (Paul-Gabriel) (Marseille), Sarlin (André-Léon-Marie) (Marseille), Vivier (Michel) (Nancy), Teboul (Edgard-Elie-Claude) (Oran), Jau (Bernard-Pierre) (Marseille), Pasquier (Pierre-Albert) (Versailles), Bourcadette (Jacques-Emile) (Rabat), Brisse (Claude-Noël-Lucien)

(Valenciennes), Le Caill (Robert-Clément) (Papeete), Genez (Jean-Paul-Arthur) (Strasbourg), Schnaebele (Robert-René-Henri) (Besançon), Jean-Charles (Marcel-Théodore) (Martinique), Tremeaux (Henri-Paul-Raymond) (Dijon), Gidel (Jean) (Lyon).

Petit (Claude-François) (Toulouse), Saint-Martin (Francis-Raoul) (Toulouse), Dimanche (Gilbert) (Marseille), Richard (Jean-Pierre-Michel) (Paris), Ottavi (Paul-Henri) (Constantine), Gateau (Jacques) (Valenciennes), Tichkowsky (Robert) (Rabat), Agopian (Jean-Jacques) (Marseille), Vin (Michel-Omer-Florentin) (Valenciennes), Conte (Robert-Eugène) (Paris), Anache (François-Léon) (Valenciennes).

Liste des candidats reçus au cycle normal 1953-1955 de préparation militaire supérieure « Service vétérinaire ».

(Avec indication de leur bureau de recrutement.)

Candidats incorporables avec le grade de vétérinaire auxiliaire de réserve sous réserve qu'ils soient titulaires du certificat de fin de scolarité des écoles nationales vétérinaires.

Chaland (Jean-Marie) (Poitiers), Basquin (René-Joseph) (Valenciennes), Billiet (Raymond-Louis) (Oran), Roche (Henri-Robert) (Lyon), Meneveau (Claude-Pierre) (Nancy), Gambon (Marcel-Justin) (Paris), Duron (Maurice-André) (Poitiers), Ritzenthaler (Michel-Paul) (Dijon), Charlent (Yves-Germain) (Valenciennes), Oudar (Jean-Adolphe) (Paris), Bonin (Marc-Paul) (Lyon), Petiau (Gérard) (Valenciennes), Roger (Christian-Eugène) (Lille), Baradel (Georges-Félix) (Nancy), Cumont (Guy-Jean) (Valenciennes), Brès (René-Alain) (Lyon), Salmon (Gérard-Georges) (Valenciennes), Donès (Jean-Pierre) (Paris), Briet (Richard) (Valenciennes), Lecureux (Philippe-Robert) (Valenciennes), Guibert (Jacques-François) (Valenciennes), Laurent (Gabriel-Paul) (Versailles), Cognez (Pierre-Jean) (Nancy), Firon (Jean-Pierre) (Paris), Philippe (Louis-Emile) (Lyon).

Letalon (Roger-Pierre) (Dijon), Dufraisse (Bernard-Henri) (Poitiers), Tordo (Paul-Octave) (Marseille), Meslier (Alain-Hubert) (Paris), Briand (Joseph-Emile) (Rennes), Peuziat (Corentin) (Rennes), Congar (François-Benoît) (Paris), Morin (Jean-Claude) (Rennes), Grenetier (Jean-Claude) (Nancy), Coutouly (Serge) (Albi), Harnetiaux (Louis-Emile) (Valenciennes), Fenelon (Michel) (Nancy), Lantenois (Michel-Henri) (Paris).

Tableau de départ outre-mer du 1er septembre 1955.

Additif et rectificatif au *Journal officiel* du 1er septembre 1955:

Sous-officiers et hommes de troupe.

Page 8708, 1re colonne:

INFANTERIE COLONIALE

Sergents.

Au lieu de:

Goulte-Solard (Roger), 10 septembre 1930, 10e R. M., C. A. T. 2 arme. — N'a jamais servi,

Lire:

Goulte-Solard (Roger), 10 septembre 1930, 9e R. M., B. C. S.. — N'a jamais servi.

ARTILLERIE COLONIALE

Maréchaux des logis.

Au lieu de:

Tafani (Baptiste), 20 septembre 1918, 10e R. M., C. A. T. 2 des F. F. A. — 29 mars 1953,

Lire:

Tafani (Baptiste), 20 septembre 1918, 10e R. M., C. A. T. 2 des F. T. A. — 29 mars 1953.

Page 8707:

ARTILLERIE COLONIALE

Chefs d'escadron.

Après:

Leymergie (Jean), 7 septembre 1904, 10e R. M. — 2 juillet 1953,

Ajouter:

Gamonet (Louis), 28 mars 1907, 1re R. M. — 3 mars 1952.

Page 8708, 2e colonne:

INFANTERIE COLONIALE

Adjudants-chefs.

Au lieu de:

Trouiller (Roger), 7 mars 1920, 1re R. M., B. E. arme. — 21 avril 1953,

Lire:

Trouiller (Robert), 7 mars 1920, 1re R. M., B. E. arme. — 21 avril 1953.

Page 8709, 1re colonne:

Sergents-majors.

Au lieu de:

Geoffroy (Emile), 6 octobre 1931, 10e R. M., C. A. T. 2 arme. — 6 juillet 1953,

Lire:

Geoffroy (Emile), 6 octobre 1921, 10e R. M., C. A. T. 2 arme. — 6 juillet 1953,

Sergents.

Au lieu de:

Laran (Jean), 3 janvier 1921, Maroc, C. A. T. 2 autos-chars. — 16 juillet 1953 (hors tour),

Lire:

Laran (Jean), 3 janvier 1921, Tunisie, C. A. T. 2 autos-chars. — 16 juillet 1953 (hors tour).

Page 8710, 1re colonne:

ARTILLERIE COLONIALE

Adjudants.

Au lieu de:

Leoville (Louis), 2 mai 1950, 9e R. M., B. E. arme (subd. train). — 24 juillet 1953 (hors tour),

Lire:

Leoville (Louis), 2 mai 1920, 9e R. M., B. E. arme (subd. train). — 24 juillet 1953 (hors tour).

SERVICE DES MATÉRIELS ET BATIMENTS COLONIAUX

Armement et optique.

Adjudants-chefs.

Au lieu de:

Bonifaci (Jean), 15 mars 1917, 9e R. M., B. S. armurier. — 25 mars 1954,

Lire:

Bonifaci (Jean), 15 mai 1917, 9e R. M., B. S. armurier. — 25 mars 1954.

Page 8710, 2e colonne:

Maréchaux des logis-majors.

Au lieu de:

Lamoulier (Roger), 25 janvier 1922, 1re R. M., C. A. T. 2 armurier. — 11 novembre 1952,

Lire:

Lamoulier (Roger), 25 janvier 1922, 10e R. M., C. A. T. 2 armurier. — 11 novembre 1953

(Le reste sans changement.)

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Décret du 12 septembre 1955 chargeant le garde des sceaux, ministre de la justice, de l'intérim du ministère des finances et des affaires économiques.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres,

Vu les articles 45 et 46 de la Constitution de la République française,

Décrète :

Art. 1er. — M. Robert Schuman, garde des sceaux, ministre de la justice, est chargé de l'intérim du ministère des finances et des affaires économiques pendant l'absence de M. Pierre Pflimlin.

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 septembre 1955

RENÉ COTY.

Par le Président de la République.

Le président du conseil des ministres,

EDGAR FAURE.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

SCHUMAN.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Concentration des sociétés nationales d'assurances L'Union-Incendie, accidents et risques divers et L'Union-Vie.

Le ministre des finances,

Vu la loi n° 46-835 du 25 avril 1946 relative à la nationalisation de certaines sociétés d'assurances et à l'industrie des assurances en France, notamment son article 16 modifié par les décrets n° 49-1593 du 15 décembre 1949, n° 53-411 du 11 mai 1953 et n° 53-1246 du 17 décembre 1953,

Arrête:

Art. 1er. — En application des dispositions de l'article 16 modifié de la loi n° 46-835 du 25 avril 1946, il est constitué, en vue de leur gestion par un conseil d'administration unique, un groupe comprenant les entreprises L'Union, compagnie d'assurances contre les accidents et risques divers et L'Union, compagnie d'assurances sur la vie humaine.

Art. 2. — Le directeur des assurances est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 septembre 1955.

PIERRE PFLIMLIN.

Election de présidents ou membres de conseils d'administration de caisses d'épargne appelés à faire partie de la commission supérieure des caisses d'épargne.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'article 22 du code des caisses d'épargne;
Vu le décret du 17 août 1895 portant règlement d'administration publique pour déterminer les formes et conditions de l'élection des représentants des conseils d'administration à la commission supérieure des caisses d'épargne;
Sur la proposition du directeur du Trésor,

Arrête:

Art. 1er. — Il sera procédé le vendredi 30 septembre 1955 à l'élection de dix présidents ou membres de conseils d'administration de caisses d'épargne appelés à faire partie de la commission supérieure instituée par l'article 11 de la loi du 20 juillet 1895.

Art. 2. — Le nombre de voix attribué à chaque caisse d'épargne, conformément à l'article 2 du décret du 17 août 1895 et déterminé d'après le nombre de livrets existants au 31 décembre 1954 est fixé de la manière suivante:

1° Caisses d'épargne possédant un nombre de livrets inférieur à 4.000 et ayant droit à une voix:

Gex, Saint-Trivier-sur-Moignans, Thoissey, Trévoux, Guise, le Donjon, Barcelonnette, Castellane, Forcalquier, Valensole, Embrun, Puget-Théniers, Vence, Largentière, Funay, Saint-Girons, Decazeville, Espalion, Saint-Affrique, Orbec, Pont-l'Evêque, Trouville, Murat, Ajaccio, Bastia, Paimpol, Boussac, Chambon, Nontron, Terrasson, Dieulcilt, Nyons, Gisors, Carhaix, Lectoure, Mirande, Lesparre, Pauillac, Saint-Savin, Agde, Bédarieux, Ganges, Lunel, Montagnac, Saint-Pons, Crémieu, Goncelin, Virieu, Arbois, Poligny, Saint-Amour, Saint-Sever, Salins, Châteaubriant, Guérande, Paimbœuf, Gourdon, Saint-Céré, Souillac, Aiguillon, Clairac, Mézin, Nérac, Florac, Mende, Trélazé, Bourbonne, Fayl-Billot, Cirey-sur-Vezouze, Sommedieu, Belle-Isle, Josselin, Château-Chinon, Decize, la Charité, Luzy, Moulins-Engilbert, Clary, Etreungt, Iwuy, le Quesnoy, Merville, Bresles, Chaumont-en-Vexin, Estrées-Saint-Denis, Noailles, Songeons, Argentan, Sées, Auxi-le-Château, Berck, Etaples, Montreuil-sur-Mer, Arudy, Bedous, Garlin, Lasseube, Navarrenx, Nay, Saint-Palais, Salies-de-Béarn, Sauveterre, Rivesaltes, Jussey, Saint-Loup, Pierre, Tournus, le Grand-Lucé, Saint-Jean-de-Maurienne, Annemasse, Bonneville, Saint-Saëns, Bourdan, Poix, Cordes, Rabastens, Saint-Tropez, Noirmoutier, le Thillot, Constantine, Sétif, Philippeville, Mostaganem, Ingwiller, Saint-Benoît, Saint-Paul, Saint-Pierre. (127 caisses.)

2° Caisses d'épargne comptant de 4.000 à 7.999 livrets et ayant droit à deux voix:

Châtillon-sur-Chalaronne, Montluel, Montrevel, Nantua, Oyonnax, Pont-de-Vaux, la Fère, la Palisse, Saint-Pourçain, Digne, Manosque, Sisteron, Briançon, la Voulte, Givet, Pamiers, Castelnaudary, Limoux, Aubin, Villefranche-de-Rouergue, Bayeux, Condé-sur-Noireau, Falaise, Saint-Pierre-sur-Dives, Mauriac, Jonzac, Sancerre, Lamballe, Lannion, Loudéac, Ribérac, Sarlat, Die, Saint-Vallier, Bernay, les Andelys, Concarneau, Sommières, Revel, Auch, Condom, Fleurance, Blaye, Bourg-sur-Gironde, Langon, Clermont-l'Hérault, Lodève, Pézenas, Montfort, Redon, la Châtre, Amboise, Chateaurenault, la Tour-du-Pin, Morestel, Pont-de-Beauvoisin, Morez, Mont-de-Marsan, Ancenis, Cahors, Figeac, Marmande, Tonneins, Marvejols, Chalonnes, Segré, Granville, Valognes, Ernée, Evron, Baccarat, Bailleul, Bergues, Bourbourg, Cassel, Comines, Estaire, Gravelines, la Bassée, Landrecies, le Cateau, Solesmes, Steenvoorde, Formerie, Grandvilliers, Liancourt, Méru, l'Aigle, Mortagne, Vimoutiers, Hesdin, Saint-Pol, Mauléon, Monein, Bagnères, Prades, Céret, Delle, Amplepuis, Héricourt, Lure, Luxeuil, Château-du-Loir, la Chartre, Aumale, Blangy, Meulan, Airvault, Montdidier, Graulhet, Lavaur, Castelsarrasin, Réalmont, l'Isle-sur-Sorgue, Saint-Junien, Saint-Florentin, Bône, Tlemcen, Château-Salins, Bouxwiller, Illkirch-Graffenstaden, Niederbronn, Obernai, Pfaffenhoffen, Reichsheffen, Wasselonne, Altkirch, Munster. (128 caisses.)

3° Caisses d'épargne comptant de 8.000 à 11.999 livrets et ayant droit à trois voix:

Belley, Gannat, Gap, Antibes, Privas, Rocroi, Vouziers, Foix, Arcis-sur-Aube, Narbonne, Honfleur, Vire, Saint-Flour, Marennes, Saint-Amand, Ussel, Châtillon-sur-Seine, Dinan, Guingamp, Aubusson, Bourganeuf, la Souterraine, Quimperlé, Uzès, Le Vigan, Saint-Gaudens, Bazas, la Mure, Vizille, Tullins, Champagnole, Saint-Claude, Charlieu, Brioude, Yssingeaux, Savenay, Beaugency, Villeneuve-sur-Lot, Baugé, Longué, Saint-Lô, Sainte-Menehould, Château-Gontier, Montmédy, Clamecy, Cosne, Armentières, Hazebrouck, Lillers, Issoire, Riom, Oloron, Orthez, Tarare, Louhans, Albertville, Thonon, Gournay-en-Bray, Poissy, Melle, Doullens, Gaillac, Mazamet, Brignoles, Apt, Cavaillon, les Sables-d'Olonne, Luçon, Loudun, Mirecourt, Neufchâteau, Dieuze, Forbach, Barr, Bischwiller, Brumath, Cayenne, Basse-Terre. (78 caisses.)

4° Caisses d'épargne comptant de 12.000 à 19.999 livrets et ayant droit à quatre voix:

Chauny, Vervins, Grasse, Annonay, Tournon, Rethel, Aubenas, Bar-sur-Aube, Bar-sur-Seine, Nogent-sur-Seine, Carcassonne, Millau, Lisieux, Rochefort, Saint-Jean-d'Angély, Saintes, Bourges, Vierzon, Beaune, Semur, Saint-Brieuc, Guéret, Bergerac, Crest, Montélimar, Louviers, Châteaulin, la Réole, Béziers, Sète, Pont-l'Abbé, Saint-Malo, Vitré, Issoudun, Chinon, Loches, Bourgoin, Saint-Marcellin, Dole, Lons-le-Saunier, Rive-de-Gier, Saint-Nazaire, Beaufort, Coutances, Mortain, Langres, Mayenne, Pont-à-Mousson, Lunéville, Toul, Verdun, Beauvais, Senlis, Domfront, Flers, la Ferté-Macé, Aire-sur-la-Lys, Thiers, Perpignan, Gray, Vesoul, Montceau-les-Mines, Annecy, Bolbec, Neufchâtel, Mantes, Rambouillet, Bressuire, Parthenay, Thouars, Péronne, Castres, Montauban, Draguignan, Carpentras, Orange, Civray, Avallon, Tonnerre, Hayange, Sarrebourg, Guebwiller, Sélestat, Erstein, Motsheim, Schiltigheim, Thann, Wissembourg, Saint-Denis. (89 caisses.)

5° Caisses d'épargne comptant de 20.000 à 29.999 livrets et ayant droit à cinq voix:

Bourg-en-Bresse, Château-Thierry, Laon, Soissons, Cusset, Montluçon, Cannes, Charleville, Sedan, Rodez, Aurillac, Cognac, la Rochelle, Tulle, Romans, Pont-Audemer, Châteaudun, Dreux, Nogent-le-Rotrou, Fougères, Voiron, Gien, Agen, Cholet, Saumur, Avranches, Vitry-le-François, Chaumont, Bar-le-Duc, Commercy, Pontivy, Vannes, Avesnes, Maubeuge, Clermont (Oise), Béthune, Saint-Omer, Tarbes, Givors, la Croix-Rousse, Charolles, Saint-Calais, Chambéry, Elbeuf, Fécamp, Yvetot, Coulommiers, Fontainebleau, Meaux, Melun, Montereau, Provins, Corbeil, Etampes, Pontoise, Saint-Germain-en-Laye, Albi, Fontenay-le-Comte, la Roche-sur-Yon, Châtellerault, Remiremont, Joigny, Alger, Oran, Ribeauvillé, Paguenau, Saverne, Pointe-à-Pitre. (68 caisses.)

6° Caisses d'épargne comptant de 30.000 à 49.999 livrets et ayant droit à six voix:

Moulins, Caen, Brive, Périgueux, Montbéliard, Valence, Evreux, Morlaix, Quimper, Alès, Nîmes, Libourne, Dax, Romorantin, Vendôme, Montbrison, Saint-Chamond, le Puy, Pithiviers, Cherbourg, Châlons-sur-Marne, Epernay, Sézanne, Wassy, Laval, Briey, Nevers, Cambrai, Dunkerque, Compiègne, Alençon, Arras, Calais, Lens, Ambert, Bayonne, Autun, Belfort, Chalon-sur-Saône, Mâcon, la Flèche, Niort, Abbeville, Avignon, Poitiers, Epinal, Saint-Dié, Auxerre, Sens, Sarreguemines, Thionville, Fort-de-France (52 caisses).

7° Caisses d'épargne comptant de 50.000 à 99.999 livrets et ayant droit à sept voix:

Saint-Quentin, Nice, Troyes, Angoulême, Dijon, Besançon, Chartres, Brest, Toulouse, Montpellier, Rennes, Châteauroux, Tours, Grenoble, Vienne, Blois, Roanne, Montargis, Angers, Reims, Lorient, Douai, Lille, Tourcoing, Valenciennes, Boulogne-sur-Mer, Clermont-Ferrand, Pau, Villefranche-sur-Saône, Dieppe, Mamers, Versailles, Amiens, Limoges, Colmar, Mulhouse, Metz (37 caisses).

8° Caisses d'épargne comptant plus de 100.000 livrets et ayant droit à huit voix:

Marseille, Bordeaux, Saint-Etienne, Nantes, Orléans, Nancy, Roubaix, Lyon, le Mans, le Havre, Rouen, Toulon, Strasbourg (13 caisses).

9° Caisses d'épargne ayant droit à dix voix:

Paris.

Art. 3. — Le directeur du Trésor est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 septembre 1955.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
PIERRE BESSE.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Arrêté du 20 juillet 1955 portant attribution de la médaille d'honneur de l'éducation physique et des sports.

Décision du 20 juillet 1955 accordant des lettres de félicitations pour services rendus à la cause de l'éducation physique et des sports.

Ces textes sont publiés au n° 23 du *Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses* paru ce jour.

Décret n° 55-1195 du 8 septembre 1955 modifiant les articles 4 et 10 du décret n° 51-906 du 10 juillet 1951 portant règlement d'administration publique sur l'organisation des lycées d'enseignement franco-musulman.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'éducation nationale, du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre de l'intérieur, du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et du secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,

Vu la loi du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires;

Vu la loi du 20 septembre 1947 portant statut organique de l'Algérie;

Vu le décret du 27 novembre 1944 instituant un certificat d'aptitude à l'enseignement des matières musulmanes dans les médersas algériennes;

Vu le décret n° 51-906 du 10 juillet 1951 portant règlement d'administration publique sur l'organisation des lycées d'enseignement franco-musulman;

Vu l'avis émis par le conseil supérieur de l'éducation nationale dans sa séance du 23 juin 1953;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — L'article 4 du décret susvisé du 10 juillet 1951 est modifié comme suit:

« Le certificat d'aptitude à l'enseignement des matières musulmanes dans les médersas algériennes, institué par le décret du 27 novembre 1944, est supprimé. Il est remplacé par le certificat d'aptitude à l'enseignement des matières musulmanes dans les lycées d'enseignement franco-musulman. Il comporte une option « sciences juridiques » et une option « langue et littérature arabes ».

« Les modalités du concours et la nature des épreuves seront fixées par arrêté du ministre de l'éducation nationale. »

Art. 2. — L'article 10 du décret susvisé du 10 juillet 1951 est modifié comme suit:

« Les professeurs de disciplines musulmanes des lycées d'enseignement franco-musulman sont recrutés parmi les candidats pourvus du certificat d'aptitude à l'enseignement des matières musulmanes dans les lycées d'enseignement franco-musulman, visé à l'article 4 ci-dessus.

« Les professeurs de langue et littérature arabes peuvent être aussi recrutés parmi les candidats pourvus de l'agrégation d'arabe. »

Art. 3. — Le ministre de l'éducation nationale, le ministre de l'intérieur, le ministre des finances et des affaires économiques, le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et inséré au *Journal officiel* de l'Algérie.

Fait à Paris, le 8 septembre 1955.

EDGAR FAURE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'éducation nationale,
JEAN BERTHOIN.

Le ministre de l'intérieur,
MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
PIERRE PFLIMLIN.

Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,
GILBERT-JULES.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,
JEAN MÉDECIN.

Décrets portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Rectificatif au *Journal officiel* du 31 août 1955:

Page 8668, 2e colonne, au lieu de: « Bernard (Pierre-Amédée-Jules), architecte en chef à Perpignan », lire: « Bernard (Pierre-Amédée-Jules), archiviste en chef à Perpignan ».

Page 8671, 1re colonne, 10e ligne, au grade d'officier de la Légion d'honneur, au lieu de: « Ballay (Marcel-Henri), président honoraire de l'association technique de fonderie. Chevalier depuis le 30 juillet 1935 », lire: « Ballay (Marcel-André), président honoraire de l'association technique de fonderie. Chevalier depuis le 30 juillet 1935 ».

Tarif des visites-conférences dans les musées nationaux.

Par arrêté du 23 août 1955, le tarif des visites-conférences dans les musées nationaux, fixé par l'arrêté du 3 septembre 1951, a été modifié ainsi qu'il suit à partir du 1er octobre 1955:

Par personne et par conférence, non compris le droit d'entrée	150 F
Elèves et auditeurs de l'école du Louvre, élèves de l'enseignement supérieur et de l'enseignement secondaire	75
Membres de la société Les Amis du Louvre, carte nominative d'abonnement à dix conférences	1.275

Ouverture de crédits.

Par arrêté interministériel en date du 2 septembre 1955, il a été ouvert au ministre de l'éducation nationale, en augmentation des restes à payer de l'exercice 1952, un crédit spécial s'élevant à la somme de 2.517.965 F, montant de nouvelles créances constatées sur cet exercice.

Conseil général des bâtiments de France.

Par arrêté en date du 12 août 1955, sont nommés membres du conseil général des bâtiments de France, pour les années 1955 et 1956, en qualité de représentants des chambres syndicales du bâtiment:

Membres titulaires.

M. Pradeau, président de la fédération nationale du bâtiment et des activités annexes.

M. Devillette, ancien président de la chambre syndicale des entrepreneurs de maçonnerie, ciments et béton armé de la ville de Paris et du département de la Seine.

Membres suppléants.

M. Lanfry, ancien président de la fédération nationale du bâtiment.

M. de Rasque de Laval, président de la fédération du bâtiment et des travaux publics de la région provençale.

Bibliothèques.

Rectificatif au *Journal officiel* du 18 août 1955: page 8287, 2e colonne, 2e et 7e ligne, au lieu de: « M. Richèbe », lire: « M. Richebé ».

Liste des candidats définitivement admis au concours d'agrégation de médecine et de pharmacie de 1955.

Rectificatif et additif au *Journal officiel* du 21 août 1955:

Page 8581:

SCIENCES CLINIQUES

8e *Neurologie et psychiatrie.*

Lire: « 3 Arnould (Georges) », au lieu de: « Arnauld ».

SCIENCES FONDAMENTALES

8e *Pathologie expérimentale.*

Lire: « 2 Loeper », au lieu de: « Loepper ».

Page 8582:

10e *Physiologie.*

Lire: « 2 Arnould (Pierre) ».

PHARMACIE

Sciences physiques.

Lire: « 7 Chauvel », au lieu de: « 7 Chaupel ».

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Cabinet du ministre.

Le ministre de l'industrie et du commerce,

Vu le décret n° 48-1233 du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels;

Vu le décret du 23 février 1955 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu l'arrêté du 3 mars 1955 portant nomination de membres du cabinet du ministre,

Arrête :

Art. 1er. — Est nommé au cabinet du ministre de l'industrie et du commerce :

Conseiller technique.

M. Masrevery, administrateur civil au secrétariat d'Etat aux affaires économiques, en remplacement de M. Beullac, appelé à d'autres fonctions.

Art. 2. — Le présent arrêté prendra effet à compter du 1er septembre 1955 et sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 septembre 1955.

ANDRÉ MORICE.

Conseil d'administration de l'office national industriel de l'azote.

Par arrêté en date du 12 septembre 1955, est nommé membre du conseil d'administration de l'office national industriel de l'azote, au titre de représentant du ministre des finances et des affaires économiques, M. Marcille (Yves), chef de service à ce département, en remplacement de M. Moussa, démissionnaire.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Eclairage des cycles et cyclomoteurs.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Vu le décret n° 54-724 du 10 juillet 1954, portant règlement général sur la police de la circulation routière (code de la route) et notamment l'article 195 qui prescrit que dès la chute du jour ou de jour lorsque les circonstances l'exigent, tout cycle ou cyclomoteur doit être muni d'une lanterne émettant vers l'avant une lumière non éblouissante jaune;

Vu l'article 52 de l'arrêté du 16 juillet 1954 relatif à l'éclairage et à la signalisation des véhicules;

Sur la proposition du directeur des routes,

Arrête :

Article 1er.

La lumière visée à l'article 195 du décret du 10 juillet 1954 devra être produite par une lampe satisfaisant à la norme B.N.A. 225 R. 336-01, à ampoule en verre jaune sélectif identique à celui utilisé pour la fabrication des lampes d'automobiles par application de l'arrêté ministériel du 3 novembre 1936.

Les caractéristiques de la couleur de ce verre seront en conséquence les suivantes pour la lumière émise par un filament de tungstène à la température de couleur de 2800° K:

Longueur d'onde de la radiation dominante comprise entre 5.750 et 5.850 UA;

Facteur de pureté compris entre 0,90 et 0,98;

Facteur de transmission supérieur ou égal à 0,78,

les mesures étant effectuées sur un fragment d'ampoule d'une lampe ayant fonctionné à sa tension nominale pendant quarante-huit heures.

Article 2

L'emploi de dispositifs d'éclairage utilisant une lampe en verre incolore avec adjonction d'écran ou de glace colorés en jaune est interdit.

Article 3

La commission permanente de réception des projecteurs et dispositifs d'équipement pour automobiles est autorisée à effectuer chez les fabricants ou les revendeurs des prélèvements nécessaires pour lui permettre de s'assurer que les lampes sont conformes aux prescriptions ci-dessus.

Fait à Paris, le 9 septembre 1955.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Pour le ministre et par délégation:

Le directeur du cabinet,

HENRI ZIEGLER.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Décret n° 55-1196 du 12 septembre 1955 relatif aux indemnités d'arrachage volontaire de vignes.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'agriculture, du ministre des finances et des affaires économiques et du ministre de l'intérieur,

Vu le décret n° 53-977 du 30 septembre 1953 relatif à l'assainissement du marché du vin et à l'orientation de la production viticole;

Vu le décret n° 54-955 du 14 septembre 1954 relatif à l'assainissement de la production viticole;

Vu le décret n° 55-671 du 20 mai 1955 modifiant et complétant certaines dispositions relatives à l'organisation et l'assainissement du marché du vin et à l'orientation de la production viticole;

Vu le décret n° 54-1168 du 23 novembre 1954 relatif aux indemnités d'arrachage volontaire de vignes;

Vu le code du vin;

Vu l'avis de l'institut des vins de consommation courante,

Décrète:

Art. 1er. — Pour les viticulteurs qui renonceront définitivement, avant le 31 décembre 1955, à la totalité leurs droits de replantation, le taux de l'indemnisation prévue par l'alinéa 3° de l'article 5 du décret n° 54-1168 du 23 novembre 1954 est porté de 50.000 F à 100.000 F par hectare.

Art. 2. — En application des dispositions de l'article 11 du décret n° 55-671 du 20 mai 1955, les viticulteurs disposant de droits de replantation inutilisés, pourront, sans procéder à un arrachage, offrir ces droits, jusqu'au 31 décembre 1955, à l'institut des vins de consommation courante pour indemnisation sur la base de 100.000 F par hectare.

Les demandes correspondantes sont instruites selon les modalités fixées par l'article 7 du décret n° 54-1168 du 23 novembre 1954. les dispositions des articles 10, 11, 12 et 13 du décret n° 54-1168 sont applicables au règlement de l'indemnisation prévue par le présent article.

Art. 3. — L'article 8 du décret n° 54-1168 du 23 novembre 1954 est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes:

« Les indemnités déterminées dans les conditions prévues aux articles 2, 3 et 4 ci-dessus s'appliquent aux arrachages effectués avant le 1er mars 1956, sous réserve que les demandes d'indemnité aient été présentées avant le 1er janvier 1956.

« En ce qui concerne les demandes formulées après ces dates, les indemnités subiront chaque année un abattement de 10 p. 100 pour les demandes présentées à partir du 1er janvier et pour les arrachages effectués après le 1er mars.

« Toutefois, cet abattement ne sera pas applicable:

« 1° Dans le cas où le retard dans l'exécution de l'arrachage ne sera pas imputable au demandeur,

« 2° Lorsque les vignobles seront compris dans une région de reconversion aménagée postérieurement au présent décret. »

Art. 4. — Les viticulteurs qui procéderont jusqu'au 1er décembre 1956 à l'arrachage de vignes complantées en cépages prohibés et qui renonceront aux droits de replantation correspondants pourront bénéficier :

1° D'une indemnité d'arrachage de 50.000 F par hectare.

2° D'une prime d'aménagement du sol de 100.000 F par hectare.

Art. 5. — Les primes et indemnités visées à l'article précédent ne peuvent être accordées que pour des vignes plantées régulièrement, antérieurement à la publication du décret du 18 janvier 1935.

Elles ne peuvent être attribuées pour les exploitations, auxquelles sont attachés des droits de replantation inutilisés, autres que ceux faisant l'objet d'un engagement temporaire de non replantation, donnant lieu à dispense partielle de distillation. Cette disposition ne sera pas appliquée si les droits en question sont offerts à l'institut des vins de consommation courante pour indemnisation sur la base de 50.000 F par hectare; le taux de cette indemnisation est porté à 100.000 F par hectare, pour les viticulteurs qui renonceront définitivement avant le 31 décembre 1955 à la totalité de leurs droits de replantation.

Les primes et indemnités visées à l'article précédent ne pourront se cumuler avec aucune autre prime qui serait attribuée ultérieurement en application de l'article 32 du décret n° 53-977 du 30 septembre 1953.

Art. 6. — Les demandes de primes et indemnités pour arrachage de parcelles plantées en cépages prohibés sont formulées et instruites selon les modalités fixées par l'article 7 du décret n° 54-1168 du 23 novembre 1954.

Art. 7. — Pour l'application des dispositions des articles 4 et 5 du présent décret, les plantations en lignes isolées sont comptées à raison de 40 souches pour un are.

Art. 8. — La prime et l'indemnité prévues à l'article 4 ci-dessus subiront un abattement de 10 p. 100 en cas d'arrachage effectué après le 1er mars 1956.

Art. 9. — Les dispositions des articles 10, 11, 12 et 13 du décret précité du 23 novembre 1954 sont applicables à l'arrachage des cépages prohibés, tant en ce qui concerne l'indemnité d'arrachage que la prime d'aménagement du sol.

Art. 10. — Le ministre de l'agriculture, le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre de l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 septembre 1955.

EDGAR FAURE.

Par le président du conseil des ministres :

Le ministre de l'agriculture,
JEAN SOURBET.

Le ministre de l'intérieur,
MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
PIERRE PFLIMLIN.

Décret n° 55-1197 du 12 septembre 1955 relatif à la plantation des vignes-mères, la production, la circulation et la distribution des bois et plants de vigne.

Le président du conseil des ministres,

Sur proposition du ministre de l'agriculture, du ministre des finances et des affaires économiques et du ministre de l'intérieur,

Vu le décret n° 53-977 du 30 septembre 1953, relatif à l'organisation et l'assainissement du marché du vin et à l'orientation de la production viticole;

Vu la loi du 11 octobre 1941 sur l'organisation du marché des semences, graines et plants;

Vu la loi du 1er août 1905, relative à la répression des fraudes et les textes subséquents;

Vu le décret du 11 juin 1949 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 1er août 1905 sur la répression des fraudes, en ce qui concerne le commerce des semences;

Vu l'article 471, paragraphe 15 du code pénal;

Vu le décret du 24 février 1942, instituant un comité technique permanent de la sélection des plantes cultivées;

Vu l'avis de l'institut des vins de consommation courante;

Vu l'avis de la section « Vigne » du comité technique permanent de la sélection des plantes cultivées,

Décrète :

TITRE I. — *Cartes de contrôle.*

Art. 1er. — Les cartes de contrôle attestant l'agrément du ministre de l'agriculture, en application des dispositions de l'article 29 du décret susvisé du 30 septembre 1953 sont délivrées pour une ou plusieurs catégories qui seront fixées par un arrêté du ministre de l'agriculture, et en ce qui concerne l'Algérie, du ministre de l'intérieur, qui précisera, en outre, les personnes habilitées à prendre l'inscription.

Art. 2. — Les représentants en bois et plants de vigne doivent être porteurs d'une lettre d'habilitation établie par leurs commettants et visée par l'institut des vins de consommation courante.

Art. 3. — Un arrêté du ministre de l'agriculture déterminera les conditions d'agrément des producteurs et négociants de bois et plants de vigne tant en ce qui concerne les personnes exerçant leur activité antérieurement à la date du présent décret, qu'en ce qui concerne celles n'ayant pas encore exercé.

Il fixera notamment les modalités de délivrance des cartes de contrôle et de visa des lettres d'habilitation.

TITRE II. — *Vignes-mères de porte-greffes.*

Art. 4. — Sont considérées comme vignes-mères de porte-greffes (pieds-mères) les vignes destinées à la production de bois de greffage et de bouturage en vue de l'obtention de porte-greffes, plantées et cultivées dans ce but, à l'exclusion des peuplements naturels de vignes sauvages.

Art. 5. — Chaque parcelle culturale de vignes-mères de porte-greffes ne peut comporter qu'un seul cépage. Le mélange des cépages est interdit, mais une parcelle cadastrale peut comporter plusieurs parcelles culturales.

Art. 6. — Les vignes-mères de porte-greffes sont obligatoirement inscrites sur les registres de l'institut des vins de consommation courante, qui procède à leur contrôle.

Tout arrachage, total ou partiel, doit être déclaré dans un délai d'un mois aux services techniques de l'institut.

Art. 7. — L'exercice du droit de plantation de vignes-mères de porte-greffes est subordonné à l'agrément préalable de l'institut des vins de consommation courante.

Un arrêté du ministre de l'agriculture fixera les conditions dans lesquelles devront être présentées les demandes d'agrément.

Art. 8. — Les plantations de vignes-mères ne peuvent être établies que dans les terres dont les caractéristiques seront fixées par arrêté du ministre de l'agriculture. Elles doivent, en outre, être effectuées avec des cépages inscrits au catalogue des espèces et variétés de plantes cultivées et sur la liste des cépages agréés en vertu de l'article 30 du décret du 30 septembre 1953 et qui doit être fixée par arrêté du ministre de l'agriculture. Les plants ou boutures utilisés doivent appartenir à la catégorie « sélectionné classe élite », des dérogations pouvant toutefois être prévues dans le cas où les planteurs désirent utiliser des plants produits par leurs soins.

Art. 9. — Le greffage d'un cépage porte-greffe sur un autre cépage porte-greffe dans les vignes-mères, ainsi que la décapitation des vignes à fruits en vue de les transformer en vignes-mères de porte-greffes sont prohibés.

Art. 10. — Le remplacement des manquants dans les vignes-mères de porte-greffes doit être effectué par provignage ou au moyen de plants ou boutures de catégorie « sélectionné classe élite ».

Art. 11. — Les vignes-mères sont périodiquement contrôlées en vue de préciser leur identité, leur pureté variétale, leur état sanitaire (parasites ou maladies transmissibles au cours de la multiplication végétative et notamment dégénérescence infectieuse) et éventuellement les travaux de sélection à effectuer.

Les producteurs sont tenus d'exécuter ces travaux dans les délais prescrits.

Art. 12. — L'institut des vins de consommation courante peut ordonner l'arrachage de certaines parcelles pour un des motifs suivants :

1° Mélange variétal inadmissible et tel qu'aucune sélection variétale n'est pratiquement réalisable;

2° Etat sanitaire défectueux et dangereux pour la multiplication;

3° Plantation effectuée avec des cépages non agréés (art. 30 du décret du 30 septembre 1953);

4° Plantation effectuée sans l'agrément prévu à l'article 7 ci-dessus;

5° Défaut d'exécution après écoulement des délais, des travaux prescrits conformément aux dispositions de l'article 11 ci-dessus.

La procédure appliquée en cas d'ordre d'arrachage sera fixée par un arrêté du ministre de l'agriculture, qui déterminera notamment les voies de recours possibles.

Art. 13. — Sont interdits la détention et le transport en vue de la vente, la mise en vente, la vente, la cession et la répartition des bois bruts ou boutures de toute nature provenant:

— Des parcelles de vignes-mères de porte-greffes non inscrites ou plantées sans l'agrément prévu à l'article 7 ci-dessus;
— Des parcelles de vignes-mères de porte-greffes ayant fait l'objet d'un ordre d'arrachage devenu définitif, soit parce qu'il n'a pas été interjeté appel, soit par l'épuisement des voies de recours prévues à l'article 12 ci-dessus;
— Des parcelles dans lesquelles les travaux ordonnés, conformément aux dispositions de l'article 11, n'auraient pas été effectués;
— Des peuplements naturels de vignes sauvages;
— Des rejets de porte-greffes récoltés dans les vignes à fruits (sagates).

TITRE III. — *Vignes à fruits utilisées pour la multiplication.*

Art. 14. — On entend par vigne à fruits:
1° Les cépages de l'espèce Vitis vinifera (Linné);
2° Les hybrides producteurs.

Art. 15. — Les cépages contrôlés doivent figurer sur le catalogue des espèces et variétés de plantes cultivées.
Les vignes à fruits utilisées pour la multiplication (production de bois brut, boutures et greffons) doivent être admises au contrôle par l'institut des vins de consommation courante en vue de leur inscription sur les registres de cet organisme.
Un arrêté du ministre de l'agriculture précisera les conditions dans lesquelles devront être présentées les demandes d'admission au contrôle.

Art. 16. — Les vignes à fruits utilisées pour la multiplication sont périodiquement contrôlées en vue de préciser leur identité, leur pureté variétale, leur état sanitaire (parasites ou maladies transmissibles au cours de la multiplication végétative et notamment dégénérescence infectieuse) et éventuellement les travaux de sélection à effectuer.
Les producteurs sont tenus d'exécuter ces travaux dans les délais prescrits.

Art. 17. — L'institut des vins de consommation courante peut refuser définitivement ou temporairement le bénéfice de l'admission au contrôle pour un des motifs suivants:
1° Mélange variétal inadmissible;
2° Etat sanitaire defectueux;
3° Pratiques culturales inopportunes;
4° Défaut d'exécution des travaux ordonnés conformément aux dispositions de l'article 16 ci-dessus.

En cas de refus d'admission au contrôle d'une parcelle, le producteur intéressé a la faculté d'utiliser les voies de recours prévues à l'article 12 ci-dessus.

Art. 18. — Sont interdits la détention et le transport en vue de la vente, la vente, la mise en vente, la cession et la répartition des bois bruts, boutures ou greffons, provenant des parcelles de vignes à fruits utilisées pour la multiplication, non admises au contrôle.

TITRE IV. — *Pépinières.*

Art. 19. — Les pépinières de plants racinés ou greffés-soudés doivent être déclarées à l'institut des vins de consommation courante dans des conditions fixées par arrêté du ministre de l'agriculture.

Art. 20. — Tout propriétaire viticulteur, fermier ou métayer, qui désire produire lui-même les plants racinés ou greffés-soudés nécessaires à l'entretien ou au renouvellement de son vignoble est tenu de déclarer ses pépinières privées dans les conditions prévues à l'article 19 ci-dessus. La déclaration des pépinières privées ne donnera toutefois pas lieu à la perception de la redevance prévue à l'article 29 du décret du 30 septembre 1953. Les agents de l'institut des vins de consommation courante pourront procéder au contrôle de ces pépinières et notamment vérifier leur concordance avec les besoins de l'exploitation.
En aucun cas, les produits des pépinières privées ne peuvent être commercialisés ou cédés à un tiers.

Art. 21. — La culture des pépinières n'est autorisée que dans les terrains dont les caractéristiques seront fixées par arrêté du ministre de l'agriculture.

Les boutures ou greffons utilisés doivent exclusivement provenir:

— de vignes-mères inscrites et n'ayant pas fait l'objet d'un ordre d'arrachage, en ce qui concerne les vignes-mères de porte-greffes;
— de vignes admises au contrôle en ce qui concerne les vignes à fruits utilisées pour la multiplication.

Est notamment interdite l'utilisation en pépinière des rejets de porte-greffes récoltés dans les vignes à fruits (sagates) et des bois ou boutures provenant des peuplements naturels de vignes sauvages.
Est également interdite la culture en pépinière des cépages provisoirement tolérés et des cépages prohibés (art. 29 du décret du 30 septembre 1953).

Art. 22. — Afin d'assurer l'homogénéité de chaque lot planté, les plants étrangers à la variété cultivée doivent être décapités ou arrachés avant le 15 août.

Art. 23. — Les pepinières sont contrôlées en vue de préciser leur identité, leur pureté variétale, leur état sanitaire (parasites ou maladies transmissibles au cours de la multiplication végétative, et notamment dégénérescence infectieuse), et éventuellement les travaux de sélection à exécuter.
Les pépiniéristes sont tenus d'effectuer ces travaux de sélection dans les délais prescrits.

Art. 24. — L'institut des vins de consommation courante a la possibilité:

a) D'ordonner la destruction des pépinières ou parties de pépinières présentant un mauvais état sanitaire ou dans lesquelles les plants étrangers à la variété cultivée n'auraient pas été arrachés ou détruits;

b) D'ordonner la destruction des pépinières établies:

— avec des boutures ou greffons provenant de vignes-mères de porte-greffes non inscrites ou de vignes à fruits non admises au contrôle,
— avec des rejets de porte-greffes récoltés dans les vignes à fruits (sagates);
— avec des bois provenant de peuplements naturels de vignes sauvages;
— avec des boutures ou greffons des cépages provisoirement tolérés ou des cépages interdits;

c) De déclarer contaminées une ou plusieurs parcelles et d'y interdire la production des plants de vigne pendant le temps nécessaire à leur assainissement;

d) De prendre toutes mesures utiles afin d'assurer la production de plants de bonne valeur culturale.

La procédure appliquée en cas d'ordre d'arrachage sera fixée par un arrêté du ministre de l'agriculture, qui déterminera notamment les voies de recours possibles.

Art. 25. — Sont interdits la détention et le transport en vue de la vente, la mise en vente, la vente, la cession et la répartition des plants racinés ou greffés-soudés provenant des pépinières:

— non déclarées;
— dans lesquelles les prescriptions obligatoires prévues à l'article 21 n'auraient pas été observées;
— ayant fait l'objet d'un ordre d'arrachage devenu définitif soit par ce qu'il n'a pas été interjeté appel, soit par l'épuisement des voies de recours prévues à l'article 24 ci-dessus.

TITRE V. — *Bois et plants de catégorie « sélectionné classe élite ».*

Art. 26. — La production, le transport en vue de la vente, la mise en vente, la vente, la cession et la répartition des bois et plants de vigne de catégorie « sélectionné classe élite » doivent répondre, en plus des conditions applicables à l'ensemble des bois et plants de vigne, à des conditions spéciales qui seront fixées par arrêté du ministre de l'agriculture, notamment en ce qui concerne la pureté variétale et l'état sanitaire.

Art. 27. — Les producteurs dont la totalité ou une partie seulement des vignes-mères de porte-greffes, des vignes à fruits utilisées pour la multiplication ou des pépinières, est susceptible d'être classée, doivent présenter une demande de classement dans des conditions qui seront fixées par arrêté du ministre de l'agriculture.

Art. 28. — Si le classement se trouve justifié, il est prononcé avant le 1er novembre et est valable jusqu'au 31 mai de l'année suivante.

Il sera refusé lorsque la totalité des cultures d'un même producteur (cultures susceptibles ou non d'être classées) n'aura pas subi l'épuration variétale ou ne répondra pas aux prescriptions du présent décret et des textes pris pour son application. Il en sera de même lorsque le producteur ne disposera pas des installations nécessaires à l'application des prescriptions prévues à l'article 32 ci-dessous.

Art. 29. — Peuvent se livrer au commerce des bois et plants de vigne de catégorie « sélectionné classe élite » les seuls négociants ayant reçu à ce titre l'agrément de l'institut des vins de consommation courante et possédant les connaissances techniques et les moyens matériels nécessaires à l'application des prescriptions spéciales prévues à l'article 32 ci-dessous.

Art. 30. — Les marchandises produites par les vignes ou les pépinières classées doivent faire l'objet d'une déclaration de récolte à l'institut des vins de consommation courante, avec indication des quantités pour chaque nature de marchandises (bois bruts, boutures de toutes sortes ou plants). Elles peuvent dès lors être livrées avec l'appellation « sélectionné classe élite ».

Art. 31. — La livraison de bois et plants de vigne de catégorie « sélectionné classe élite » donne obligatoirement lieu à la délivrance par le livreur et sous sa responsabilité d'une attestation visée par l'institut des vins de consommation courante.

L'I. V. C. C. tient, pour chaque producteur ou négociant agréé, un compte d'entrées et de sorties des marchandises. Les comptes tenus pour les négociants ne pourront être crédités qu'après remise à l'I. V. C. C. des attestations correspondantes aux marchandises reçues, de nouvelles attestations devant être délivrées pour ces marchandises lors de leur revente.

Les négociants agréés sont tenus d'ouvrir une comptabilité matière spéciale pour les bois et plants de vigne de catégorie « sélectionné classe élite ».

Art. 32. — Les bois et plants de vigne de catégorie « sélectionné classe élite » doivent être manipulés dans des ateliers à eux réservés et conservés dans des entrepôts ou jauges séparés de ceux destinés à recevoir les marchandises ne possédant pas cette appellation.

Art. 33. — Les bois et plants de vigne de catégorie « sélectionné classe élite » doivent être livrés en paquets plombés. Les plombs seront apposés par les producteurs et devront porter le numéro d'inscription au contrôle du producteur.

TITRE VI. — *Bois et plants de vigne de sélection clonale.*

Art. 34. — Les produits des vignes-mères établies à partir d'un clone sélectionné sont dénommés « bois et plants de vigne de sélection clonale ».

Les conditions de multiplication des clones sélectionnés seront fixées par un arrêté du ministre de l'agriculture.

TITRE VII. — *Pureté spécifique, pureté variétale, conditionnement, normes et étiquetage des bois et plants de vigne.*

Art. 35. — Les bois et plants de vigne transportés en vue de la vente, mis en vente ou vendus doivent satisfaire à certaines conditions de pureté spécifique et de pureté variétale.

La pureté spécifique est déterminée par le pourcentage en nombre de plants normalement constitués appartenant à l'espèce considérée.

La pureté variétale est déterminée par le pourcentage en nombre des plants appartenant au cépage considéré.

Art. 36. — Les règles relatives à la définition, aux catégories, aux normes, au conditionnement et à l'étiquetage des bois et plants de vigne seront définies par arrêté du ministre de l'agriculture, sans préjudice de l'application de l'ensemble des dispositions du décret précité du 11 juin 1949 et des textes pris pour son application.

TITRE VIII. — *Dispositions relatives au transport des bois et plants de vigne. — Dispositions diverses.*

Art. 37. — La circulation des bois et plants de vigne, quel que soit le moyen de transport utilisé, n'est autorisée que pour les produits en provenance de parcelles soumises au contrôle.

Les produits transportés doivent être obligatoirement accompagnés pendant leur transport, depuis le champ de production, d'un bulletin de transport extrait d'un carnet à souches, conforme à un modèle agréé par arrêté du ministre de l'agriculture.

Ce bulletin doit être présenté à toute réquisition par le transporteur ou par le détenteur des produits visés.

Art. 38. — Les producteurs et négociants de bois et plants de vigne sont tenus de présenter à toute réquisition des agents de l'institut des vins de consommation courante chargés du contrôle, les volants des carnets de bulletins de transport prévus à l'article 37 ci-dessus et les souches des carnets dont les volants ont accompagné les expéditions de plants.

Les négociants doivent tenir, en outre, un registre où sont inscrits au jour le jour, dans l'ordre chronologique, sans blancs ni ratures, les mouvements d'entrée et de sortie des bois et plants de vigne. Il sera fait en particulier mention sur ce registre de l'origine, de la nature et des quantités de marchandises avec l'indication des cépages. Ce registre sera présenté à toute réquisition des agents de l'institut des vins de consommation courante chargés du contrôle.

Art. 39. — Les producteurs et négociants de bois et plants de vigne sont tenus d'ouvrir leurs terrains, clos ou non, ainsi que leurs dépôts ou magasins, aux agents de l'institut des vins de consommation courante chargés du contrôle.

Art. 40. — Sans préjudice de l'application en la matière des dispositions du décret du 11 juin 1949, toute personne qui fait le commerce des bois et plants de vigne est tenue d'adresser à l'institut des vins de consommation courante, avant toute publicité, les étiquettes, catalogues, prospectus et prix courants concernant la vente desdits produits. Elle devra fournir, sur demande, aux agents qualifiés de l'institut des vins de consommation courante, toutes justifications utiles pour établir la sincérité de ses allégations.

Art. 41. — Sont abrogées toutes dispositions contraires au présent décret et notamment:

L'arrêté du 17 mars 1947 relatif à la production et au commerce des bois et plants de vigne;

L'arrêté du 18 juin 1949, applicable à la production des bois et plants de catégorie « élite ».

Art. 42. — Le présent décret est applicable à l'Algérie.

Art. 43. — Le ministre de l'agriculture, le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre de l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 septembre 1955.

EDGAR FAURE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'agriculture,
JEAN SOURBET.

Le ministre de l'intérieur,
MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
PIERRE PFLIMLIN.

Décret n° 55-1198 du 12 septembre 1955 relatif à la distillation prévisionnelle d'une partie des vins de la récolte 1955.

Le président du conseil des ministres,

Vu le décret n° 53-977 du 30 septembre 1953 relatif à l'organisation et l'assainissement du marché du vin et à l'orientation de la production viticole, modifié par l'article 6 du décret n° 54-956 du 14 septembre 1954;

Vu le décret n° 55-56 du 13 janvier 1955 relatif au blocage et à la distillation obligatoire de la récolte de 1954;

Vu le décret n° 55-671 du 20 mai 1955 modifiant et complétant certaines dispositions relatives à l'organisation et l'assainissement du marché du vin et à l'orientation de la production viticole;

Sur proposition du ministre de l'agriculture et du ministre des finances et des affaires économiques,

Décrète:

Art. 1er. — Les viticulteurs soumis aux prestations d'alcool de vin en exécution des articles 2 et 3 du décret n° 55-56 du 13 janvier 1955, sont tenus de livrer à la Régie commerciale des alcools une quantité d'alcool de vin correspondant à 75 p. 100 de leur prestation de la campagne 1954-1955.

Art. 2. — Cette livraison s'effectuera en deux tranches:

1° 50 p. 100 des prestations de la campagne 1954-1955 avant le 15 janvier 1956, qui ne pourront être apurés par transfert sur les alcools produits dans le cadre de l'arrêté du 19 mars 1955 et les textes subséquents;

2° 25 p. 100 des prestations de la campagne 1954-1955 avant le 15 février 1956, qui pourront être apurés par transfert sur les alcools produits dans le cadre de l'arrêté du 19 mars 1955 et des textes subséquents.

Art. 3. — Un acompte de 10.000 F par hectolitre pur affecté sera alloué aux producteurs.

Art. 4. — Peuvent seuls être reçus les alcools titrant au moins 70 degrés centésimaux, à la température de 15 degrés centigrades et répondant aux conditions du cahier des charges de la Régie commerciale des alcools.

Les agents des contributions indirectes ou des contributions diverses ont la faculté de prélever gratuitement des échantillons dès que les alcools sont mis à la disposition de la Régie commerciale des alcools.

Les viticulteurs sont dispensés de la production et de la livraison de l'alcool si la quantité à fournir est inférieure à 50 litres d'alcool pur.

Art. 5. — Le fournisseur est tenu d'assurer la livraison des alcools, le coût du transport jusqu'à la gare desservant son domicile restant à sa charge.

Le prix d'achat des alcools s'entend pour les alcools rendus sur wagon, gare expéditrice, dans les wagons-réservoirs de la Régie commerciale des alcools, ou, au gré de celle-ci, dans les fûts en fer du fournisseur prêtés gratuitement pour quarante jours, les frais de transport par chemin de fer, à plein et à vide, étant à la charge dudit service.

Le prix des alcools sera obligatoirement versé au nom de l'établissement livreur.

Les fournisseurs peuvent être tenus d'assurer la conservation des alcools jusqu'à l'époque fixée par la Régie commerciale des alcools.

Dans ce cas, il est attribué, pour freinte, location bacs, assurances et frais divers, une indemnité par mois et par hectolitre d'alcool stocké dont le taux est fixé par décision du directeur de la Régie commerciale des alcools.

Art. 6. — Le ministre de l'agriculture, le ministre des finances et des affaires économiques, le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques et le secrétaire d'Etat aux affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 septembre 1955.

EDGAR FAURE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'agriculture,
JEAN SOURBET.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
PIERRE PFLIMLIN.

Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,
GILBERT-JULES.

Prix d'achat pour la campagne 1955-1956 des alcools d'origine vinicole.

Le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre de l'agriculture,

Vu l'article 371 du code général des impôts;
Vu le décret n° 53-703 du 9 août 1953;
Vu l'arrêté du 30 septembre 1954 fixant le prix d'achat de l'alcool de betteraves pour la campagne 1954-1955;
Vu le décret n° 53-977 du 30 septembre 1953;
Vu le décret n° 54-956 du 14 septembre 1954;
Vu le décret n° 55-1198 du 12 septembre 1955,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les prix d'achat des alcools produits au cours de la campagne 1955-1956 dans la limite des contingents établis par l'article 1er du décret n° 53-703 du 9 août 1953 et provenant de la distillation des vins et marcs de raisin de la récolte 1955 sont fixés ainsi qu'il suit par hectolitre d'alcool pur mesuré à la température de 15° centigrades:

	Alcools de vins.	Alcools de marc.
	—	—
Rectifié extra-neutre	19.323	11.451
Type Midi titrant au minimum 94 degrés.	18.987	11.115
Flegmes titrant au minimum 90 degrés.	18.923	11.051
Flegmes titrant au minimum 70 degrés.	18.223	10.351
Autres flegmes titrant au minimum 50 degrés	17.973	10.101

Art. 2. — Le prix d'achat des alcools provenant des prestations d'alcool de vin, livrés et affectés dans les conditions prévues au décret n° 55-1198 du 12 septembre 1955 et les prix d'achat des alcools de prestations viniques de la campagne 1955-1956 sont fixés ainsi qu'il suit par hectolitre d'alcool pur mesuré à la température de 15° centigrades:

	Alcools de vins de prestation.	Alcools viniques de prestation.
	—	—
Rectifié extra-neutre	13.526	9.160
Type Midi titrant au minimum 94 degrés.	13.190	8.824
Flegmes titrant au minimum 90 degrés.	13.126	8.760
Flegmes titrant au minimum 70 degrés.	12.426	8.060
Autres flegmes titrant au minimum 50 degrés	12.176	7.810

Toutefois, le prix d'achat des alcools de vin de prestation susvisés sera abaissé uniformément pour chacune des qualités considérées:

a) De 1.000 F par hectolitre d'alcool pur pour les alcools de la première tranche livrés et affectés du 16 décembre 1955 au 15 janvier 1956 inclus;

b) De 2.000 F par hectolitre d'alcool pur pour les alcools de la première tranche livrés et affectés postérieurement au 15 janvier 1956;

c) De 1.000 F par hectolitre d'alcool pur pour les alcools de la seconde tranche livrés et affectés du 16 février au 29 février 1956 inclus;

d) De 2.000 F par hectolitre d'alcool pur pour les alcools de la seconde tranche livrés et affectés postérieurement au 29 février 1956.

Art. 3. — Pour les alcools rectifiés extra-neutres répondant aux conditions de recettes fixées pour cette catégorie d'alcool, les prix indiqués aux articles 1er et 2 s'appliquent à l'ensemble de la production, tant en alcool bon goût qu'en alcool mauvais goût.

Art. 4. — Le prix des alcools d'origine vinicole sera obligatoirement payé au compte de l'établissement livreur.

Art. 5. — Avec l'accord des intéressés, le service des alcools est autorisé à prélever à la source le montant des cotisations à verser aux organismes professionnels ou interprofessionnels; il en assurera le reversement aux différentes caisses.

Le service des alcools fixera, en outre, les conditions de recette et règlera les conditions de payement, d'emmagasinement et d'enlèvement des alcools et généralement toutes les questions soulevées par l'application du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 septembre 1955.

Le ministre de l'agriculture,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
HENRI FAUGÈRE.

Le ministre des finances et des affaires économiques.
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
PIERRE BESSE.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

Convocation de commission.

La commission de la défense nationale se réunira le jeudi 15 septembre 1955, à dix heures:

Examen des diverses questions militaires en cours.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Présidence du conseil.

Avis relatif à l'édition et à la mise en vente de publications officielles de la présidence du conseil (direction de la documentation).

La direction de la documentation, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e), a fait paraître dans la semaine du 5 septembre au 10 septembre 1955:

I. — **Notes et études documentaires.**

N° 2065. — La recherche scientifique en Grande-Bretagne (II. — L'organisation de la recherche gouvernementale). 100 F.
N° 2066. — L'enseignement dans la Chine contemporaine... 100 F.
N° 2068. — Ententes et monopoles dans le monde. — Amérique du Sud (II. — Brésil)..... 75 F.

Abonnement aux « Notes et études documentaires »: six mois, 4.000 F; un an, 7.500 F.

II. — **Chroniques étrangères.**

N° 162 — *Espagne:* Le troisième congrès national des travailleurs. — La séance des Cortes. — Les crédits américains ..... 50 F.

Abonnement à chacune des six « Chroniques étrangères »: six mois, 275 F; un an, 500 F.

III. — **Articles et documents.**

(Bulletin d'informations et de presse étrangère.)

N° 0253 — 1. *Problèmes d'actualité.* — La question sarroise.
2. *Faits et opinions.* — Le régime néerlandais de sécurité sociale. — Le relèvement économique de la Hollande ..... 48 F.
N° 0254. — 1. *Problèmes d'actualité.* — Le voyage à Moscou du chancelier Adenauer.
2. *Textes du jour.* — Communiqué publié à l'issue de la réunion des ministres de la Communauté européenne du charbon et de l'acier.
3. *Faits et opinions.* — Etats-Unis: La protection des civils contre le danger atomique. — La fonction diplomatique..... 48 F
N° 0255. — 1. *Problèmes d'actualité.* — La question de Chypre.
2. *Faits et opinions.* — Le communisme en Finlande. — La situation économique et sociale de l'Allemagne de l'Ouest. — L'U. R. S. S. et l'Allemagne ..... 48 F

Abonnement aux « Articles et documents »: six mois, 2.750 F; un an, 5.000 F.

IV. — **Problèmes économiques.**

(Sélection de presse française et étrangère.)

N° 101 du 6 septembre 1955 publie, notamment: La situation économique dans les territoires d'outre-mer des pays de l'O. E. C. E. — Concentration et reconversion dans l'industrie cotonnière.

Le numéro..... ..... 40 F.

Abonnement aux « Problèmes économiques »: six mois, 1.000 F; un an, 1.800 F.

V. — **Cahiers français d'information.**

N° 283 du 1er septembre 1955 publie quatre études sur la jeunesse socialement inadaptée.

Le numéro..... 45 F.

Abonnement aux « Cahiers français d'information »: six mois, 500 F; un an, 900 F.

VI. — **Bulletin hebdomadaire de statistique.**

(Rédigé par l'institut national de la statistique et des études économiques.)

N° 334 du 10 septembre 1955 présente, en variétés statistiques: 1. Les récentes augmentations des traitements des agents de la fonction publique. — 2. Données statistiques sur la mortalité par alcoolisme en France en 1954. — 3. Indices des prix des chambres dans les hôtels et restaurants de tourisme.

Le « Bulletin hebdomadaire de statistique » n'est pas vendu au numéro.

Abonnement au « Bulletin hebdomadaire de statistique »: un an, 1.200 F.

VII. — **Divers.**

Index général des publications de la Documentation française janvier-juin 1955..... ..... 100 F.

Vente au numéro et par abonnement à la direction de la documentation, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e).

Le montant des commandes, majoré de 5 p. 100 pour frais d'expédition (avec minimum de 15 F), et celui des abonnements doivent être adressés au régisseur des recettes, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e) (C. C. P. Paris 9060-98).

Ministère de l'éducation nationale.

Avis de vacance de chaire.

Par arrêté en date du 1er septembre 1955, la chaire de biologie générale de la faculté des sciences de l'université de Strasbourg (dernier titulaire: M. Bounoure, retraité) est déclarée vacante.

Un délai de vingt jours à dater de la publication du présent arrêté est accordé aux candidats pour faire valoir leurs titres.

Les dossiers de candidature, établis en double exemplaire, devront être adressés à la fois au directeur général de l'enseignement supérieur, président du comité des universités, et au doyen de la faculté intéressée.

Avis de concours pour le recrutement de directeurs et de directrices de centres d'apprentissage.

Un concours pour le recrutement d'un directeur et de vingt-cinq directrices de centres d'apprentissage publics s'ouvrira le 22 novembre 1955.

Les candidats doivent être âgés de trente ans révolus à la date du concours et justifier, au 1er janvier 1955, d'au moins cinq ans de fonctions d'enseignement dans un établissement public d'enseignement technique.

Des centres d'examen seront ouverts, pour les épreuves écrites, en principe, au chef-lieu de chaque académie.

Les candidats déclarés admissibles seront convoqués à Paris pour les épreuves orales.

Les demandes d'inscription devront parvenir, avant le 29 octobre 1955, à la direction de l'enseignement technique (5e bureau), 41, rue de Bellechasse, Paris (7e), qui fournira, sur demande, tous renseignements complémentaires relatifs à ce concours.

Avis relatif à l'ouverture de l'examen du brevet de technicien de fonderie.

(Session de 1955.)

Une session de l'examen du brevet de technicien de fonderie s'ouvrira, dans la première quinzaine de décembre, dans des centres qui seront fixés ultérieurement.

Les inscriptions seront reçues jusqu'au 10 octobre 1955 par les recteurs (inspections principales de l'enseignement technique).

Tous renseignements complémentaires relatifs à cet examen seront fournis, sur demande, par les inspections principales de l'enseignement technique de chaque académie.

Ministère des finances et des affaires économiques et ministère de l'agriculture.

Avis aux exportateurs de produits d'exploitation forestière et de sciérie à destination des pays appartenant à l'Union européenne des paiements.

Les exportateurs sont informés de l'ouverture, le 1er octobre 1955, pour la période allant du 1er octobre 1955 au 30 septembre 1956, des contingents suivants, à destination des pays appartenant à l'Union européenne des paiements :

Traverses blanches d'essences feuillues : un million de pièces.

Bois pour appareils de voies : 15.000 mètres cubes.

Ces contingents seront distribués conformément à la procédure prévue par l'avis aux exportateurs publié dans le *Journal officiel* du 30 novembre 1954 (art. 4), modifié par l'avis du 12 juin 1955.

Si le contrat figurant au dossier n'émane pas directement d'un réseau étranger, il devra être complété par une attestation délivrée par le réseau du pays du négociant importateur, habilitant ce dernier à traiter la tranche de contingent visée par la demande de licence.

Dans le cas où les exportations sollicitées auraient pour destination des pays n'appartenant pas à l'Union européenne des paiements, l'avis favorable du ministère technique pourra être donné, après accord spécial du secrétariat d'Etat aux affaires économiques.

Ministère des finances et des affaires économiques.

Avis relatif au tirage de la trente-cinquième tranche de la loterie nationale 1955.

Le tirage de la trente-cinquième tranche de la loterie nationale 55 aura lieu le mercredi 14 septembre 1955, à vingt heures trente, à présence du public.

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

TARIFS DE TRANSPORT
SUR LES CHEMINS DE FER D'INTERET GENERAL

1° *Propositions de tarifs de transport présentées à l'homologation ministérielle.*

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de transformer, à partir du 1er octobre 1955, en voies mères d'embranchements les tronçons de voies ci-après:

Entre Pierrelatte et l'embranchement particulier de la Compagnie nationale du Rhône (ligne de Pierrelatte à Nyons);

Entre Salon et l'embranchement particulier du ministère des travaux publics, service spécial des bases aériennes (ligne de Salon à Saint-Cannat);

Entre Cappelle-en-Pévèle et l'embranchement particulier de la Société Les Briqueteries réunies de Flandres (ligne de Templeuve à Don-Sainghin).

TARIF N° 102

ANNEXE N° 3

Liste des embranchements particuliers reliés par une voie mère d'embranchements à une station de la ligne principale.

GARES chargées de la desserte (tout les distances doivent être utilisées pour le calcul des taxes sur la ligne principale. 1	DISTANCE entre l'origine de l'embranchement et la gare de desserte. 2	NATURE des établissements embranchés. 3	NOM des propriétaires ou exploitants. 4
Inscrire à leur ordre les indications suivantes:			
.....	.....	.....	.....
Région Nord:			
.....	.....	.....	.....
Cappelle-en-Pévèle.	2	Briqueterie	Les Briqueteries réunies de Flandres.
.....	.....	.....	.....
Région Sud-Est:			
Pierrelatte ...	3	Usine électrique.	Compagnie nationale du Rhône.
Salon	3	Base aérienne de Salon.	Ministère des travaux publics (service spécial des bases aériennes).
.....	.....	.....	.....

(*Paris, le 8 septembre* 1955.)

La Société nationale des chemins de fer français a fait part à l'administration supérieure de son intention de mettre en vigueur, le 15 septembre 1955, un nouveau tarif international concernant le transport, en wagons à essieux interchangeables, des légumes frais et des fruits frais (autres que les agrumes) en provenance d'Espagne et à destination de la Grande-Bretagne.

Ce tarif est déposé dans les gares intéressées où le public peut, sur sa demande, en prendre connaissance.

(*Paris, le 8 septembre* 1955.)

La Société nationale des chemins de fer français a fait part à l'administration supérieure de son intention de mettre en vigueur, le 15 septembre 1955, un tarif international pour le transport des tomates fraîches en provenance d'Espagne et à destination de la Grande-Bretagne.

Ce tarif est déposé dans les gares intéressées où le public peut, sur sa demande, en prendre connaissance.

(*Paris, le 8 septembre* 1955.)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de supprimer les indications relatives à la « ligne de Bettrechies à Hon et à Bavay » qui figurent sous la rubrique « Voies ferrées d'intérêt local (Compagnie générale de) », dans:

Le tableau II du chapitre 1er des tarifs généraux.
Le tableau I du chapitre 2 des tarifs généraux.
Le tableau I du tarif n° 106.
Le paragraphe XIII du chapitre 51 du tarif n° 2.
Le paragraphe XVI du chapitre 51 du tarif n° 5.
Le paragraphe XX du chapitre 51 du tarif n° 11.
Le paragraphe XV du chapitre 51 du tarif n° 12.
Le paragraphe XVI du chapitre 51 du tarif n° 22.
Le paragraphe IX du chapitre 51 du tarif n° 23.

(*Paris, le 8 septembre* 1955.)

La Société nationale des chemins de fer français, d'accord avec les administrations de chemins de fer intéressées, a fait connaître à l'administration supérieure son intention de mettre en vigueur, le 15 septembre 1955, un premier supplément au tarif international pour le transport des moules expédiées par wagon complet de l'Allemagne (république fédérale) sur la France (édition du 1er décembre 1954).

Ce supplément comporte l'addition de la gare destinataire de Strasbourg-Ville dans le tarif précité.

(*Paris, le 8 septembre* 1955.)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de compléter le tarif n° 3 comme il est indiqué ci-après:

TARIF N° 3

CHAPITRE 12. — Régions Sud-Est et Sud-Ouest.
(Applicable jusqu'au 30 juin 1956.)

§ III. — **Huitres** (130).

En régime accéléré, sous condition d'un engagement de fidélité de douze mois à souscrire par l'expéditeur:

A) D'une gare desservant des parcs ostréicoles situés dans le département de la Gironde (à l'exclusion des envois définis à l'alinéa B) à une gare située sur les sections de ligne de Toulouse (inclus) à Menton (inclus) et de Narbonne à Port-Vendres (inclus).

	BAREMES APPLICABLES	
	Minimum.	Maximum.
Par wagon chargé de:		
3 tonnes.....	36	30
5 tonnes.....	50	44
8 tonnes.....	59	53
10 tonnes.....	66	60
12 tonnes.....	69	63

B) Ile Facture, à une gare située sur les sections de ligne de Toulouse (inclus) à Menton (inclus) et de Narbonne à Port-Vendres (inclus), sous condition que les envois aient donné lieu, au départ, à un circuit de ramassage par route suivant des itinéraires établis en accord avec le chemin de fer.

	BAREMES APPLICABLES	
	Minimum.	Maximum.
Par wagon chargé de :		
3 tonnes	40	34
5 tonnes	54	48
8 tonnes	63	57
10 tonnes	70	64
12 tonnes	73	67

(*Paris, le 8 septembre 1955.*)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de compléter comme il est indiqué ci-après, le littera B du paragraphe 3 du chapitre 1er de l'annexe B aux conditions générales d'application des tarifs pour le transport des marchandises :

CHAPITRE 1er

. . . . . .

§ 3. — Région Nord.

A) . . . . . .

B) Disposition spéciales applicables aux établissements de Canchomprez, Naves, Pont-à-Marcq et Rieux (Nord).
Par dérogation . . . . . .

Les expéditions remises dans les dépôts de colis des localités de Canchomprez, Naves, Pont-à-Marcq et Rieux (Nord) ne donnent pas lieu à la perception des taxes d'enlèvement prévues par les conditions d'application des tarifs généraux, chapitre 2.

(*Paris, le 8 septembre 1955.*)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle une proposition tendant à augmenter le montant maximum de certains débours admis dans les trafics entre la France, d'une part, l'Autriche, la Belgique, la Grèce, l'Italie, le Luxembourg, les pays nordiques (Danemark, Norvège et Suède), la Suisse et la Grande-Bretagne, d'autre part, et à modifier en conséquence, comme suit, les règlements provisoires correspondants.

Remplacer, dans les règlements provisoires suivants, les montants prévus sous 1° *a*) de la disposition complémentaire spéciale à l'article 19 de la C. I. M., pour les transports autres que ceux effectués en wagons réfrigérants, isothermes, calorifiques ou frigorifiques, par les montants indiqués ci-après :

Règlement provisoire pour le transport des marchandises entre la France et l'Autriche (édition du 15 septembre 1954).

1.200 shillings autrichiens, pour les envois en provenance de l'Autriche.
16.000 F français, pour les envois en provenance de la France.

Règlement provisoire pour le transport des marchandises entre la France et la Belgique (édition du 15 septembre 1954).

2.300 F belges, pour les envois en provenance de la Belgique.
16.000 F français, pour les envois en provenance de la France.

Règlement provisoire pour le transport des marchandises entre la France et la Grèce (édition du 1er avril 1955).

1.200 drachmes, pour les envois en provenance de la Grèce.
16.000 F français, pour les envois en provenance de la France.

Règlement provisoire pour le transport des marchandises entre la France et l'Italie (édition du 15 septembre 1954).

30.000 lires, pour les envois en provenance de l'Italie.
16.000 F français, pour les envois en provenance de la France.

Règlement provisoire pour le transport des marchandises entre la France et le grand-duché de Luxembourg (édition du 15 septembre 1954).

2.300 F luxembourgeois, pour les envois en provenance du grand-duché de Luxembourg.
16.000 F français, pour les envois en provenance de la France.

Règlement provisoire pour le transport des marchandises entre la France, d'une part, le Danemark, la Norvège et la Suède, d'autre part (édition du 15 septembre 1954).

300 couronnes danoises, pour les envois en provenance du Danemark.
300 couronnes norvégiennes, pour les envois en provenance de la Norvège.
240 couronnes suédoises, pour les envois en provenance de la Suède.
16.000 F français, pour les envois en provenance de la France.

Règlement provisoire pour le transport des marchandises entre la France, d'une part, la Norvège et la Suède, d'autre part, via Sassnitz-Trelleborg (édition du 15 septembre 1954).

300 couronnes norvégiennes, pour les envois en provenance de la Norvège.
240 couronnes suédoises, pour les envois en provenance de la Suède.
16.000 F français, pour les envois en provenance de la France.

Règlement provisoire pour le transport des marchandises entre la France et la Suisse (édition du 15 septembre 1954).

200 F suisses, pour les envois en provenance de la Suisse.
16.000 F français, pour les envois en provenance de la France.

Règlement applicable au transport des marchandises entre le continent et la Grande-Bretagne. — Supplément contenant les dispositions complémentaires spéciales au trafic entre la France et la Grande-Bretagne (édition du 15 septembre 1954).

Disposition complémentaire spéciale à l'article 11 du règlement.

16 livres sterling, pour les envois en provenance de Grande-Bretagne.
16.000 F français, pour les envois en provenance de la France.

(*Paris, le 9 septembre 1955.*)

2° *Prix d'application prévus conformément à l'article 14 (1°, b) du cahier des charges de la Société nationale des chemins de fer français.*

Conformément à l'article 14 (1°, *b*) de son cahier des charges, la Société nationale des chemins de fer français informe le public que, sauf avis contraire, les dispositions prévues, dans le cadre de la tarification à maximum et à minimum du chapitre 1er du tarif n° 2, au chapitre 3, § 16-7 dudit tarif, seront modifiées comme suit, à dater du 28 septembre 1955, pour une période qui, sauf prorogation, prendra fin le 30 juin 1956.

TARIF N° 2

CHAPITRE 3

§ 16. — . . . . . .

NUMÉRO d'ordre.	DÉSIGNATION des marchandises.	RELATIONS de	RELATIONS à	BAREMES APPLICABLES	DISPOSITIONS prises dans le cadre du chapitre :
7	Orge (91) destinée à la fabrication du malt pour brasserie.	Une gare de la Société nationale des chemins de fer français située dans les départements de l'Aisne, de l'Aube, du Cher, d'Eure-et-Loir, de l'Indre, de Loir-et-Cher, du Loiret, de la Marne, de Seine-et-Marne, de Seine-et-Oise et de l'Yonne.	Champigneulles, Charmes (Vosges), Dompaire, Nancy (toutes gares), Pont-à-Mousson, Saint-Mihiel, Xertigny.	Prix des barèmes résultant de l'application des dispositions du 1° de l'article 49 des conditions générales d'application des tarifs marchandises aux barèmes minimum et maximum prévus au chapitre 1er du présent tarif.	1er

Lorsque le tonnage des envois reçus dans les conditions indiquées ci-dessus, par des destinataires adhérant à un groupement agréé par la Société nationale des chemins de fer français, dépassera annuellement 15.000 tonnes, il sera accordé à ce groupement, par voie de détaxe, sur les taxes de transport payées par application les prix ci-dessus, à l'exclusion du droit d'enregistrement et de timbre, une réduction dont le taux sera égal au taux moyen résultant, pour l'ensemble des tonnages reçus par ledit groupement et transportés aux conditions ci-dessus, des réductions suivantes:

10 p. 100 pour la fraction de tonnage compris entre 6.000 et 11.000 tonnes;

25 p. 100 pour la fraction de tonnage en excédent de 11.000 tonnes,

sans que la réduction appliquée puisse être supérieure à 13,75 p. 100.

(*Paris, le 13 septembre 1955.*)

c° *Décisions ministérielles intervenues sur les propositions de tarifs.*

(La date indiquée en tête de chaque affaire est celle de la décision ministérielle. La date du *Journal officiel* mentionnée est celle du numéro qui a publié la proposition.)

A. — Autorisation provisoire.

1 *septembre* 1955. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 25 août 1955 tendant à créer à l'annexe III au tarif international pour le transport des marchandises entre la France et la Sarre des dispositions applicables aux envois de traverses en bois pour voies ferrées expédiées avec lettre de voiture de petite vitesse, de toute gare S. N. C. F. des départements de l'Aube, de l'Yonne et de la Côte-d'Or à destination de Homburg (Sarre). (*Journal officiel* du 30 août 1955.)

Autorisation de mise en application provisoire des dispositions proposées à partir du 15 septembre 1955 sous réserve de la décision définitive à intervenir après achèvement des formalités de l'instruction réglementaire.

B. — Homologations.

1 *septembre* 1955. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 11 août 1955 tendant à la création au tarif n° 22, chapitre 3, de dispositions spéciales pour le transport des résidus minéraux pour engrais, en provenance d'un établissement producteur desservi directement par une gare de la Société nationale des chemins de fer français située à l'intérieur du périmètre de la grande ceinture de Paris ou sur ce périmètre et expédiés par cet établissement de la gare le desservant à Ferrières-la-Grande, par wagon chargé de 20 tonnes, sous condition d'une réception annuelle par un même destinataire d'au moins 3.000 tonnes. (*Journal officiel* du 17 août 1955.)

1 *septembre* 1955. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 11 août 1955 tendant à aménager les dispositions spéciales prévues au tarif n° 3, chapitre 3, paragraphe XVIII, en faveur des châtaignes et marrons, des fruits non dénommés, des légumes non dénommés et des pommes de terre en régime accéléré, expédiés d'une gare quelconque de la Société nationale des chemins de fer français à destination de Nancy et de Liverdun. (*Journal officiel* du 17 août 1955.)

C. — Décision portant rejet d'une proposition.

27 *août* 1955. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 9 juillet 1955 tendant à modifier le titre IX du tarif des dispositions diverses (billets d'aller et retour touristiques), en vue de suspendre, jusqu'au 30 septembre 1955, sur la relation Paris-Nice, l'application des clauses imposant un minimum de séjour à destination et interdisant, à certaines dates, l'utilisation des coupons aller des billets touristiques. (*Journal officiel* du 12 juillet 1955.)

Rejet de cette proposition après décision de veto du 22 juillet 1955. (*Journal officiel* du 26 juillet 1955.)

D. — Décision prise sur des propositions présentées par la Société nationale des chemins de fer français concernant des prix d'application prévus conformément à l'article 14, 1° b) du cahier des charges.

3 *septembre* 1955. — Proposition présentée le 23 août 1955 conformément aux dispositions de l'article 14, 1° *b*) du cahier des charges et concernant la création dans la limite des barèmes à minimum et à maximum prévus au chapitre 3, paragraphe XIII du tarif n° 11, d'une tarification réduite en faveur des envois de ciment en sacs expédiés de Beaucaire à Couzon-au-Mont-d'Or. (*Journal officiel* du 23 août 1955.)

Pas d'objection à la mise en vigueur des mesures en cause, sous la réserve, acceptée par la Société nationale des chemins de fer français, que la durée de validité des dispositions proposées sera limitée à une période de trois mois.

4° *Erratum.*

Erratum au *Journal officiel* du 6 septembre 1955: Tarifs de transport sur les chemins de fer d'intérêt général, 1° Propositions de tarifs de transport présentées à l'homologation ministérielle, page 8940, avant-dernier alinéa de la 1re colonne, il y a: « 1° Les dispositions prévues au chapitre 5i (§ VI) du tarif n° 2 en faveur des transports de blé, de céréales non dénommées, d'issnes de grains ou de graines... et à Cirey », il faut: « 1° Les dispositions prévues au chapitre 5i (§ VI) du tarif n° 2 en faveur des transports de blé, de céréales non dénommées, *de farines simples non dénommées*, d'issues de grains ou de graines... et à Cirey ».

Ministère de l'intérieur.

Avis relatif au recrutement d'administrateurs contractuels des services civils d'Algérie.

Le ministère de l'intérieur a été autorisé, par décret du 3 août 1955, à procéder au recrutement de cinquante administrateurs contractuels des services civils d'Algérie.

Les candidats devront être soit titulaires d'un diplôme de licence ou équivalent, soit titulaires d'un brevet d'officier, soit fonctionnaires de l'Etat de catégorie A.

En principe, ils devront être âgés de moins de quarante ans.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser au ministère de l'intérieur, direction du personnel et des affaires politiques, bureau des affaires générales, place Beauvau, Paris (8e) ou au Gouvernement général de l'Algérie, direction de la législation, de la fonction publique et du personnel, personnel des services civils à Alger.

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de concours pour le recrutement de sous-chefs de section administrative des directions départementales de la santé et de la population et de l'entr'aide sociale.

La date du concours dont l'ouverture a été autorisée par arrêté du 31 août 1955 en vue du recrutement de vingt-sept sous-chefs de section administrative des directions départementales de la santé et de la population et de l'entr'aide sociale est fixée au 16 novembre 1955.

Pour tous renseignements relatifs à ce concours, les candidats sont priés de s'adresser au ministère de la santé publique et de la population (direction de l'administration générale du personnel et du budget, 2e bureau), 7, rue de Tilsitt, Paris.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN-PAUL MARTIN

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse.	Pays.	Devise.	Parité.	Cours limites pratiqués par la Banque de France.		Cours extrêmes cotés à la Bourse du 12 sept. 1955.	
349 95	États-Unis	1 $ U.S.A.	350..(1)	.... ..	.... ..	349 95	.... ..
354 70	Canada	1 $ Can.	.... ..	.... ..	.... ..	354 30	.... ..
464 20	Côte Fse Somalis	100 F Djib	464 0727	.... ..	.... ..	.... ..	.... ..
8334 ..	Allemagne occid.	100 D Mk	8333 33	8271 ..	8390 ..	8334 ..	8332 36
700 05	Belgique	100 F b.	700 ..	694 75	705 25	700 05	699 95
5032 ..	Danemark	100 c. d.	5067 22	5029 25	5105 25	5032 50	.... ..
972 75	Gde-Bretagne...	1 liv. st.	980 ..	972 65	987 35	972 80	972 70
56 02	Italie	100 lire.	56 008	55 59	56 43	56 02	56 01
4865 ..	Norvège	100 c. n.	4900 ..	1863 50	4937 ..	4866 ..	.... ..
9212 ..	Pays-Bas	100 fl.	9210 32	9141 60	9279 80	9211 ..	9210 ..
6765 ..	Suède	100 c. s.	6765 625	6715 ..	6816 50	6765 ..	6763 50
8004 50	Suisse	100 f. s.	8003 98	7944 ..	8064 ..	8004 50	8004 ..
1336 25	Autriche	100 sch.	1346 13	1326 05	1356 25	1336 25	.... ..
997 ..	Égypte	1 liv. ég.	1005 04	997 ..	1013 ..	998 ..	.... ..
2796 ..	Mexique	100 pes.	2860 ..	2779 ..	2824 ..	2795 ..	.... ..
1208 25	Portugal	100 esc.	1217 30	1208 25	1226 50	1208 25	.... ..
4897 50	Tchécoslovaquie.	100 kcs.	4861 11	4824 50	4897 50	4897 50	.... ..
117 40	Yougoslavie ...	100 din.	116 666	115 70	117 60	117 40	.... ..

Zone C. F. A.	100 F C. F. A.	200
Zone C. F. P.	100 F C. F. P.	550
États associés du Cambodge, du Laos et du Viet-Nam...	100 piastres	1000

(1) Cours de référence défini par l'avis n° 421 de l'office des changes.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris,
ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

ETABLISSEMENTS JULES COCARD

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 351 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : LILLE (NORD), 32, RUE DE VALENCIENNES
R. C. : Lille 54-B 103.

Emprunt obligataire 4 0/0 1945.

Dixième amortissement.

Suivant faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse les 50 obligations de 5.000 F nominal dont l'amortissement est prévu pour le 1er octobre 1955.
En conséquence, il n'a pas été effectué de tirage au sort.
Les amortissements précédents ont été opérés de la même façon.

S. A. F. R.

LAITERIE DES FERMIERS REUNIS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 2.010.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 44, RUE LOUIS-BLANC, PARIS (10e)
R. C. : Seine 258394 B.

Obligations 6 1/2 0/0 1953 *de* 10.000 *F.*

LISTE NUMERIQUE

1° **De la série comprenant les 1.778 obligations amorties au deuxième tirage d'amortissement effectué le 5 septembre 1955** (la société a racheté 722 titres pour compléter cet amortissement) ;

2° **De la série comprenant des obligations sorties antérieurement et non encore remboursées.**

NUMÉROS	ANNÉE de remboursement	TAUX de remboursement	NUMÉROS	ANNÉE de remboursement	TAUX de remboursement
		Francs.			Francs.
954 à 2 810	55	10.554	22.234 à 24.428	54	10.520

Les obligations amorties au tirage du 5 septembre 1955 seront remboursables à partir du 15 octobre 1955.

Manufactures de Caoutchouc Industriel P. LACOLLONGE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 120.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL :
50-54, COURS DE LA RÉPUBLIQUE, VILLEURBANNE (RHÔNE)
R. C. : Lyon B 6971.

Usant de la faculté qui lui a été réservée lors de l'émission de ses 2.000 obligations 5 1/2 0/0 1947 de 5.000 F, la Société des manufactures de caoutchouc industriel P. Lacollonge a racheté en Bourse 73 obligations correspondant à l'annuité prévue au tableau d'amortissement de l'emprunt pour le 1er novembre 1955.
En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort pour ledit amortissement.
Les précédents amortissements ont également été effectués par voie de rachat en Bourse.

LA COTONNIERE DE SAINT-QUENTIN

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 516.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 33, RUE RICHARD-LENOIR, SAINT-QUENTIN
R. C. : Saint-Quentin 55-B 44.

Obligations 4 1/4 0/0 1943.

Douzième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société La Cotonnière de Saint-Quentin a procédé par voie de rachats en Bourse au douzième amortissement de ses obligations 4 1/4 0/0 1943, en épuisant la totalité de la somme prévue pour cet amortissement. En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.
Les amortissements précédents ont été également effectués par rachats en Bourse.

Obligations 6 0/0 1948.

Septième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, La Cotonnière de Saint-Quentin a procédé au rachat en Bourse des 129 obligations dont l'amortissement est prévu pour le 1er octobre 1955.
En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort au titre de cet amortissement.
Tous les titres sortis par tirage au sort ont été présentés au remboursement.

Société anonyme des GALERIES LAFAYETTE

AU CAPITAL DE 543.450.000 F
SIÈGE SOCIAL : 40, BOULEVARD HAUSSMANN, PARIS
R. C. : Seine 54-B 9406.

LISTE NUMERIQUE

1° **De la série comprenant les 523 obligations 6 1/2 0/0 1950 sorties au tirage du 19 août 1955 et des obligations rachetées en Bourse ;**

2° **Des séries sorties aux tirages de 1952, 1953 et 1954 sur lesquelles des obligations n'ont pas encore été présentées au remboursement.**

Les deux chiffres placés à la suite des séries indiquent l'année d'échéance du remboursement.

1 à 302 (55) — 6.713 à 6.919 (53) — 11.670 (52) — 16.459 à 16.734 (54) 24.965 à 25.000 (55).

Les obligations amorties en 1955 seront remboursables à partir du 1er octobre 1955, coupon au 1er octobre 1956 attaché, à raison de 10.000 F pour toutes les obligations nominatives et au porteur, aux caisses des établissements suivants :

Crédit commercial de France, 103, avenue des Champs-Elysées, à Paris ;
Crédit industriel et commercial, 66, rue de la Victoire, à Paris ;
Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, 29, boulevard Haussmann, à Paris ;
Banque nationale pour le commerce et l'industrie, 16, boulevard des Italiens, à Paris ;
Crédit lyonnais, 19, boulevard des Italiens, à Paris ;
Comptoir national d'escompte de Paris, 14, rue Bergère, à Paris ;
Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, à Paris ;
Crédit du Nord, 59, boulevard Haussmann, à Paris,

ainsi que dans leurs succursales et agences de Paris, de province et de l'étranger, et au siège social de la société émettrice.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Société anonyme des Usines Hydro-Electriques de Creuse et Vienne

CAPITAL DE 10.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : A BALESMES (INDRE-ET-LOIRE)

Registre du commerce : Loches 2531.

Obligations à 1/4 0/0 1942.

LISTE NUMERIQUE

1° Des 273 obligations sorties au tirage du 29 juillet 1955 et remboursables au 1er septembre 1955 à raison de 2.000 F, sans coupon attaché, et estampillées des coupons nos 21/22, 23/24 et 25/26 échus les 1er mars 1953, 1954 et 1955;

2° Des obligations amorties aux tirages antérieurs et non encore présentées au remboursement.

NOTA. — Les nombres portés dans la colonne en regard des numéros indiquent l'année d'échéance du remboursement.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
9	1955	485	1955	921	1954
17	1955	491	1955	922	1955
39	1955	514	1955	925	1953
44	1955	517	1954	929	1953
49	1954	541	1955	931	1953
50	1953	556	1954	950	1953
52	1953	560	1952	962	1955
57	1955	561	1955	969	1955
63	1955	566	1955	971	1955
64	1954	569	1955	972	1953
65	1952	600	1954	973	1952
66	1953	601	1954	987	1954
93	1954	603	1954	992	1954
95	1954	610	1955	1.005	1954
99	1955	611	1954	1.006	1953
107	1954	612	1950	1.008	1955
111	1955	613	1950	1.017	1955
116	1955	617	1954	1.020	1955
120	1955	618	1954	1.030	1954
145	1955	622	1953	1.032	1955
150	1955	624	1954	1.045	1955
158	1955	625	1953	1.049	1954
176	1952	632	1955	1.053	1953
177	1955	633	1955	1.054	1955
178	1953	637	1955	1.057	1953
186	1954	638	1955	1.065	1955
223	1955	639	1955	1.078	1952
224	1955	640	1953	1.083	1953
226	1954	657	1953	1.102	1955
227	1955	658	1954	1.109	1954
229	1955	659	1954	1.114	1954
247	1954	662	1954	1.133	1955
248	1954	664	1952	1.137	1954
251	1954	705	1955	1.152	1955
254	1953	706	1955	1.157	1954
255	1953	718	1955	1.163	1954
261	1953	720	1952	1.182	1953
262	1953	722	1954	1.185	1953
266	1954	723	1953	1.214	1955
270	1955	726	1955	1.216	1955
272	1954	734	1952	1.217	1955
274	1955	738	1952	1.230	1955
284	1955	747	1954	1.245	1954
293	1955	749	1955	1.254	1955
294	1955	750	1955	1.264	1953
298	1954	756	1955	1.267	1954
302	1954	777	1955	1.270	1954
303	1954	796	1955	1.275	1955
311	1954	800	1953	1.277	1955
314	1953	802	1955	1.289	1949
321	1955	803	1955	1.290	1953
322	1955	812	1953	1.291	1949
331	1955	822	1954	1.292	1954
333	1953	823	1954	1.306	1953
340	1955	824	1954	1.309	1954
341	1955	827	1955	1.310	1954
347	1955	845	1954	1.318	1954
349	1954	854	1955	1.323	1955
352	1952	855	1954	1.326	1954
410	1953	859	1955	1.338	1955
418	1953	862	1952	1.341	1953
419	1953	865	1952	1.344	1954
445	1954	873	1955	1.345	1953
449	1954	874	1955	1.367	1954
451	1954	876	1954	1.400	1955
452	1955	879	1954	1.412	1954
455	1954	888	1955	1.433	1955
456	1955	889	1952	1.438	1955
478	1954	912	1952	1.461	1955
481	1954	918	1955	1.462	1954
1.463	1954	2.126	1954	2.667	1954
1.466	1954	2.134	1953	2.679	1955
1.509	1954	2.135	1952	2.696	»
1.514	1954	2.139	1954	2.695	»
1.515	1955	2.140	1952	2.711	»
1.519	1953	2.143	1955	2.717	1954
1.523	1954	2.151	1954	2.718	»
1.525	1952	2.152	»	2.728	1955
1.533	1954	2.160	»	2.737	»
1.537	1955	2.161	1953	2.780	»
1.554	1955	2.163	1955	2.792	»
1.569	1955	2.174	»	2.793	»
1.575	1954	2.180	1954	2.815	1952
1.577	1955	2.181	»	2.818	1955
1.581	1955	2.182	1953	2.821	1953
1.597	1954	2.183	1955	2.822	1955
1.627	1954	2.208	»	2.823	1954
1.628	1954	2.212	1954	2.824	1952
1.629	1955	2.218	»	2.831	1954
1.630	1952	2.221	1955	2.835	1955
1.633	1955	2.224	»	2.839	»
1.641	1955	2.230	»	2.841	»
1.642	1955	2.239	1954	2.848	1954
1.644	1955	2.241	»	2.849	1955
1.648	1955	2.242	1955	2.856	»
1.650	1953	2.243	1954	2.858	1954
1.655	1955	2.247	»	2.860	»
1.666	1955	2.248	»	2.864	1955
1.672	1954	2.249	1955	2.895	»
1.673	1953	2.250	»	2.909	»
1.675	1953	2.253	1954	2.923	»
1.678	1955	2.255	1955	2.936	1954
1.680	1953	2.264	»	2.938	»
1.682	1953	2.266	1954	2.939	»
1.684	1954	2.271	1955	2.941	»
1.692	1953	2.272	1954	2.946	1955
1.704	1954	2.274	»	2.952	»
1.714	1955	2.277	1955	2.963	»
1.717	1954	2.278	1954	2.965	»
1.744	1955	2.289	1955	3.018	»
1.751	1952	2.291	»	3.082	1954
1.752	1954	2.292	»	3.112	1955
1.754	1953	2.298	»	3.117	»
1.755	1954	2.313	1952	3.120	»
1.762	1953	2.334	1955	3.121	1954
1.764	1955	2.336	»	3.139	1955
1.775	1955	2.347	1954	3.143	»
1.776	1955	2.348	»	3.150	1954
1.780	1952	2.351	1952	3.153	1956
1.783	1955	2.352	1945	3.154	»
1.786	1954	2.355	1955	3.156	»
1.788	1953	2.356	1953	3.169	»
1.795	1954	2.357	1952	3.172	»
1.798	1955	2.358	1951	3.186	»
1.803	1952	2.359	1953	3.220	»
1.810	1954	2.360	»	3.241	»
1.824	1955	2.366	1954	3.262	1952
1.827	1955	2.372	1955	3.263	1954
1.831	1954	2.395	1953	3.267	1955
1.842	1955	2.403	1955	3.268	»
1.844	»	2.406	1954	3.281	»
1.859	1954	2.407	»	3.296	»
1.878	»	2.421	1955	3.318	»
1.880	»	2.437	1952	3.334	1954
1.907	1953	2.441	1954	3.337	1955
1.909	1955	2.478	1955	3.339	1953
1.912	1954	2.490	1953	3.340	1954
1.928	»	2.491	»	3.343	1955
1.930	»	2.514	1955	3.352	»
1.936	»	2.519	»	3.353	1954
1.942	1955	2.521	1953	3.354	1950
1.944	»	2.525	1955	3.371	1953
1.945	»	2.530	1954	3.375	1954
1.948	»	2.533	1955	3.377	»
1.950	»	2.547	»	3.378	1955
1.956	1954	2.555	»	3.379	»
1.963	1955	2.558	1954	3.398	1955
1.986	»	2.559	»	3.417	»
2.002	1954	2.563	»	3.425	1952
2.005	1955	2.569	1955	3.430	1955
2.007	1953	2.572	»	3.435	»
2.011	»	2.592	»	3.451	»
2.012	1951	2.597	»	3.454	»
2.013	»	2.599	»	3.460	1954
2.014	1953	2.601	1952	3.475	1955
2.017	1955	2.602	1955	3.481	»
2.039	1953	2.603	1953	3.482	»
2.042	1952	2.609	1954	3.485	1952
2.048	1953	2.628	»	3.487	»
2.054	1955	2.630	»	3.491	»
2.056	»	2.657	1953	3.493	»
2.101	»	2.660	»	3.509	1953
2.112	»	2.662	»	3.510	1952
		2.663	1952	3.511	1953

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
3.519	1954	3.721	1955	3.888	1955
3.520	1955	3.726	1954	3.897	»
3.524	»	3.730	1955	3.899	»
3.530	»	3.733	1954	3.920	»
3.533	»	3.734	»	3.942	»
3.535	1954	3.741	»	3.943	»
3.536	1955	3.745	1953	3.955	»
3.556	1954	3.748	1955	3.959	»
3.570	1955	3.750	»	3.960	»
3.571	»	3.763	»	3.961	1954
3.613	»	3.766	1953	3.966	1955
3.623	1952	3.774	1955	3.973	»
3.625	1955	3.783	»	3.974	1954
3.637	»	3.785	1944	3.979	1955
3.638	»	3.801	1955	3.980	1953
3.666	1952	3.802	1954	3.981	1954
3.667	1953	3.804	»	3.990	1953
3.668	1954	3.816	1955	3.994	1954
3.669	1955	3.817	»	4.014	»
3.670	»	3.828	»	4.031	»
3.672	»	3.840	»	4.038	»
3.677	»	3.842	1953	4.045	1955
3.680	»	3.845	1954	4.053	1953
3.684	»	3.852	1955	4.055	1952
3.701	1954	3.856	1954	4.058	1955
3.705	1955	3.860	1955	4.062	»
3.706	1954	3.861	1953	4.070	»
3.718	1955	3.862	»		

Le remboursement s'effectue aux caisses du Crédit industriel et commercial, 66, rue de la Victoire, à Paris, dans ses succursales et banques affiliées.

ETABLISSEMENTS CLIN-BYLA

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 450.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 29, RUE DES FOSSÉS-SAINT-JACQUES, PARIS

Registre du commerce: Seine n° 78026.

Obligations de 5.000 F 6 0/0 (ex-5 1/2 0/0) 1947.

La société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a utilisé par rachats en Bourse la totalité de la somme qui aurait été exigée pour le remboursement au pair des 109 obligations dont l'amortissement est prévu au 1er novembre 1955.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Tous les titres sortis aux tirages de 1948 et 1954 ont été présentés au remboursement.

Les amortissements des années 1949 à 1953 ont été couverts par rachats en Bourse.

VILLE DE TOULON

Emprunt 6,50 0/0 1950.

Tirage du 1er septembre 1955.

Numéro sorti à ce tirage: 1.994.

Les 346 obligations portant les Nos 1.991 à 2.186 et 2.700 à 3.052, amortissables en 1955, seront remboursées au pair à partir du 10 octobre 1955.

Liste des numéros d'obligations sorties aux précédents tirages et non remboursées à ce jour.

Tirage du 1er septembre 1952.

4.741 à 4.743 5.009 5.088 à 5.099

Tirage du 1er septembre 1953.

3.671 à 3.676

Tirage du 1er septembre 1954.

2.195 à 2.201 — 2.249 à 2.251 — 2.443 à 2.446 — 2.451 à 2.456
— 2.264 à 2.267 — 2.287 à 2.290 — 2.476 à 2.480 — 2.506 à 2.510
— 2.302 à 2.305 — 2.307 à 2.310 — 2.519 — 2.532 à 2.544 — 2.547
— 2.325 et 2.326 — 2.329 à 2.331 — 2.551 et 2.552 — 2.557 à 2.566
— 2.336 à 2.339 — 2.357 et 2.358 — 2.592 à 2.595 — 2.601 à 2.608
— 2.394 à 2.397 — 2.406 et 2.407 — 2.611 — 2.616 — 2.624 à 2.631
— 2.423 et 2.424 — 2.426 à 2.428 — 2.642 à 2.646 — 2.668 à 2.670.

Le maire de Toulon,
Signé: LE BELLEGOU.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Szczupak (Beni), né le 13 mars 1923 à Strasbourg (Bas-Rhin), demeurant à Strasbourg, 16, place d'Austerlitz, agissant en son nom personnel et pour le compte de sa femme, née Maia-Selma Zysman, née le 6 juin 1923 à Strasbourg, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Subac.

M. Scheinfeigel (Salomon), né à Paris (12e) le 22 février 1909, demeurant 318, avenue Jean-Jaurès, à Argenteuil (Seine-et-Oise), dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Saurel (Serge).

M. Cucu (Gustave), né à Paris (9e) le 6 août 1922, demeurant 20, rue Castagnary, Paris (15e), agissant tant en son nom personnel qu'au nom de son enfant mineur Bernard, né le 11 février 1953, à Paris (14e), dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Thuillier.

AVIS D'ADJUDICATIONS

Préfecture du Loiret.

PONTS ET CHAUSSÉES

Fonds spécial d'investissement routier.

Route nationale n° 7, de Paris à Antibes et en Italie.

Construction d'une déviation au Nord de Montargis.

(Opération n° 4218.)

1er lot. — *Terrassements et petits ouvrages d'art.*

ADJUDICATION RESTREINTE

A une date qui sera fixée ultérieurement, il sera procédé, en séance publique, par le préfet du Loiret, assisté des autres membres du bureau d'adjudication, et en présence de l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, dans les formes réglementaires, à l'adjudication sur soumission cachetée des travaux de construction de la déviation de la route nationale n° 7, au Nord de Montargis, sur le territoire des communes de Fontenay-sur-Loing, Cepoy et Châtelle-sur-Loing (1er lot. — Terrassements et petits ouvrages d'art).

Montant du cautionnement provisoire: néant.
Montant du cautionnement définitif: 1.800.000 F.

L'adjudication sera basée sur un détail estimatif préparé par l'administration, quant aux quantités, et complété par les soumissionnaires quant aux prix unitaires.

Conditions principales de l'adjudication.

I. — *Demande d'admission.*

Les demandes d'admission, accompagnées des pièces mentionnées dans l'annexe à l'article 8 *bis* des clauses et conditions générales, de la déclaration à souscrire obligatoirement par tout candidat, en conformité du décret n° 54-82 du 22 janvier 1954 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 50 de la loi n° 52-401 du 14 avril 1952 et de la déclaration à souscrire en conformité du paragraphe 2 de l'article 1er du décret n° 54-596 du 11 juin 1954 portant simplification des formalités imposées aux entreprises soumissionnant aux marchés de l'Etat, seront adressées franco à l'ingénieur en chef, 4, rue de la Bretonnerie, à Orléans, et elles devront lui parvenir avant le 5 octobre 1955, à seize heures, terme de rigueur.

En application des dispositions de l'article 39 de la loi n° 51-40 du 10 avril 1954, les concurrents devront joindre à leur demande d'admission la justification de leur situation vis-à-vis des caisses de sécurité sociale et d'allocations familiales.

II. — *Instruction des demandes.*

La liste des personnes admises à concourir sera arrêtée par le bureau d'adjudication.

Aucun concurrent ne pourra être écarté sans avoir été appelé à présenter ses observations devant ce bureau.

Les personnes admises à prendre part à l'adjudication seront avisées ultérieurement et directement, par lettre recommandée, de la date de l'adjudication.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Les pièces remises par les personnes non admises leur seront renvoyées, avec l'avis que leur demande n'a pas été accueillie.

III. — *Communication des pièces du projet aux entrepreneurs.*

Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, sauf les dimanches, jours fériés et samedis après-midi:

Dans les bureaux de l'ingénieur en chef, 4, rue de la Bretonnerie, à Orléans;

Dans les bureaux de l'ingénieur d'arrondissement et de l'ingénieur des travaux publics de l'État, 27, rue Emile-Zola, à Montargis.

Un dossier sommaire indiquant l'objet de l'entreprise et la description des travaux sera envoyé aux entrepreneurs et aux personnes intéressées qui en feront la demande à l'ingénieur en chef.

Fait à Orléans, le 1er septembre 1955.

Le préfet,
Pour le préfet:
Le secrétaire général,
H. COUILLAUD.

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS

(Décret du 16 août 1901.)

12 août 1955. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Groupement d'études immunologiques.** But: entretenir entre les membres du groupement des relations culturelles et amicales en vue d'étudier tous les problèmes relatifs à l'immunologie appliquée par des réunions et des conférences. Siège social: 8, avenue Rockefeller, Lyon.

12 août 1955. Déclaration à la sous-préfecture des Andelys. **Amicale des anciens prisonniers de guerre de Gisors.** But: entr'aide et secours. Siège social: chez M. Maurice Marais, rue de Vienne, Gisors (Eure).

12 août 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Bonneville. **Syndicat d'initiative de Marignier.** But: étudier et réaliser les mesures qui peuvent augmenter d'une manière générale la prospérité du pays. Siège social: mairie de Marignier (Haute-Savoie).

13 août 1955. Déclaration à la préfecture de police. **Le Mouvement Canne blanche pour l'unité morale des victimes de la cécité et le reclassement social et économique des aveugles civils par la loi.** But: promouvoir le rassemblement de toutes les cannes blanches de France et de l'Union française; coordonner l'activité des associations composantes; effectuer la propagande nécessaire à la réalisation des buts statutaires; réaliser l'unité morale des victimes de la cécité. Siège social: 58, avenue Bosquet, Paris.

16 août 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Lunéville. **Foyer rural de Bertrambois.** But: création d'une société éducative et récréative. Siège social: école de garçons, Bertrambois (Meurthe-et-Moselle).

18 août 1955. Déclaration à la préfecture de l'Eure. **Education populaire de Saint-Michel.** But: promouvoir, favoriser et améliorer par tous les moyens dont elle dispose l'éducation et la santé physique et morale de la jeunesse populaire. Siège social: 1, chemin du Bassin, Evreux.

21 août 1955. Déclaration à la préfecture de police. **Sporting-Club du 6e arrondissement.** But: pratique des sports athlétiques et plein air. Siège social: 21, rue Mayet, Paris.

23 août 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Omer. **Société de chasse de Remilly-Wirquin.** But: organisation de la chasse, répression du braconnage, préservation du gibier. Siège social: mairie de Remilly-Wirquin (Pas-de-Calais).

23 août 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Brive. **Société communale des chasseurs de Collonges.** But: répression du braconnage, destruction des nuisibles, repeuplement du gibier. Siège social: mairie de Collonges (Corrèze).

25 août 1955. Déclaration à la préfecture de l'Yonne. **Union des chasseurs de Saints.** But: répression du braconnage, préservation du gibier, destruction des rapaces et nuisibles. Siège social: mairie de Saints (Yonne).

26 août 1955. Déclaration à la sous-préfecture d'Apt. **Amicale de la presse aptesienne.** But: maintenir les rapports entre ses membres et défendre leurs intérêts. Siège social: café Grégoire, place de la Bouquerie, Apt (Vaucluse).

30 août 1955. Déclaration à la préfecture de l'Yonne. **Union nationale des évadés de guerre, section de l'Yonne.** But: aider moralement et matériellement les évadés de guerre et leurs ayants droit, conserver leur esprit et honorer leur mémoire, soutenir leurs revendications générales et particulières. Siège social: 119, cité des Couches, Auxerre.

31 août 1955. Déclaration à la préfecture de Lons-le-Saunier. **Société communale de chasse de Cousance.** But: grouper les propriétaires et habitants de la commune en vue du développement du gibier, par la protection, le repeuplement et l'élevage. Siège social: mairie de Cousance.

1er septembre 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Château-Chinon. **Société privée de chasse La Caille (S. P. D. C. L. C.).** But: exploitation et amélioration de la chasse, répression du braconnage. Siège social: chez le président, au Vernay, Semelay (Nièvre).

2 septembre 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Toulon. **Union générale des vétérans de 1914-1918 du Var.** But: ralliement des anciens de la Grande Guerre dans une cordiale atmosphère de souvenirs communs. Siège social: 1, rue du Docteur-Barrois, Toulon (Var).

2 septembre 1955. Déclaration à la préfecture du Morbihan. **Association de chasse des propriétaires de la commune de Penestin (Morbihan).** But: destruction rationnelle et modérée du gibier; répression du braconnage. Siège social: chez M. Lalande, à Penestin.

5 septembre 1955. Déclaration à la préfecture de Dijon. **La Croix d'or dijonnaise.** But: grouper des personnes et des associations ayant pour but la lutte contre l'alcoolisme par l'abstinence volontaire de ses membres, par le relèvement des victimes de la boisson et par la préservation de la jeunesse avec l'aide de secours matériels et spirituels, indépendamment de toute organisation confessionnelle ou politique. Siège social: chez le délégué régional, 25, cours Henri Chabœuf, Dijon.

5 septembre 1955. Déclaration à la préfecture d'Ille-et-Vilaine. **Amicale des anciennes élèves de l'école Saint-Michel.** But: éducation populaire. Siège social: 1, rue de Châteaugiron, Rennes.

6 septembre 1955. Déclaration à la préfecture de la Savoie. **Stade unioniste chambérien.** But: pratique du basket-ball et formation théâtrale. Siège social: chez M. Louis Girardet, 13, rue de Boigne, Chambéry.

7 septembre 1955. Déclaration à la préfecture de police. **Centre national d'études et de recherches pour le perfectionnement du transport public routier de marchandises.** But: provoquer et animer toutes les actions susceptibles de concourir à l'augmentation de la productivité en vue d'élever le niveau de vie des professionnels du transport routier de marchandises dans le cadre des textes existants et à venir. Siège social: 45, cité des Fleurs, Paris.

8 septembre 1955. Déclaration à la préfecture des Vosges. **Amicale des chasseurs d'Uzemain.** But: répression du braconnage; conservation et protection du gibier; constitution d'une réserve de chasse; destruction des animaux nuisibles. Siège social: mairie d'Uzemain.

MODIFICATIONS

29 juillet 1955. Déclaration à la préfecture de police. La **Fédération nationale des syndicats de négociants détaillants en combustibles de France** transfère son siège social du 21, boulevard de Strasbourg, au 19, boulevard de Magenta, Paris.

3 août 1955. Déclaration à la préfecture de police. La Société d'enseignement professionnel et d'entr'aide des compagnons maréchaux ferrants, forgerons et mécaniciens des industries rurales du Devoir du Tour de France change son titre, qui devient **Société d'enseignement professionnel et d'entr'aide des compagnons forgerons, maréchaux ferrants et mécaniciens du Devoir du Tour de France,** et transfère son siège social du 161, avenue Jean-Jaurès, au 82, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Paris.

23 août 1955. Déclaration à la préfecture de la Vendée. L'association **Les Supporters du basket de la Vendéenne** modifie la composition de son conseil d'administration et transfère son siège social du café des Arts, 12 *bis*, rue Maréchal-Joffre, à la Roche-sur-Yon, au 9 *bis*, boulevard Louis-Blanc, à la Roche-sur-Yon.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.